



ADRIEN FALLEUR

DOCTEUR EN DROIT

L'Industrie Lainière

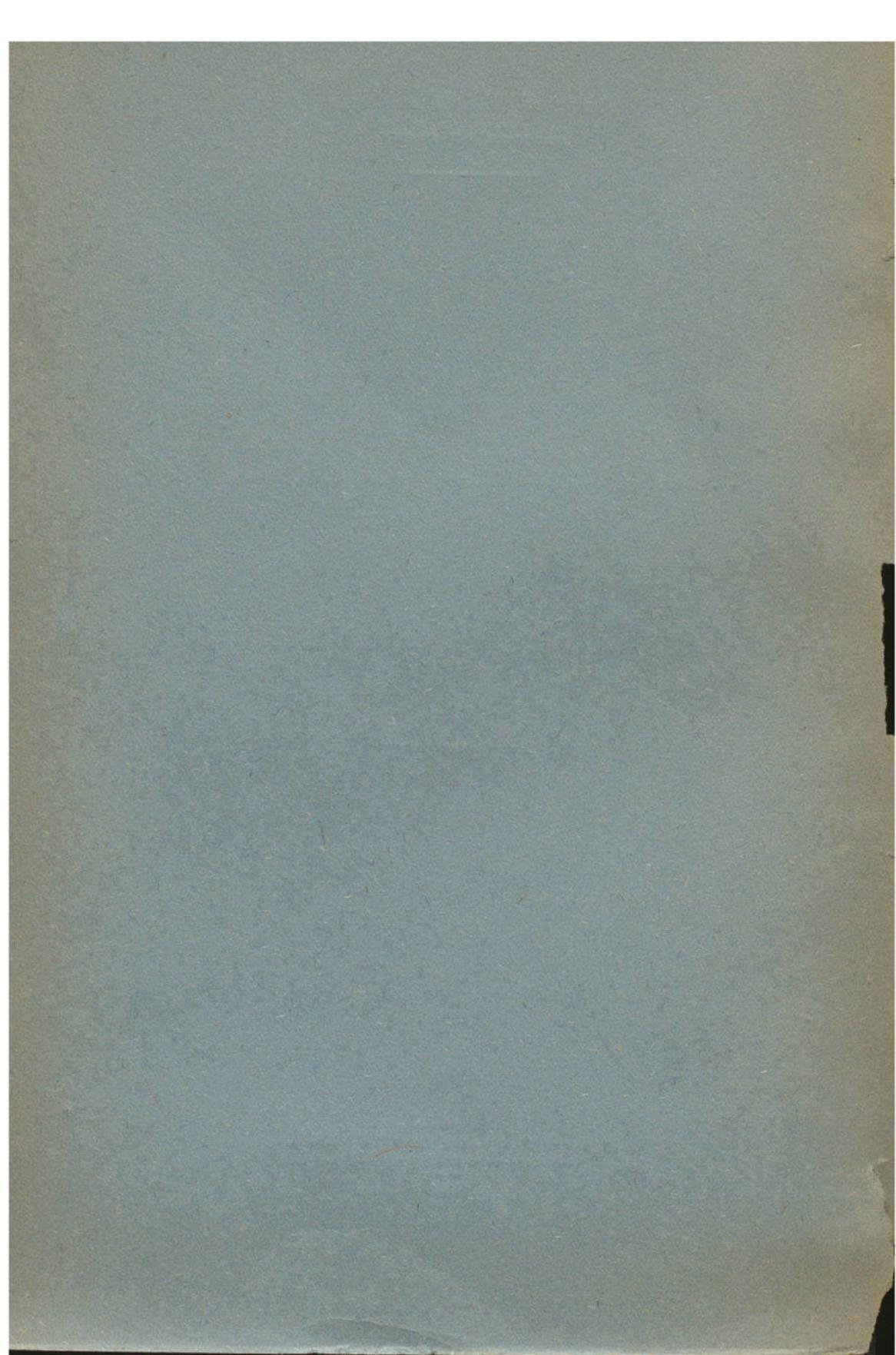
dans la Région de Fourmies

Imprimerie

LES PRESSES MODERNES

45, rue de Maubeuge — PARIS

1930



- 1 OCT 1996



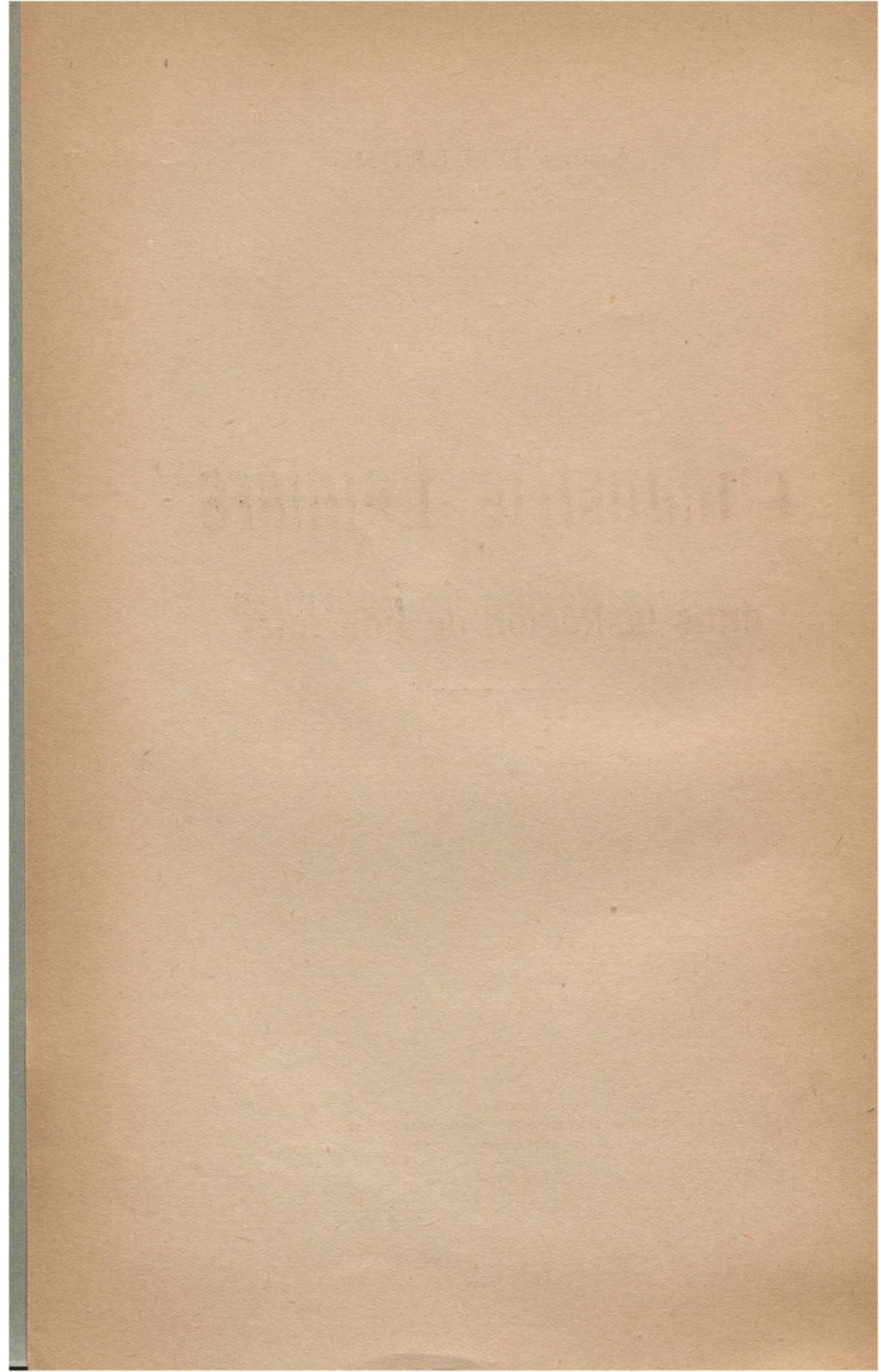
CENTRE D'HISTOIRE
DE LA RÉGION DU NORD
ET DE L'EUROPE DU NORD-OUEST

C 12687

Université
Charles de Gaulle
Lille III

L'Industrie Lainière

dans la Région de Fourmies



ADRIEN FALLEUR

DOCTEUR EN DROIT

L'Industrie Lainière

dans la Région de Fourmies

Imprimerie

LES PRESSES MODERNES

45, rue de Maubeuge — PARIS

1930

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

A MA MÈRE

en témoignage de filiale reconnaissance

Meis et Amicis

AVANT-PROPOS

On a coutume de considérer la région qui constitue notre département du Nord, comme une vaste plaine hérissée çà et là d'importantes agglomérations, de véritables forêts de cheminées d'usines se dressant hardiment vers un ciel immuablement gris et terne et vomissant sans répit des flots de fumée noire. Le Nord ? : pays industriel, pays plat.

Certes, d'un bout à l'autre de ce riche pays, le nombre et l'importance des agglomérations, l'activité qui y règne, la variété des industries qui y prospèrent, attestent irréfutablement la vitalité et le vigoureux esprit d'initiative d'une population qui a tant souffert, dans ses personnes et dans ses biens, durant la dernière guerre, et qui a su si promptement relever les ruines accumulées pendant quatre années.

Mais il faut se garder de penser que, tant au point de vue économique que géographique, ce département ait une physionomie identique, soit d'une uniformité parfaite de la Mer jusqu'aux Ardennes. La plaine de Flandre avec Lille, son importante capitale, avec ses grands centres textiles de Roubaix et Tourcoing ; la plaine du Cambrésis avec ses vastes champs de betteraves et ses sucreries, la plaine du Hainaut avec Valenciennes, son « pays noir » où les « terris », hautes pyramides sombres, indiquent l'emplacement des mines, où d'interminables « corons » donnent aux quartiers ouvriers un aspect monotone et quasi lugubre ; en un mot,

tout le « pays plat » du Nord, diffère assez profondément de cette autre région du même département, le pays d'Avesnes, dont nous nous sommes proposé d'étudier l'activité économique au point de vue lainier.

Petit coin bien accueillant, à la vérité, que celui-là. La plaine s'y arrête; de petites vallées se creusent, au fond desquelles coulent discrètement de gentils ruisseaux. A l'approche des Ardennes, la forêt, la « fagne », apparaît: Forêt de Mormal, Forêt de Trélon et, plus au Sud, en Thiérache: Forêt du Nouvion et forêt de St-Michel. N'invite-t-elle pas les hommes d'affaires à la méditation, puissant réconfort au milieu de leurs vicissitudes quotidiennes, pause salutaire aux cerveaux embarrassés de calculs audacieux ?

Ce qui frappe le plus au premier coup d'œil sur le pays d'Avesnes, c'est le morcellement de la propriété foncière. Les champs de blé, d'avoine, de betteraves, s'étendant à perte de vue, ont fait place aux verdoyantes prairies, aux petites « pâtures » soigneusement entourées de haies, et il semble que, de ce tapis vert aux ondulations gracieuses, chaque habitant de la région ait voulu se réserver un morceau.

L'étranger manifeste quelque surprise lorsque, dans un tel milieu, il se trouve en présence d'une petite ville industrielle comme Fourmies, où, à première vue, le nombre des cheminées d'usines paraît assez imposant. Il pourrait d'ailleurs constater que tel bourg possède ses trois ou quatre usines de filature ou de tissage, que tel village, et des plus paisibles, en possède une et que, seule au milieu des pâturages et des bosquets et voisinant avec nos bonnes vaches laitières, telle cheminée

surgit d'un nid de verdure, loin parfois de toute agglomération. Cet harmonieux contraste, cette vie côte à côte de l'industrie de la laine et de la culture herbacée, nous la trouvons à chaque instant, presque à chaque pas dans le pays d'Avesnes et dans la Thiérache.

Nous sommes loin ici de l'activité presque fébrile de Roubaix-Tourcoing. La vie industrielle, quoique très active, prend une allure plus pacifique; la fièvre y est moins intense et il semble que la poursuite du gain y soit moins acharnée. L'esprit de la population ouvrière est très différent à Fourmies et à Roubaix; celui des entrepreneurs ne l'est pas moins, et nous nous sommes gardés de négliger au cours de notre modeste travail cet élément psychologique si important. Entre ces deux centres textiles du Nord, la similitude de profession n'a jamais engendré aucune similitude de mœurs. Rien d'ailleurs dans cette dissemblance ne peut donner prétexte à une rivalité.

Nous avons voulu envisager dans cette monographie la région lainière dont la ville de Fourmies est le centre le plus important. On peut l'étendre plus ou moins vers le Cambrésis, ou vers le Sud de la Thiérache, mais il faut y comprendre l'arrondissement d'Avesnes presque entièrement, exception faite de la région de Maubeuge qui s'adonne à l'industrie métallurgique après avoir été au Moyen-Age un des centres les plus florissants de fabrication de draperies. Nous devons comprendre dans la région de Fourmies la ville du Cateau-Cambrésis, avec les importants établissements Seydoux et Michau. On a coutume aussi de considérer les tis-

sages mécaniques du Cambrésis comme faisant partie du Centre de Fourmies-le Cateau, et cela s'explique historiquement par le fait que depuis très longtemps et bien avant l'apparition des métiers mécaniques, un grand nombre de métiers à tisser à la main répandus surtout dans le Cambrésis, s'alimentaient aux filatures de Fourmies. Se rattachent également à la région de Fourmies les usines disséminées dans le Sud de la Thiérache, dans l'arrondissement de Vervins (Aisne).

Nous avons le devoir, au début de ce travail, d'apporter l'hommage de notre reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu nous guider dans nos recherches et nous apporter une documentation souvent précieuse. Nous avons trouvé à la Société Industrielle de Fourmies une source de renseignements abondante: M. Legeay, Secrétaire Général, et M. Gaulon, Secrétaire-adjoint, se sont mis à notre disposition avec la plus grande amabilité et nous sommes heureux de leur offrir nos vifs remerciements. L'accueil qui nous fut réservé par MM. les Industriels de la région de Fourmies, par MM. les Secrétaires des Syndicats patronaux et Ouvriers et par différentes personnes du pays, d'une compétence éprouvée en matière lainière, fut toujours empreint de la plus grande cordialité et nous toucha vivement. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre sincère gratitude.

CHAPITRE I

L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE PAYS D'AVESNES AVANT 1825 LES PREMIÈRES FILATURES DE LAINE PEIGNÉE A FOURMIÉS

Un directeur d'institution de Cousolre, dans la région de Maubeuge, M. Jennepin, a fait quelques recherches historiques sur l'industrie lainière dans l'arrondissement d'Avesnes. Son travail, qui ne manque pas de valeur, a été publié par la Société du Commerce et de l'Industrie lainière (1) de Fourmies en 1891 (2). L'auteur distingue 2 périodes dans l'histoire de la laine dans l'arrondissement. L'une irait du XIII^e siècle à l'année 1800 et aurait Maubeuge pour centre de fabrication. La seconde irait de 1800 à nos jours avec Fourmies comme centre.

Au X^e et XI^e siècles la partie du Hainaut formant l'arrondissement d'Avesnes avait le monopole de deux riches industries : la fabrication et la teinture des étoffes de laine et la préparation des peaux et cuirs. Maubeuge était le centre et le marché de ces deux industries. C'était une des 17 villes franches et privilégiées

(1) La Société du Commerce et de l'Industrie lainière est devenue depuis la Société Industrielle de Fourmies.

(2) Bulletin n^o 19 de la Société du Commerce et de l'Industrie lainière 1891.

en Hainaut touchant le métier de la draperie. Avant le XII^e siècle, la Halle aux draps de Maubeuge appartient au Chapitre de Sainte-Aldegonde. Sous certaines conditions, en Avril 1266, Marguerite de Fontaine, Abbessse du Chapitre, concéda à perpétuité la halle aux draps de Maubeuge aux drapiers de la ville et à leurs héritiers. Cinquante années plus tard fut créée une halle aux lainages. Le comte de Hainaut avait autorisé les drapiers de Maubeuge à acheter des laines à Furnes. En 1302, Philippe IV, roi de France, permit à Jean, comte de Hainaut, de tirer des laines du royaume de France pour les manufactures de Valenciennes et de Maubeuge. Vers le milieu du XV^e siècle, Avesnes, Berlaimont, Pont-sur-Sambre « et les villaiges la enthourz » de ces localités, avaient « franchise, rewart (inspecteur de la draperie) et Scel d'Anchyennetet (depuis longtemps) » pour la fabrication des draps (3). Nombre de localités des environs fabriquaient du drap commun qu'il était interdit d'exporter.

Vers le moment où les Maubeugeois se révoltèrent contre le Comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes, en 1293 (4), alors que la draperie était dans la période la plus florissante un règlement sur la police et l'organisation de la draperie à Maubeuge fut rédigé. On le trouve aux Archives Municipales de Maubeuge. Ce règlement ne comprend pas moins de 431 articles dont nous citerons quelques-uns des plus caractéristiques.

Article premier. — « Nous vous faisons savoir, de par Monseigneur le Comte de Haynau, le bailliu, le prov-

(3) Ordonnance de police du prévôt de Maubeuge de l'an 1450. Archives de la Ville de Maubeuge. Registre des ordonnances de police 1450.

(4) Histoire de Maubeuge par Jennepin, Tome premier 1889.

vost, les justices et les eskevins, ke ki onkes venderoit de fausse boule ne defaus plonket il seroit à X livres à Monseigneur le Comte et V solz à mestier et se mextier pierdut à tous jours sans rapiaul ».

Article 50. — « Tous teinturiers, foulons, tondeurs, batteriaux, teliers (tisseurs) qui se mêlent de draperie à Maubeuge doivent bien connaître leur métier et les usages du pays (mesure sage destinée à maintenir la prospérité de la draperie) ».

Article 56. — « Défendu de mettre en gages ni filés, ni laines, ni draps entre les mains des boulangers et autres fournisseurs ».

Article 55. — « Nul ne peut transporter de métiers hors la ville (pour éviter de porter au dehors les procédés de fabrication de cette industrie) ».

Article 65. — « Nul bourgeois ni bourgeoise de Maubeuge ne peut faire tisser nul drap, ni teindre, ni fouler, ni battre, ni tondre, ni appareiller, ni rien de quoi que ce soit du métier de la draperie, hors de la ville de Maubeuge. »

Article 154. — « Il est interdit d'envoyer « aignelins » hors de la ville de Maubeuge pour filer (afin d'assurer le monopole de Maubeuge) ».

Article 161. — « Nul drapier ni nulle draperesse ne peut rester dans la maison où l'on pèse, si ce n'est quand on pèse son drap.

D'autres articles traitent du respect dû aux fonctionnaires de la Halle, des rassemblements d'ouvriers, des rapports entre patrons et ouvriers.

Article 170. — « Nul tisseur ne peut boire le long de la semaine, si ce n'est en sa maison, exception faite

pour les jours de fête, sous peine de cinq sols d'amendé ».

Article 276. — « Nuls bateriaux ne peuvent boire plus de quatre ensemble dans un lieu public ».

Certains articles se réfèrent aux « filets », d'autres au tissage, au tondage, à la teinture, à l'industrie de la fabrication des couvertures.

Article 98. — « Nul drapier ni autre ne peut vendre aucune couverture, en nulle des deux halles, ni à cent pieds près ».

Article 181. — « Toute personne quelconque de Maubeuge peut faire couvertures, bonnes, loyales et suffisantes, etc. ».

Plusieurs articles du règlement de la draperie de Maubeuge donnèrent lieu à des difficultés entre les marchands étrangers et ceux de Maubeuge. En 1355, les marchands d'Allemagne, de Portugal, d'Aragon, de Plaisance, de Lombardie, proposèrent aux échevins et jurés de Maubeuge des modifications à quelques points du règlement. L'accord fut accepté par les échevins et approuvé par Marguerite, Comtesse de Hainaut.

Le Conseil de la Halle de Maubeuge n'était pas, comme dans certaines villes, élu par les maîtres de la corporation, mais nommé par les échevins. Il se composait : 1°) d'un prévôt ; 2°) de quatre conseillers (qu'on appelait les « hommes de la draperie ») ; 3°) de deux « massarts » (receveurs) ; 4°) de quatre couletiers (collecteurs) ; 5°) de trois « rewarts des ostilles » (inspecteurs des métiers à tisser) ; 6°) de deux rewarts des foulons.

Le prévôt et les hommes de la franche draperie avaient la connaissance de tous les cas prévus aux Statuts : ils

condamnaient à l'amende, ordonnaient la confiscation des draps, les faisaient brûler, retiraient le métier pour un temps donné, etc... Ils remplissaient tout à la fois les fonctions de juges, d'huissiers, et de syndics de faillite, ordonnant la saisie, l'opérant et faisant vendre les marchandises pour payer les créanciers. On a un relevé des peines appliquées pour contraventions aux statuts : drap humide, calomnie sur un confrère, dispute dans une taverne, fausse déclaration, pierre trouvée dans un drap porté à la halle, détérioration d'un métier, teinturiers faisant deux couleurs sans autorisation, drap trop large dans le milieu de la pièce ; autant de délits punis d'une amende. Les récidivistes étaient parfois condamnés à faire des pèlerinages.

La Halle aux draps de Maubeuge exportait ses produits dans presque tous les Etats de l'Europe. En effet, non seulement les caravanes de marchands maubeugeois se rendaient plusieurs fois par an dans les principales foires, mais il venait chaque semaine en la halle de Maubeuge des marchands espagnols, lombards, portugais, flamands, allemands, romains, etc...

Mais les taxes assises par Jean II d'Avesnes sur la draperie de Maubeuge et spécialement sur les ouvriers, portèrent un coup fatal à cette industrie. Gênés dans leur liberté, placés dans des conditions inférieures à celles que leur offraient les autres villes « drapantes », les ouvriers de Maubeuge quittèrent cette ville pour se disperser dans les différents centres où florissait la draperie. Un grand nombre allèrent se fixer à Reims qui bénéficia bientôt de la décadence de Maubeuge. D'un autre côté, les fabricants employèrent pour compenser

les impôts trop lourds, des laines de mauvaise qualité. Les draps de Maubeuge perdirent leur ancienne réputation, et à la fin du XVI^e siècle, ils avaient cessé d'être admis dans les grands marchés de la Champagne et des Pays-Bas.

Avant 1293, Maubeuge comptait « 1.800 métiers à tisser draps ». En 1390 nous ne trouvons plus que 78 marchands de drap en gros étalant à la halle. En 1399 : 59. En 1428 : 6 marchands seulement représentant 36 métiers au maximum. La halle incendiée en 1478 ne fut point reconstruite. L'industrie demeura jusqu'au milieu du XVI^e siècle, époque à laquelle elle fut remplacée par la « sayetterie » fabrication des « sayes » ou sayettes », genre très varié d'étoffes de laine pure, ou même d'étoffes de laine mêlée de fil et quelquefois d'étoffes de fil.

Le 23 Avril 1517, le grand bailli du Hainaut, Jacques de Gaure, délivra aux fabricants de sayettes de Maubeuge des « lettres de connétablie » de sayetteurs. Il dit dans le préambule « qu'il a plu au roi de leur octroyer et accorder de pouvoir ériger en cette ville « le mestier et styl de sayetterie et de, à ce propos, faire statuts, edietz et ordonnances, pour l'entretènement d'icelui mestier ». Ces statuts comprennent 47 articles. Les peigneurs de laine avaient obtenu en 1447 des lettres de connétablie (de corporation), mais à la suite des guerres, ladite connétablie avait été anéantie. Le 12 mars 1601, ils obtinrent de nouvelles lettres du prévôt de Maubeuge rétablissant leur ancienne corporation.

A la fin du XVII^e siècle, la sayetterie avait aussi cessé d'exister à Maubeuge où elle avait été remplacée par

une autre industrie, celle de la fabrication de « casées » ou serges. C'était une étoffe de laine commune, employée pour les vêtements du peuple, des communautés religieuses, pour l'habillement des troupes, etc... Cette industrie entretenait en 1737 plus de mille personnes, tant à Maubeuge que dans les villages environnants.

Le 7 mai 1749, le Magistrat de Maubeuge fit un règlement pour le corps des marchands et fabricants d'étoffes de casées et serges. Le 16 Juin 1776, dans le but d'encourager la fabrication des casées, il accorde l'exemption de tous droits sur une tonne de forte bière de 52 pots, mesure de Mons, pour chaque métier battant.

En l'an 9, on n'employait encore dans l'arrondissement d'Avesnes, aucun procédé mécanique pour la filature et le tissage du fil. Cependant, le préfet Dieudonné, dans sa statistique de cette année, écrit : « Dans ce moment, à Valenciennes, un de ces hommes dont la tête ne rêve que perfectionnement des arts, le citoyen Carlier père, travaille dans le silence à l'exécution d'une machine à carder et filer la laine, de son invention. Ce citoyen qui, de négociant est devenu mécanicien, sans autre guide que celui d'un génie inventeur, me paraît avoir tous les moyens de réussir dans son entreprise s'il a le temps de l'achever. De pareils hommes méritent bien d'être encouragés par le gouvernement ».

Au moment de la Révolution on employait pour la fabrication des casées, tricots et serges, des laines de l'arrondissement d'Avesnes et des Ardennes. La fabrique des couvertures de Lille s'approvisionnait aussi en laine dans l'arrondissement d'Avesnes. La matière première était filée dans le pays ; environ les 2/3 au grand rouet

et le 1/3 au petit rouet. Environ 1.000 personnes s'occupaient de ce travail. La plupart des ouvriers étaient peigneurs ou tisseurs. Le tisseur gagnait en moyenne 8 francs par semaine. Les bobines et les navettes étaient chargées par les enfants qui gagnaient en moyenne 25 à 30 centimes par jour. Les fileuses étaient payées au kilogramme de laine. Grand rouet : 45 centimes ; petit rouet : 75 centimes. A Maubeuge en 1789 il restait 4 fabricants employant 60 ouvriers tisserands, 200 fileuses et 30 apprentis. Ils produisaient 76.800 aulnes (5) valant 100.000 livres. On y fabriquait casée, serge et tricot ainsi qu'à Solre-le-Château. On fabriquait aussi la casée et la serge à Avesnes et dans quelques villages environnants.

A quel point en sommes-nous donc à la fin du XVIII^e siècle ? Il faut dire, avec M. Emile Lefèvre (6), qu'il est difficile de se représenter le fonctionnement régulier d'un tel état de choses. Toutes les mailles du réseau fiscal s'étendaient sur l'industrie lainière durant ce curieux Moyen-Age au cours duquel tant de choses merveilleuses auraient dû se produire. Les progrès généraux en furent retardés et les efforts particuliers succombèrent sous le poids de la réglementation.

Il faut remarquer que pendant les deux derniers siècles précédant la Révolution, l'industrie de la laine n'était pas la seule industrie textile exercée dans le pays d'Avesnes. Vers le XVII^e siècle on trouve à Fourmies l'industrie du fil à dentelle (fil de lin). Les fileuses

(5) L'aulne mesurait 0 m. 71.

(6) Emile Lefèvre : Histoire économique de la laine, 1906. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

au fin de la région de Fourmies avaient une assez grande réputation. Le fil était vendu aux fabricants de « toilettes » (batistes) de la Hollande et d'Angleterre. Les Anglais s'en fournissaient par l'intermédiaire de courtiers d'Anvers. Le fil s'écoulait aussi en Picardie et dans le Cambrésis. En 1774, deux négociants en fils de Fourmies : Jean Staineq et Nicolas Legrand, établissent dans leur localité une manufacture de fils retors et blanchis « à la façon de Hollande ». La matière première, le lin, était produite dans le pays. A ce moment d'ailleurs, dans la campagne, on cultivait suffisamment de lin pour permettre aux habitants de le filer à la quenouille ou au rouet et de le convertir ensuite en tissus pour draps ou linge de corps.

C'est que, dans la Thiérache, pays appauvri par les guerres continuelles, et presque privé de moyens de communication, chaque cultivateur entretenait sur sa ferme tout ce dont il avait besoin pour se nourrir et pour se vêtir (7).

Par suite de l'extension de l'industrie à Fourmies, il fallut acheter du fil en Belgique et en Lorraine. Le blanchiment des fils avait lieu sur les prairies qui s'étendaient le long de l'Helpe Mineure de Fourmies à Wignehies. En 1774 un négociant de Puy-en-Velay établit à Fourmies une manufacture de fil à dentelle. Pour une journée de 12 heures, les bonnes fileuses recevaient un salaire de 0 fr. 70, les ouvriers retordeurs ou « filtiers » se faisaient 1 fr. par jour, les apprentis 0 fr. 50. En

(7) M. René de la Gorce : Le développement et l'évolution agricole du pays de Thiérache (étude publiée par la Société Industrielle de Fourmies à l'occasion de son cinquantenaire).

1804 d'après le préfet Dieudonné, l'industrie de la retorderie avait complètement cessé, la guerre et les ravages de l'invasion en ayant détruit les ateliers. Certains fils de dentelle étaient vendus très cher : 4.000 frs le kilogramme (8). Il existait cependant encore en 1833, au moment où l'industrie de la laine commençait à se développer à Fourmies, deux établissements occupant ensemble une centaine d'ouvriers pour une quinzaine de moulins à retordre (9).

Au début du XIX^e siècle apparaissent dans la région quelques filatures de coton. En 1806 une filature de coton de 4 à 5.000 broches occupant 150 ouvriers est fondée à Aubenton (Aisne). La force motrice était fournie par une roue hydraulique de 35 chevaux. Quelques métiers filaient de la laine peignée. En 1808 un autre établissement du même genre est créé à St-Michel (Aisne). Nous voyons en 1810 à Fourmies une filature de coton fondée par MM. Louis-Joseph Legrand frères et sœurs ; elle comprend 1.920 broches et s'est établie près de la rivière qui traverse le village, l'Helpe Mineure. A l'origine cete filature était mue par une roue hydraulique ; la chute d'eau avait été provoquée jadis par les moines de l'Abbaye de Liessies, qui, pour l'obtenir, avaient détourné le cours de l'Helpe Mineure. Un établissement plus petit, de 324 broches, mues par un manège à chevaux se monte en 1811. Il occupe en 1822, 9 hommes et 9 femmes ; celui de MM. Legrand, à la même époque, occupe 149 femmes et 39 hommes.

Nous arrivons maintenant à l'époque de la construc-

(8) Article historique de M. Jennepin.

(9) Archives de la ville de Fourmies.

tion des premières filatures de laine peignée dans la région. La première filature de laine fait son apparition à Fourmies en 1825, mais l'industrie du coton va encore résister pendant quelque temps à l'invasion de la laine. Ainsi en 1833 les 2 établissements de Fourmies marchent encore, occupant une centaine d'ouvriers et produisant annuellement environ 20.000 kilogrammes de fils de coton vendus à Paris, Reims, Rouen, Amiens et à l'étranger à raison de 5 frs à 5 frs 80 le kilog. Les fileurs gagnent de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour ; les femmes, les « soigneuses », de 0 fr. 60 à 0 fr. 70. C'est l'an 1839 qui marque la fin de la filature du coton à Fourmies. On y produit alors 17.000 kilog. de fil par an, valeur 68.000 francs (10).

A cete époque Fourmies compte 2.515 habitants. Les filatures de laine peignée se sont montées : elles ont mieux payé leurs ouvriers, réalisé plus de bénéfices. Rien d'étonnant dès lors à ce que les activités se soient tournées vers l'industrie mécanique de la laine au détriment du coton. Nous verrons dans le chapitre suivant avec quelle rapidité l'esprit d'initiative des habitants de la région, soupçonnant un développement possible de la filature de laine, triompha de difficultés matérielles énormes. Il ne faut pas oublier en effet, que, même au début du XIX^e siècle, époque où la grande industrie faisait son apparition avec les procédés mécaniques de fabrication, nulle région ne semblait plus fermée à ce genre d'activité que le pays d'Avesnes et la Thiérache. Les moyens de communication étaient des

(10) Etudes sur la région de Fourmies publiées à l'occasion du Cinquantenaire de la fondation de la Société Industrielle, 1927.

plus primitifs, les bonnes routes faisaient presque entièrement défaut. De Fourmies, vers 1800, il fallait gagner en charrette, à travers bois, par des chemins embourbés, le relai de la Capelle d'où partait la diligence sur St-Quentin et Paris (11). Pendant des siècles, dans ce pays frontière ravagé continuellement par les guerres, la population avait vécu isolée par suite du manque de routes, et, suivant l'expression de M. l'Abbé Peter, le pays restait une région « verrouillée », en retard, qui se fige dans sa vie rurale ». Plus récemment, le pays avait beaucoup souffert des guerres de la Révolution et de l'Empire. De 1814 à 1818 il avait été constamment foulé par les troupes alliées. Les contributions extraordinaires et les réquisitions de toutes sortes l'avaient réduit à la misère. Dans une lettre adressée par le maire de Fourmies, M. César-Auguste Legrand, à son adjoint le 2 Mai 1817, il est fait mention de « toutes les charges de la guerre dont le pays est accablé pour l'entretien des officiers et soldats russes ». L'époque à laquelle ces troupes russes quittaient le pays (1818) devait d'ailleurs coïncider avec la naissance de l'industrie mécanique de la laine dans la région.

En 1825, donc, Fourmies possède une filature de laine peignée de 1.512 broches, modeste début, à la vérité, d'une industrie si prospère un demi-siècle plus tard. Cet établissement est créé par MM. Louis-Joseph Legrand Père et Fils qui se consacrent également à l'industrie du fil à dentelle et du fil de coton. Ils peuvent être considérés à juste titre comme les fondateurs de l'industrie de la laine à Fourmies.

(11) Archives municipales de Fourmies.

Dans le Cambrésis, au Cateau, que l'on rattache aujourd'hui à la région lainière de Fourmies, M. Paturle-Lupin avait construit en 1818 une filature de laine de 1.600 broches (12).

Serait-ce le voisinage du Cateau-Cambrésis qui inspira MM. Legrand ? Bien qu'on ne puisse l'affirmer, il semble que l'initiative de M. Pature-Lupin ne fut pas étrangère à celle des premiers filateurs de laine de Fourmies.

On a tenté d'expliquer la pénétration de l'industrie lainière à Fourmies à cette époque, par les avantages techniques que pouvait présenter alors la région pour le travail de la laine. On sait en effet que la laine demande un certain degré d'humidité pour se prêter à l'opération de la filature; les procédés actuels d'humidification étant alors inconnus, il semblait naturel que l'on choisit pour l'établissement des filatures, des endroits particulièrement humides, et marécageux, comme la région de Fourmies vers 1825.

Il faut voir là, à notre avis, des considérations d'ordre plutôt secondaire; les avantages les plus importants et qui devaient amener la disparition prochaine de l'industrie du coton, étaient sans nul doute de nature purement économique: On gagnait plus d'argent à filer la laine que le coton. Il faut dès lors se poser cette question: Sur quel marché s'approvisionnait-on en laine et les débouchés étaient-ils largement ouverts pour les produits fabriqués ?

De la lecture de la correspondance commerciale de MM. Louis-Joseph Legrand en 1825 et jusqu'en 1829

(12) Actuellement Etablissements Seydoux et Michau.

(13), il semble ressortir que les affaires en laine à cette époque, quoique plus brillantes que les affaires en coton, n'offraient cependant pas l'attrait que nous leur connaissons dans les périodes de grande prospérité, un demi-siècle plus tard. On surveille étroitement la comptabilité; tout dénote que l'on suit de près la marche de l'entreprise. Il faudra d'ailleurs attendre quelques années avant de voir l'exemple suivi et de nouvelles filatures se monter. L'évolution ne se produira que lentement au début; on attend d'abord, afin de connaître les résultats de la première entreprise. Il est à noter que nous ne verrons jamais chez les industriels de Fourmies, qu'une audace raisonnée, excluant toute témérité.

La laine que l'on achète alors pour la travailler est uniquement la laine de France. Par l'intermédiaire de leurs préposés ou de courtiers lorsqu'ils ne font pas leurs achats eux-mêmes, les filateurs achètent la laine brute en Soissonnais, en Champagne, dans la région de Saint-Quentin ou d'Amiens, directement chez l'éleveur de moutons (14). En somme, pas de marché organisé.

Les débouchés ? MM. Legrand vendent le fil à des négociants ou à des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing, place déjà importante, où nous trouvons des noms bien connus actuellement dans l'industrie ou le négoce de laines; ils vendent également à Reims, Paris, Amiens, Elbeuf, etc...

L'expérience fut sans doute favorable à la filature de laine car, 3 années après la fondation de l'établisse-

(13) Archives des Etablissements Edgard Legrand et C^o à Fourmies.

(14) Carnets d'achats de laine de MM. Louis-Joseph Legrand. Archives des Etablissements Edgard Legrand et C^o à Fourmies.

ment Legrand, en 1828, un autre établissement, certes plus modeste, apparaît à Fourmies : c'est une filature de 288 broches mues par un manège.

CHAPITRE II

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉGION DE FOURMIES

Après l'installation de ces premières filatures de laines peignées qui commencent à se faire apprécier et produisent en quantité déjà respectable un fil de bonne qualité, le développement de l'industrie lainière ne se fait pas attendre.

En 1838, 2 établissements se fondent à Wignehies, 1 à Avesnelles. La filature de coton créée en 1810 par MM. Legrand se transforme en 1839 en filature de laine de 2.688 broches mues par une roue hydraulique, puis par un moteur à vapeur. La force motrice, comme on le voit, est tout au début, fournie par l'eau de la rivière (roues hydrauliques), ou, dans les établissements plus importants, par des chevaux (manèges à chevaux) et par l'homme lui-même (manège à bras). Dans ce domaine, de grands progrès ne tardent pas à se réaliser. En 1828, nous voyons l'usine Legrand père et fils et neveu et l'usine Cocquelet et Mercier actionnées par des pompes à feu à haute pression (2 atm. 1/2 (1)). Plus tard, vers 1840, apparaissent des moteurs à vapeur plus perfectionnés.

Avant de filer la laine, il faut la peigner, et le peignage se fait à cette époque, entièrement à la main ; il

(1) Archives de la Ville de Fourmies.

devait occuper un grand nombre de bras car, pour le seul établissement Legrand père et fils et neveu, on compte en 1839, pour l'alimentation de 3.696 broches, 680 ouvriers peigneurs.

En 1841, 3.000 nouvelles broches sont montées: En 1844, 3 usines nouvelles comptant ensemble environ 8.000 broches. On peut dire que dès lors l'élan est donné, les établissements ne cessent de s'accroître ou de se doubler et le petit tableau ci-dessous montrera quelle rapide extension prend la filature de laine dans la région de Fourmies-Le Cateau, surtout vers 1870. Voici le nombre de broches de filature existant dans cette région à diverses époques, depuis les débuts de l'industrie jusqu'à la veille de la guerre de 1914. Nous prenons soin de ne pas dire: le nombre de broches « en activité » car nous verrons quelles vicissitudes les filateurs de laines peignées ont connues pendant cette longue période, particulièrement après 1890. A certains moments de crise, un grand nombre de broches sont laissées inactives et l'on voit vendre les métiers au prix de la vieille ferraille.

En 1818 il y a	1.600	broches ;
» 1833	» 11.086	»
» 1844	» 51.072	»
» 1855	» 112.902	»
» 1867	» 650.560	»
» 1878	» 726.744	»
» 1889	» 868.884	»
» 1890-91	» 930.000	»
» 1900	» 885.646	»
» 1910-14	» 869.776	»

Il y a 83 filatures en 1900. Il n'y en a plus que 61 à la veille de la guerre de 1914. Les principales périodes d'augmentation sont :

1852-56 : 10 filatures nouvelles.

1863-67 : 28 filatures nouvelles.

1871-75 : 21 filatures nouvelles (au lendemain de la guerre de 1870).

Les montages deviennent ensuite moins fréquents. On constate néanmoins :

En 1877 : 1 nouvelle filature. En 1878 : 3. En 1880 : 2. En 1881 : 1. En 1882 : 1. En 1888 : 4. En 1890 : 3.

L'apogée est donc atteinte en 1890 et c'est depuis cette date, jusqu'en 1914, un déclin marqué.

Un déclin beaucoup plus rapide, mais commençant presque à la même époque, se produira dans la région pour l'industrie du peignage des laines, première manutention de la matière première précédant la filature. En 1841 nous trouvons 16 peigneuses ; 10 d'entre elles, de différents systèmes, appartiennent à l'établissement Paturle, du Cateau. En 1850, l'établissement Paturle adopte la peigneuse Heilman. Cette peigneuse est adoptée également en 1851 par deux établissements à Avesnelles et à Buironfosse employant ensemble 11 machines. En 1852 se montent à Fourmies 7 peignages, adjoints à des filatures existantes, avec 42 peigneuses. Depuis on compte successivement : en 1855 : 120 peigneuses ; en 1867 : 335 peigneuses dont 4 peigneuses anglaises Lister ; en 1878 : 520 peigneuses dont 21 anglaises ; en 1889 : 648 dont 55 anglaises.

Les principales périodes d'augmentation ont été :

1853-58: 8 peignages nouveaux; 1863-67: 15 peignages nouveaux; 1872-75: 4 peignages nouveaux.

En 1889 nous avons, dans la région de Fourmies 5 peignages à façon comprenant ensemble 204 peigneuses Heilmann et 40 peigneuses anglaises Lister. Les autres peignages servent généralement à l'alimentation de 21 filatures auxquelles ils sont adjoints. En effet, un grand nombre de filatures possèdent alors leur peignage et l'on serait presque tenté de parler d'intégration » lorsque l'on voit la même firme posséder peignage, filature et tissage. Il est vrai que bien des manutentions accessoires sont encore absentes (telles par exemple le traitement des sous-produits, la teinturerie des fils et tissus, etc. Cette dernière industrie inconnue avant la guerre de 1914, à Fourmies, s'y est installée depuis, mais on s'est borné, jusqu'à présent, à ne faire qu'une timide expérience.

Enfin, l'année 1890 marque le premier déclin du peignage de laines. On compte 630 peigneuses dont les 40 Lister appartenant à l'établissement Demoulin et Droulers qui devaient seules résister victorieusement. Le nombre des usines est encore de 26. Mais en 1900, il n'est plus que de 10 avec 317 Heilmann et 45 Lister. En 1910-14, de 3 avec 63 Heilmann et 45 Lister. Les établissements Droulers ayant échappé à la destruction pendant la guerre ont pu remettre en marche 35 peigneuses Lister en 1921, et 55 en 1923. C'est d'ailleurs le seul peignage à façon actuellement existant à Fourmies.

Quelles sont donc les causes de cette décadence ? On remarquera d'abord que les peigneuses anglaises sont presque toutes demeurées, tandis que le nombre des pei-

gneuses Heilmann a progressivement diminué au point de disparaître presque totalement en 1914. Déjà, en 1886, quelques difficultés s'étaient présentées pour les peignages à façon de Fourmies. Par suite de ces difficultés, résultant de la création, à Roubaix-Tourcoing, de peignages importants munis de peigneuses à grande production, ils avaient dû former un Syndicat afin de maintenir les prix de façon à un taux raisonnable. La concurrence de Roubaix-Tourcoing se fit sentir de plus en plus sévèrement et Fourmies fut finalement terrassé par Roubaix dans cette branche de son industrie. Les peignages de Roubaix, beaucoup plus considérables que ceux de Fourmies, produisaient en grande quantité et leurs tarifs étaient extrêmement plus avantageux pour le filateur.

Il est possible que si les établissements de Fourmies avaient eu ou avaient pu renouveler leur matériel déjà trop ancien et démodé, les peignages de la région eussent lutté victorieusement contre ceux de Roubaix-Tourcoing. Mais en 1890, la situation de l'industrie lainière devenait précaire à Fourmies, c'était le début d'une décadence générale. Pouvait-on véritablement penser à faire de gros frais à cette époque, pour transformer le matériel des usines ? Le moment n'était pas favorable. De plus, on éprouva davantage le besoin de se spécialiser et, de fait, Fourmies était spécialisé dans la filature.

Les industriels qui travaillaient la matière pour leur compte s'habituèrent à acheter de la laine peignée au lieu d'acheter de la laine brute, et les peignages adjoints aux filatures disparurent d'abord. Déjà en 1890, la Société du Commerce et de l'Industrie lainière faisait cette

constatation (2) : « Jusque vers 1883, la région recevait ses matières premières : 3/5 en laines brutes, 2/5 en peignés. Depuis 1883, plus de la moitié des matières premières arrive sous forme de peignés ». Puis les peignages à façon, impuissants à lutter contre Roubaix, furent également contraints à disparaître (3).

Moins importante et moins ancienne que l'industrie de la filature, l'industrie du tissage occupe cependant, dans la région de Fourmies, une place assez grande. Les régions du Cambrésis et de Fourmies ont été réunies (4) dans les documents publiés par la Société Industrielle où nous avons puisé nos renseignements.

En 1853, nous voyons les 4 premiers métiers mécaniques se monter au Cateau, dans la maison Paturle-Lupin. En 1858, à Fourmies, la maison Legrand suit l'exemple et monte 52 métiers mécaniques. A Beauvois-en-Cambrésis, la maison Vogel (aujourd'hui établissements Seydoux et Michau), possède 75 métiers en cette même année. En 1862, se fonde au Cateau le tissage R. Truffot avec 211 métiers. En 1864, Paturle-Lupin possède 400 métiers mécaniques à tisser. C'est par conséquent le Cambrésis qui se développe le plus rapidement au début. En 1866, un nouveau tissage de 50 métiers à Fourmies,

(2) Notice sur l'industrie lainière de la Région de Fourmies-Le-Cateau de 1818 à 1889 publiée en 1891 par la Société du Commerce et de l'Industrie lainière de Fourmies.

(3) La situation géographique de Roubaix-Tourcoing favorisait également ce centre au détriment de Fourmies pour le peignage des laines. En effet Roubaix était plus près des ports de commerce et notamment d'Anvers où arrivaient les laines brutes étrangères ; les frais de transport étaient donc moins lourds. En même temps que disparaissait l'industrie du peignage à Fourmies disparaissaient également les acheteurs de laines brutes.

(4) Voir Avant-Propos.

un autre de 100 métiers à Wignehies, un petit établissement de 14 métiers au Nouvion-en-Thiérache (Aisne). En 1867, on compte en tout : 2.029 métiers mécaniques. En 1878 : 11.594. Au début de 1889 : 14.800. Dans la période 1872-75, 16 nouveaux tissages se sont montés ; dans la période 1877-79 : 9. Fin 1889, 46 tissages mécaniques fonctionnent avec 15.500 métiers. En 1900, nous trouverons 49 usines avec 16.510 métiers. En 1910-14 : 44 usines avec 15.193 métiers. De 1900 à 1914 c'est donc un affaïssement sensible que nous constatons.

Quant aux métiers à tisser à la main, leur dénombrement est impossible, mais la Société Industrielle de Fourmies a cherché, pour donner une idée de l'importance de chacun des deux éléments, à apprécier, par période, leur part respective quant à la quantité de tissus fabriqués.

De 1825 à 1855, le tissage se fait entièrement à la main.

De 1856 à 1864, les 9/10 de la quantité de tissus fabriqués seraient le produit du tissage à la main, 1/10 revenant au tissage mécanique. De 1865 à 1876, 50 % de la production totale reviennent à chacune des deux catégories.

De 1876 à 1883, le développement du tissage mécanique s'accroît rapidement et prend de très grandes proportions : sa suprématie est incontestable. Dans les notes publiées, en 1927, par la Société Industrielle sur l'industrie locale, l'histoire du tissage est commentée de la façon suivante : « Les améliorations successives réalisées « dans les machines au prix de sacrifices souvent impor- « tants, ont généralement maintenu l'outillage dans un « état satisfaisant. Notre région a toujours été promp-

« te à appliquer les perfectionnements à mesure qu'ils
« se produisaient et nous pouvons affirmer que notre ma-
« tériel était, à la veille de la guerre, à quelques rares
« exceptions près, aussi moderne que celui de nos concur-
« rents étrangers, tel même que la filature était déjà ré-
« putée pour la finesse du fil; le tissage fabriquait le
« « fin mérinos » et le cachemire d'Ecosse. En 1883,
« quelques établissements commencent la fabrication
« des tissus nouveautés et, depuis 1887, certaines mai-
« sons font la draperie légère pour robes, la draperie
« peignée pour hommes. En 1910, la région produit
« 9.100.000 kgs de tissus, ce qui, au prix moyen de 8 frs
« le kg, représente une valeur totale de 76.500.000 frs.

« L'industrie du tissage eût été plus prospère encore
« si les fabricants de la région se fussent pliés plus vite
« aux besoins divers et changeants de la consommation.
« En effet, vers 1885, la demande en tissus de laine pei-
« gnée fine, spécialité de Fourmies, a beaucoup diminué;
« la faveur était alors aux articles de nouveautés et de
« fantaisie imitant la soie ou fabriqués avec des fils re-
« tors, des laines communes et mélangées. Toutefois,
« pour être lente, l'adaptation à la consommation se fit
« cependant et toute satisfaction fut donnée aux de-
« mandes de tissus les plus divers. »

Il est certain, en somme, que la spécialité de Fourmies en tissus fut essentiellement, avant la guerre de 1914, le genre léger : mousselines, cachemires, mérinos, serges fines. Certains tissages fabriquaient en quantité considérable des pièces de cachemire à chaîne et trame très fines (chaîne 96 mm., trame 70 mm.) et à fort duitage

(5), dont l'aspect soyeux rappelait presque celui du satin. Certain fabricant de tissus nous a narré que le décès de la reine Victoria fut pour lui l'occasion d'une exportation importante de cachemire violet en Angleterre. La filature et le tissage de Fourmies étaient au « fin » avant 1914. Cette particularité devait d'ailleurs devenir beaucoup moins sensible après la guerre.

Nous venons de jeter un rapide coup d'œil sur l'expansion industrielle de Fourmies de 1825 à 1914. L'accroissement de la population suivit cette expansion. Les bras viennent de plus en plus nombreux se mettre au service des machines. Fourmies, village de 2.350 habitants en 1836 devient en 1911 une petite ville de plus de 14.000 âmes. Le chiffre de la population atteint son maximum en 1891 : 15.895 habitants.

Voici le mouvement de la population de 1836 à 1911 :

1836	1851	1861	1876	1891	1901	1911
2.353 hab.	3.353	5.357	11.888	15.895	14.083	14.148

D'autres villages environnants voient également le chiffre de leur population s'accroître grâce au développement de l'industrie lainière. Nous pouvons signaler, bien que les chiffres soient moins caractéristiques :

Trélon	1.850 habitants en 1836	—	3.889 en 1911
Glageon	1.211 habitants en 1836	—	2.847 en 1911
Anor	2.670 habitants en 1836	—	4.412 en 1911
Wignéhies	2.415 habitants en 1836	—	4.379 en 1911

(5) La duite étant le fil de trame, plus le nombre de duites au centimètre est élevé, plus le « duitage » est fort.

CHAPITRE III

SITUATION ÉCONOMIQUE

Paragraphe 1^{er}. — de 1825 à 1890

Comme on a déjà pu s'en rendre compte par les chiffres indiquant le nombre de broches et de métiers à tisser existant dans la région à différentes époques, et par le mouvement de la population, il y eut des périodes de prospérité et des périodes de dépression à Fourmies.

Il nous semble que l'on peut diviser la période de 1825 à 1914 en deux parties : une époque d'expansion et de richesse allant de 1825 à 1890 environ, une époque de gêne allant de 1890 à 1914, laquelle est marquée par de fortes crises, comme celle de 1900, et quelques bons moments, d'assez courte durée.

Cette division peut paraître arbitraire ; nous ne pensons pas qu'elle le soit, mais elle est forcément assez approximative. Nous entendrons déjà en 1888 des plaintes amères et l'on prétendra, à cette époque que les affaires sont devenues mauvaises depuis 1872. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cette affirmation nous paraît manifestement exagérée. Ces plaintes furent formulées dans une déclaration lue devant le Ministre du Commerce, le 27 Juin 1888, par M. Belin, président de la Société du Commerce et de l'Industrie lainière :

« L'histoire de l'industrie lainière dans notre région,
« y est-il écrit, peut se diviser en deux périodes malheu-
« reusement bien distinctes. L'une, toute de prospérité,
« va de 1840 à 1872; l'autre, absolument mauvaise, va
« de 1872 à 1886.

« Dans les années d'abondance de la première de ces
« périodes, les bénéfices sont considérables, les établis-
« sement s'agrandissent: chaque association arrivée à
« son terme, se divise souvent en trois ou quatre so-
« ciétés nouvelles.

« La population de Fourmies, centre de la Région,
« monte de 2.000 à 15.000 habitants; alors qu'en 1840
« on compte six usines marchant avec des manèges, il
« y en a treize d'une importance moyenne en 1850. En
« 1866, il y en a 49 importantes. En 1869, on en voit
« 76. Fourmies fait, à cette époque, un commerce consi-
« dérable avec l'Allemagne: Gera, Greitz, Leipzig, lors-
« qu'arrive la guerre néfaste de 1870. A la suite de
« cette guerre, comme il arrive toujours après les
« grandes catastrophes qui ont suspendu le travail, l'in-
« dustrie lainière prospère tellement pendant vingt
« mois, que le chiffre des établissements passe rapide-
« ment de 76 à 112.

« En même temps que le nombre de broches aug-
« mente, les bénéfices se restreignent, les fonds de ré-
« serve s'épuisent, les liquidations arrivent et, en moins
« de cinq ans (1876 à 1881), 70 établissements changent
« de mains, laissant aux cédants une perte de 65 % sur
« le prix coûtant.

« On est, à première vue, tenté de croire que cette
« mauvaise situation résulte du développement exagéré

« de notre industrie en 1872. C'est en effet, une raison.
« Mais cette raison n'aurait pas suffi, si le développe-
« ment industriel de l'Allemagne n'avait été que pro-
« portionnel au nôtre, car la consommation, elle aussi,
« s'est accrue énormément depuis vingt ans.

« Il n'en fut malheureusement pas ainsi. L'Alle-
« magne qui, en 1870, comme nous l'avons dit plus haut,
« était encore tributaire de notre pays pour ses achats
« de fils, *en annexant l'Alsace qui faisait exactement*
« *nos articles*, fut frappée de la prospérité de cette pro-
« vince, et, prenant exemple sur elle, créa un nombre
« considérable de grands établissements qui, non seule-
« ment nous ont remplacés dans les fournitures de fils
« pour les tissages allemands que nous alimentions avant
« 1870, mais encore nous font partout une énorme con-
« currence, aux Etats-Unis notamment.

« Cette concurrence résulte aussi de ce que les Alle-
« mands, en annexant nos deux belles provinces, *nous*
« *ont enlevé tous les constructeurs des machines néces-*
« *saires à notre industrie*; et elle est devenue redou-
« table, parce que l'industriel allemand, pour établir
« un article exactement semblable à celui que nous fai-
« sons, paie 25 % de main-d'œuvre en moins, ce qui re-
« présente, pour un établissement moyen de 8.000 bro-
« ches et 200 métiers à tisser, une différence annuelle
« d'environ quatre vingt mille francs. De semblables
« avantages ne pouvaient manquer de donner à l'indus-
« trie de nos rivaux un rapide essor; aussi voyons-nous
« l'Allemagne employer successivement en laines étran-
« gères :

En 1880: 69.000 tonnes;

En 1881: 77.000 tonnes;

En 1882: 88.000 tonnes;

En 1883: 91.000 tonnes;

En 1884: 105.000 tonnes.

« Ces chiffres sont plus éloquents que tout ce que
« nous pourrions ajouter. Dans une période aussi dif-
« ficile que celle que nous traversons actuellement, éga-
« lant à peu près nos concurrents sous le rapport de
« l'outillage, et leur étant inférieurs, sous celui de la
« main-d'œuvre, nous ne pouvons lutter avantageuse-
« ment qu'en désertant la production des articles clas-
« siques (mérinos et cachemires) pour lesquels le prix
« de la main-d'œuvre est tout, et en nous portant sur
« la fabrication de l'article « Nouveauté », dans la pro-
« duction duquel nous pouvons utiliser la seule force
« qui nous reste: l'adresse de l'ouvrier français. C'est
« de ce facteur que nous attendons le salut, etc...

La guerre de 1870 avait provoqué, pendant les deux années qui suivirent, un renouveau d'activité industrielle et de prospérité économique. Une période de crise inévitable devait lui succéder, dont les raisons ont été énumérées avec assez de précision dans la déclaration de M. Belin. Au lendemain d'une guerre, ces crises économiques ne manquent pas de suivre l'ère de folle prospérité qui les précède. Nous avons vu le même fait se produire en 1920, après l'essor de 1919, pour des raisons d'ailleurs différentes et d'ordre plus général. Il n'en reste pas moins que si l'Allemagne nous faisait une dure concurrence sur son propre marché et sur le marché des Etats-Unis, celui-ci, ainsi que le marché na-

tional, restaient largement ouverts à l'industrie de Fourmies. Le coup le plus dur pour celle-ci, le bill Mac-Kinley, établissant des droits prohibitifs sur les marchandises pénétrant aux Etats-Unis, devait lui être porté en 1890.

Voici la quantité et la valeur des produits livrés annuellement sur le marché par l'industrie lainière de Fourmies, de 1818 à 1889 inclusivement. De 1867 à 1878, un léger flottement se produit dans la valeur des fils vendus, mais la valeur des tissus est en ascension ininterrompue, ascension particulièrement importante de 1867 à 1878 :

NOMS DES PRODUITS

1818

1833

	Kgs	Coût	Francs	Kgs	Coût	Francs
Fils	9.600	30	288.000	100.000	24	2.400.000
Tissus						
Déchets de filature	1.000	8	8.000	10.000	6	60.000
Déchets de tissage						
Déchets de peignage						
Blouses						
Totaux	10.600		296.000	110.000		2.460.000

NOMS DES PRODUITS

1844

1855

	Kgs	Coût	Francs	Kgs	Coût	Francs
Fils	567.000	15	8.500.000	1.494.000	13.50	20.200.000
Tissus				30.000	27	810.000
Déchets de filature	42.500	5	212.000	114.000	5	570.000
Déchets de tissage				1.200	3	3.600
Déchets de peignage	40.000	1	40.000	260.000	0.85	220.000
Blouses	56.000	6	335.000	360.000	4.50	1.800.000
Totaux	705.000		9.087.000	2.259.200		23.603.600

NOMS DES PRODUITS	1867			1878		
	Kgs	Coût	Francs	Kgs	Coût	Francs
Fils	3.465.000	11	38.115.000	3.665.000	8	29.320.000
Tissus	1.218.000	15	18.300.000	6.956.400	13	90.500.000
Déchets de filature	330.000	5-50	1.815.000	726.000	5	3.630.000
Déchets de tissage	50.000	3-50	175.000	280.000	3	840.000
Déchets de peignage	615.000	1	615.000	860.000	0-80	688.000
Blousses	850.000	6	5.100.000	1.240.000	4-50	5.580.000
Totaux	6.528.000		64.120.000	13.727.400		130.558.000

NOMS DES PRODUITS	1889		
	Kgs	Coût	Francs
Fils	5.000.000	8	40.000.000
Tissus	8.880.000	11	97.680.000
Déchets de filature	780.000	5	3.900.000
Déchets de tissage	356.000	3	1.068.000
Déchets de peignage	1.050.000	0-80	840.000
Blousses	1.470.000	4	5.900.000
Totaux	17.536.000		149.388.000

En 1890, à la veille des mauvais temps, on peut dire que l'industrie lainière de la région de Fourmies est une des plus importantes de la nation. Elle livre sur le marché environ 17 millions $\frac{1}{2}$ de kilogrammes de produits à divers états de fabrication, ayant une valeur de 150 millions de francs.

L'exportation prend les $\frac{3}{4}$ environ de cette production, soit pour une valeur d'environ 110 millions. De plus, la valeur des tissus se trouve presque doublée si l'on fait entrer en ligne de compte la production des nombreux métiers à main qui battent dans les campagnes des arrondissements de Vervins et de Cambrai et dont il n'a pas été possible de faire une statistique, vu la très grande irrégularité de leur marché.

La production des filatures et tissages de la région de Fourmies représente le $\frac{1}{5}$ de la production totale de l'industrie lainière en France, que l'on estime alors égale à 800 millions de francs. La fabrique de Fourmies entre à elle seule pour le $\frac{1}{3}$ environ dans la valeur des exportations de tissus de laine qui s'élève à 333.688.000 francs en 1889.

Cependant, après les périodes d'expansion provoquées : l'une, qui suit l'année 1861, par l'entrée en franchise des laines brutes étrangères ; l'autre, qui suit l'année 1870, par la perte des manufactures de l'Alsace, la difficulté d'écouler les produits fabriqués se fait sentir parfois sévèrement. Le développement de l'industrie similaire en Allemagne fait subir à la région quelques crises coupées de moments meilleurs. En 1888, 750.000 broches de Fourmies se sont réunies en un Syndicat pour régulariser la production au moyen de la réduc-

tion du travail et empêcher une baisse trop importante des prix de façon.

Avant la guerre de 1870, les tissages de Gera, Greitz, Leipzig, achetaient à Fourmies de fortes quantités de fils et cette clientèle n'a pas peu contribué au développement de son industrie. Mais par la suite, des filatures importantes se montèrent en Saxe qui suffirent à alimenter les tissages allemands. D'autre part, ces tissages produisant les mêmes articles que les manufactures de Fourmies, firent à celles-ci une redoutable concurrence sur le marché des Etats-Unis, d'autant plus qu'ils pouvaient fabriquer à meilleur compte grâce à la modicité des salaires payés en Allemagne à cette époque. On verra que les yeux des industriels fourmisiens restent constamment fixés sur l'Allemagne lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications à la réglementation du travail.

En Angleterre, il n'y avait que Bradford qui produisit des articles semblables à ceux de Fourmies. La concurrence de ce pays n'était donc pas très à craindre.

En France même, la fabrication de tissus de Roubaix-Tourcoing influait beaucoup sur le marché de Fourmies, notamment quant à la production des filatures. La plupart des fils fins demandés par la fabrique de Roubaix venait de Fourmies. L'industrie de cette région était favorisée lorsque le mode exigeait l'emploi de laines peignées fines. Dans le cas contraire, Roubaix se rejetait sur les laines communes et la Région de Fourmies, en subissant le contre-coup, voyait diminuer son activité. Cette dépendance de Fourmies vis-à-vis de Roubaix n'a jamais cessé d'exister depuis l'origine de l'in-

dustrie à Fourmies jusqu'à l'heure actuelle. A bien des égards cependant, à l'époque envisagée, il se créait entre les deux régions une sorte de lien *d'interdépendance*; mais de plus en plus celui-ci devait se transformer en un lien de pure dépendance quant à Fourmies, à mesure que l'industrie de cette région devenait façonnrière.

Le centre concurrent de Fourmies aurait été Reims, dont la fabrication était estimée depuis de longues années. Mais le matériel de Fourmies était, à ce que prétendaient alors les Fourmisiens eux-mêmes, plus modernisé « et, grâce aux soins apportés dans la fabrication, de bonnes marques s'étaient créées qui primaient même celles de Reims ».

Jusqu'en 1890 environ, la plupart des industriels de Fourmies travaillaient des matières leur appartenant, ils travaillaient pour leur compte. Comme on dit dans la région, ils étaient des filateurs ou fabricants de tissus « pour compte » ou encore des « forfaitiers ». Mais, avec la mauvaise situation des affaires qui suivit, les disponibilités devenant plus rares et l'audace également, un nombre de plus en plus important d'industriels de la Région se mirent à exercer la profession moins fatigante et moins aléatoire de « façonniers ». On filait et on tissait pour le compte de fabricants de tissus ou de négociants, le plus souvent Roubaisiens, qui expédiaient à l'usine façonnrière la matière à travailler. Bien que nous manquions de statistiques à ce sujet, il convient d'insister sur ce fait très remarquable, et nous aurons l'occasion d'y revenir. En 1914, et actuellement encore, depuis la fin de la guerre, la région de Fourmies

est en très grande partie façonnrière. Ce qui était l'exception avant 1890 est devenu la règle depuis.

Quoi qu'il en soit du nombre des façonniers et des « forfaitiers » avant 1890, le prix de façon a une très grosse importance pour les uns comme pour les autres. Pour les premiers, il constitue exclusivement leur rémunération, pour les seconds il entre en ligne de compte dans l'établissement des prix de revient des fils ou des tissus. Dans tous les cas, les variations des prix de façon de filature ou de tissage rendent compte exactement de la situation des affaires aux époques considérées. On trouvera ci-dessous quelques indications sur les prix de façon pratiqués de 1825 à 1890. Pendant toute cette période qui est généralement prospère, les diminutions successives *proviennent uniquement des améliorations apportées* dans l'outillage, qui permettent une production plus considérable. Il faut donc se garder d'en tirer des conclusions inexactes quant à la situation économique.

PEIGNAGE. — Le peignage se faisait à la main de 1825 à 1847. Il coûtait 2 fr. 25 au kilog de peigné. Ensuite vient le peignage mécanique, prix : 1 fr. 50 au kilog. A partir de 1849, remplacement des laveuses à main par les laveuses mécaniques et différents perfectionnements. Prix : 1 fr. 10 le kilog.

En 1852, grande économie sur le lavage des laines par la préparation des eaux, prix : 0 fr. 90 le kilog.

Depuis 1883 : 0 fr. 75 le kilog.

en 1890 : 0 fr. 60 le kilog.

Le rendement en peigné devient meilleur avec les transformations de l'outillage.

FILATURE. — En 1825 on filait à raison de 0 fr. 14 l'échée (1).

En 1847 le prix était descendu à 0 fr. 04.

Le fil était encore très irrégulier.

De 1848 à 1853 le prix de façon baisse de 0 fr. 04 à 0 fr. 02.

En 1864 il est de 0 fr. 0175.

En 1876 il est de 0 fr. 015 après l'introduction des métiers renvideurs Self-Acting. L'usage de ceux-ci se développant, nous arrivons à 0 fr. 0125 en 1883.

En 1890: 0 fr. 0115 à 0 fr. 011.

TISSAGE. — Le prix de façon est calculé en prenant comme unité de base: 1.000 duites. D'une façon générale, le prix de façon payé à l'ouvrier tisseur qui dans cette industrie reçoit toujours un salaire « aux pièces » est d'environ la moitié du prix payé à l'industriel façonnier. En 1876 l'ouvrier reçoit de 0.03 à 0.04 les mille duites. On fait remarquer dans les documents de la Société Industrielle de Fourmies que l'ouvrier tisseur d'Alsace ne touche alors que la moitié environ de ce prix.

En 1883: 0.035.

En 1890: 0.03 ce qui fait 0.06 environ comme prix total de façon de tissage payé à l'entrepreneur.

(1) L'échée est l'unité de longueur de fil. L'échée de Fourmies équivalait à 710 mètres environ. On recevait donc une rémunération de 0 fr. 14 pour filer 710 mètres de fil. L'échée de Fourmies n'était d'ailleurs pas tout à fait équivalente à l'échée de Roubaix-Tourcoing, ni à l'échée de certains autres centres textiles. Depuis 1919 on a pris l'habitude, à Fourmies comme ailleurs, d'indiquer le numéro du fil en prenant comme base la longueur de 1.000 mètres. Actuellement, pour toute la France, l'échée est donc égale à 1.000 mètres et dans les marchés on calcule le prix de façon en se servant de cette unité, d'où simplification pour les affaires traitées entre différentes régions.

PARAGRAPHE II. — de 1890 à 1914

Nous avons dit que le Bill Mac-Kinley fut un coup très dur pour l'industrie lainière de Fourmies. En effet il imposait aux exportations en Amérique des conditions extrêmement onéreuses. Non seulement les droits d'entrée étaient surélevés, mais encore les erreurs de déclaration étaient passibles de peines très graves, et, en cas de contestation, un jury d'experts en douane, c'est-à-dire de fonctionnaires, prononcerait sans appel; les intéressés ne pourraient plus se faire représenter dans les expertises.

On travailla d'arrache-pied à Fourmies pour expédier aux Etats-Unis le plus grand stock possible de marchandises avant la date d'application de ce régime draconien. Mais cette période de surchauffe ne pouvait avoir qu'une courte durée, et à la date fixée pour l'application du bill Mac-Kinley, le chiffre des exportations baissa considérablement. C'était un des débouchés les plus larges qui était quasi fermé à l'industrie fourmisiennne.

Le période de crise qui suivit fut sévère et compliquée d'évènements malheureux dans les rapports entre patrons et ouvriers. L'effervescence ouvrière, jusqu'alors presque inconnue dans la région, se révélait tandis que les usines restreignaient leur production. Ces coïncidences qui ne sont pas rares montrent combien l'élément économique et l'élément social s'entrepénètrent. Il y avait à la fois à Fourmies malaise économique et malaise social. Le malaise économique devait durer et, en somme, on peut presque dire qu'il a

duré jusqu'en 1914. Il y a eu entre temps des périodes plus prospères, de courts moments pendant lesquels les industriels lainiers ont pu réaliser quelques substantiels bénéfices; mais les périodes de crise furent assez fréquentes et parfois violentes, comme en 1900, provoquant la fermeture de plusieurs usines et la ruine de leurs propriétaires. La statistique fournie par M. Legros, président de la Sté Industrielle, en 1904, est significative à cet égard.

Les prix de façon baissèrent progressivement. De frs 0.011 en 1890 on arriva à 0.01, puis 0.009, 0.008 l'échée. Un industriel nous a même affirmé avoir filé à raison de 0 fr. 006 vers 1900. De plus, le prix de façon de filature était encore diminué du fait que les contrats passés contenaient la clause « avec remboursement » (2).

Les fabricants et négociants roubaisiens n'étaient pas sans s'efforcer d'obtenir les prix les plus bas des façonniers fourmisiens. Leurs émissaires, des courtiers, par-

(2) Cette clause, véritablement draconienne, avait soi-disant pour but d'éviter la fraude, d'empêcher le filateur façonnier de s'approprier la moindre quantité de matière appartenant au « chargeur ». En vertu de cette clause, le « chargeur », c'est à dire celui qui remettait les matières à façonner au filateur, devait en principe recevoir un poids de fil égal au poids de peigné remis par lui. Comme cela était pratiquement impossible, à cause du déchet occasionné par la manutention de la laine, le façonnier s'engageait à rembourser au chargeur la valeur de la quantité de peigné constituant la différence entre le poids de matière reçue et le poids de fil rendu. Le déchet appartenait au filateur. Par exemple : Le filateur reçoit 100 kilogrammes de laine peignée ; il rend 95 kilogrammes de fil. Il rembourse au chargeur la valeur de 5 kilogrammes de peigné. Ainsi le façonnier perdait la différence entre la valeur du peigné remboursé et la valeur du déchet. Cette clause a disparu des contrats de façon de filature depuis 1919. Ou comptait, avant la guerre, qu'elle réduisait le prix de façon de filature d'environ 0 centime 10 l'échée. Ainsi filer à 1 centime « avec remboursement » équivalait en somme à filer à 0 centime 90 sans remboursement.

couraient la région pour visiter les façonniers et, à l'aide de conversations tendancieuses avec l'un ou l'autre d'entre ceux-ci et de petits racontars adroitement placés, se livraient à un véritable marchandage. Leur rémunération était payée par le façonnier à raison de 0 fr. 05 par kilog de peigné à filer. Les filateurs étaient bien souvent obligés d'accepter les conditions les plus défavorables et de travailler à perte s'ils désiraient malgré tout employer leur personnel. Le rôle de ces représentants n'a pas été sans influence sur les baisses excessives des prix de façon de filature et on a pu dire qu'ils avaient quelque peu contribué à aggraver la misère de Fourmies à certaines époques.

Le « Journal de Roubaix » a publié à son heure le manifeste suivant où il décrit le malaise en essayant d'en déterminer les causes :

« Le Bureau de l'Association Nationale de l'industrie lainière a été reçu par le Ministre du Commerce et de l'Industrie le lundi 21 mai 1894. M. Louis Corbonnier, président, a exposé les circonstances qui ont donné naissance au nouveau groupement, en même temps qu'elles lui dictent son programme et lui traacent sa ligne de conduite.

« L'industrie lainière et les négoce qui en sont solidaires, subissent une crise dont les effets se font sentir partout et qui a entraîné, en maints endroits, de véritables désastres.

« Prenons, par exemple, cette région de Fourmies, naguère si florissante et qu'on ne saurait traiter comme une quantité négligeable dans la supputation des intérêts du pays, puisqu'elle possède un matériel indus-

« triel de 68 millions, qu'elle fait vivre 26.000 ouvriers
« auxquels elle distribue 27.000.000 de francs de sa-
« laires, et qu'elle transforme chaque année pour
« 150.000.000 francs de produits, sans compter les 100
« millions de tissus fabriqués à la main.

« Or, dans tout le pays, la valeur immobilière, en ce
« qui concerne les terrains et les habitations, a dimi-
« nué de moitié, et les établissements industriels sont
« réduits au cinquième de ce qu'ils ont coûté.

« Cette appréciation n'est pas formulée pour les be-
« soins de la cause, et, loin d'être exagérée, elle est
« encore au-dessous de la vérité, car nombre d'établis-
« sements, cités encore dernièrement parmi les mieux
« installés et les plus intelligemment dirigés, sont fer-
« més et n'ont plus qu'une valeur négative. Quant à
« ceux qui trouvent acquéreurs, ils sont cédés à des
« conditions désastreuses.

« Depuis 1892 on citait, à Sains-du-Nord, un établis-
« sement payé 1.100.000 frs en 1886, et vendu 120.000
« frs. Depuis lors la situation a empiré et s'est géné-
« ralisée à Fourmies. Une filature réputée comme un
« modèle et qui avait coûté 850.000 frs, vient d'être cé-
« dée pour 200.000 frs. La grande filature Huille et Cie,
« de la Capelle, qui valait plus d'un million, a été, ces
« jours derniers, vendue 80.000 frs.

« C'est là une situation à laquelle il est urgent d'avi-
« ser, car si elle se prolonge, elle consommera totale-
« ment la ruine d'une des régions qui ont le plus fait
« pour développer la richesse de la France et donner
« du travail aux populations ouvrières, et elle s'étendra
« aux autres centres qui, pour avoir plus solidement

« résisté en apparence, grâce à des circonstances particulières, n'en sentent pas moins leur force diminuer, « s'épuiser, et se demandent avec anxiété ce que sera le « lendemain.

« Il y a donc là un danger imminent, et, il n'y a « aucune exagération à le dire, un danger national; car « il ne faut pas perdre de vue que l'industrie de la laine « ne le cède à aucune autre, en France, et que, par la « nature de ses produits, elle répond mieux qu'aucune « autre aux besoins de nos sociétés démocratiques.

« Mais, pour remédier au mal, il faut en rechercher « les causes. Au premier rang de celles-ci, on doit placer la rupture de nos relations commerciales. Sans « doute, cette rupture n'est pas uniquement imputable « à la France, entraînée fatalement dans le courant « protectionniste qui traverse le monde, et il faut largement tenir compte, et des circonstances, et des intérêts divers; mais on doit employer tous les efforts « pour donner ou pour rendre à nos industries d'exportation les débouchés qui leur sont nécessaires, etc... ».

Néanmoins, la fabrication de Fourmies est toujours réputée. Elle a sa place d'honneur à l'Exposition Universelle de 1900, ainsi qu'on peut en juger par les récompenses accordées :

GRAND PRIX. — Société du Commerce et de l'Industrie lainière de la Région de Fourmies: Laine brute, laine cardée, laine peignée. Fils écrus, teints de toute nature. Tissus écrus et teints. Nouveautés en tous genres.

MÉDAILLE D'OR — *Boussus et Cie à Wignehies.* — Lainages en tous genres pour robes. Tissus unis mélangés

et nouveautés. Beaux articles laines et soie. Draperie, etc... Très belle exposition. Fabrication très variée et très soignée. Filature en peigné de 22.000 broches ; 733 métiers à tisser, 800 ouvriers. Le tissage Boussus fut fermé en avril 1904 à la suite d'une menace de grève. D'après MM. Boussus, il ne leur occasionnait que des pertes depuis plusieurs années.

MÉDAILLE D'ARGENT — *L. Bernier à Fourmies.* — Filature et retordage de laines peignées, ne travaillant qu'à façon et sur métiers continus. Beaux filés de laine pure et de laine mélangée de coton. Fils mixtes. Fils de laine longue. Retors avec soie.

A cette époque on estimait à 378 le nombre des peigneuses *en mouvement* à Fourmies, à 790.000 les broches de filature, à 9.140 les métiers à tisser mécaniques, à 17.470 le nombre des ouvriers, à 100 millions le chiffre d'affaires. Au sujet du matériel, il faut remarquer qu'il ne s'agit ici que du matériel « *en mouvement* », beaucoup de métiers restant inactifs par suite du ralentissement des affaires.

Le rapporteur du jury disait les mérites des produits des fabricants dont les noms suivent :

MM. Douvin et Cie : Fils de laine peignée fins.

Droulers Frères et Cie : Laines peignées et filées.

J. Feuillet et Cie à Avesnelles : Fils pour bonneterie, écrus et mélangés, fils fins pour tricoteuses.

A. Flament et Cie : Lainages variés.

Flament, Fosset et Cie, à Avesnelles : Fils écrus et mélangés.

Les fils de Louis Legrand : Lainages, draperies, nouveautés laine et soie.

P. Legros à Wignehies: Lainages, tissus pour robes, nouveautés, brochés, écossais.

H. Marche: Fils de laine peignée simples. Retors, gazés, bouclés, fils fantaisie.

Prohon et Cie: Fils fins.

HORS CONCOURS. — MM. Seydoux et Cie à Paris et au Cateau.

Laines peignées et filées — Tissus de laine peignée et cardée pour robe et draperie — Flanelle — Tissus nouveautés pure laine et laine et soie — Mérinos et cachemires fins — Serges — Cheviottes — Tissus mélangés — (Peignage: 77 peigneuses. Filatures: 60.000 broches en France — 4.000 en Espagne — 2.000 métiers à tisser en France et 130 en Espagne — 2.670 ouvriers).

A Glageon, près de Fourmies, M. Louis Hubinet, Membre du Jury, par conséquent « hors concours » présente des fils de laine peignée pure et de laine mélangée de coton, tourbe, eucalyptus, simples et retors. De plus, des fils gazés, des fils pour nouveautés, bonneterie et draperie. Tous ces produits soignés et estimés.

Filature de 41.750 broches — Retordage — 475 ouvriers.

La filature est toujours la spécialité de Fourmies. M. Emile Lefèvre fait cette remarque, dans son exposé sur la région de Fourmies (3): « Au temps des articles « dits « classiques », cette ville faisait du mérinos. Elle « ne s'est pas développée dans le sens des progrès modernes qui embrassent tous les genres de nouveautés ». Mais il se hâte de conclure: « En somme, Four-

(3) Histoire économique de la laine III^e partie. Chapitre 1^{er}.

« mies a édifié le monde entier par son travail, sa constance, sa réussite ; pourquoi le succès ne pourrait-il « y renaître ? ».

La crise lainière de 1900 n'était pas pour donner un renouveau d'activité à la région de Fourmies. Celle-ci ne fut certes pas la seule à s'en ressentir, mais ses effets y furent particulièrement sensibles.

Il faut trouver la cause profonde de cette crise dans un excès de spéculation de la part des négociants et fabricants sur la laine peignée, comme nous allons essayer de le démontrer par des chiffres. Les marchés à terme de laine peignée d'Anvers et de Roubaix étaient très actifs. Les abus des opérations à terme n'avaient cessé de s'amplifier. En 1895, ils inquiétèrent au plus haut point les éléments sains et prudents du commerce et de l'industrie lainière ; aussi se forma-t-il dans les centres manufacturiers, à Roubaix-Tourcoing, Reims, Elbeuf, Sedan, Fourmies, des comités ayant pour but de chercher à remédier à cette situation. Les délégués de ces comités se réunirent à Paris, le 22 Octobre 1895, et à l'unanimité, on reconnut la nécessité de demander la suppression des marchés à terme des laines peignées. On démontra au Ministre du Commerce : 1° l'irrégularité de l'existence des marchés à terme de laine peignée, car le peigné avait été faussement assimilé aux matières premières ; 2° la nocivité des marchés à terme, qui, loin de régulariser les prix, établissent des cours fictifs résultant d'opérations de jeu, spéculant tantôt sur la hausse, tantôt sur la baisse, et sans aucun rapport avec la situation vraie de l'industrie. De plus on trouva que les opérations inscrites à la cote du terme

représentaient au moins dix fois la production du type « Buenos-Ayres » qui y était offert ; que la suppression du terme ne pouvait avoir aucune conséquence fâcheuse et n'offrirait que des avantages, etc...

Le ministre promit de faire mettre la question à l'étude, mais les marchés à terme ne cessèrent pas de fonctionner.

Les Chambres de Commerce d'Avesnes, de Sedan, d'Elbeuf, de Cambrai, de Tourcoing, la Société du Commerce et de l'Industrie lainière de Fourmies en réclamèrent la suppression. Un rapport de M. Pecquériaux, de la Société du Commerce et de l'Industrie de Fourmies, en date du 22 Janvier 1898, confirma les vœux des industriels de la région.

Le marché à terme de Roubaix qui, au début, avait fait porter les affaires sur des types bien déterminés, et avec une tolérance assez étroite pour la conformité, s'était contenté, le 1^{er} Mars 1893, de choisir un type unique pour le peigné de Buenos-Ayres, type susceptible d'une réduction de 3 % ou d'une bonification de 2 %. Ce peigné devait provenir uniquement de laines de la Plata et de l'Uruguay, à l'exclusion de laines de peaux, de laines d'agneaux et de toute autre laine. Au mois de mars 1899, une modification du règlement de la Caisse de liquidation admit que les laines soumises à l'expertise pourront subir une réduction de 4 % ou une bonification de 8 %. De plus, les livraisons pourront être faites en laines de Buenos-Ayres, de Montévideo, d'Australie, du Cap *sans exclusion des laines de peaux*. Dès lors, il s'agit bien d'un type fictif, et nous consta-

tons plus que jamais le caractère aléatoire des opérations à terme.

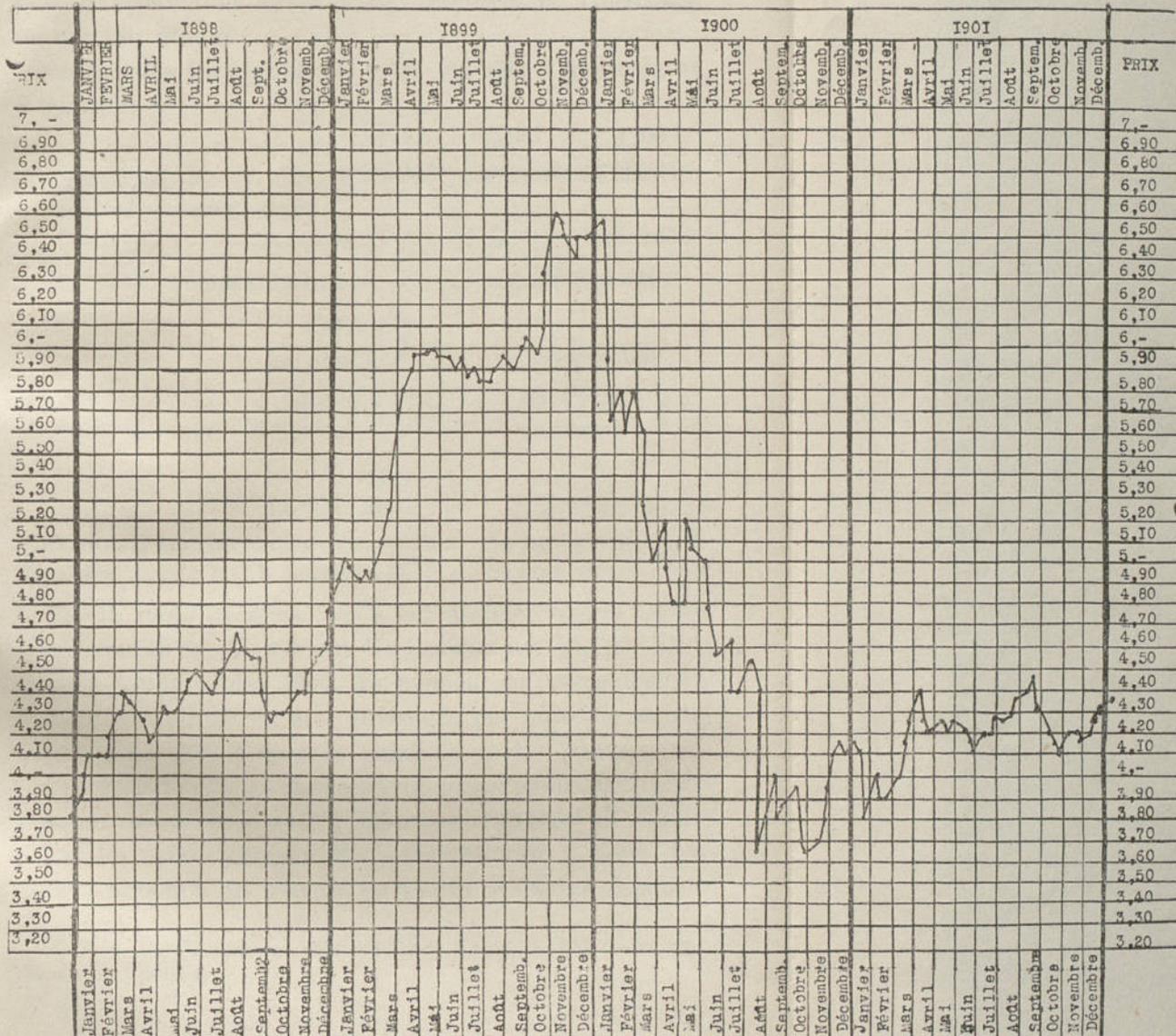
Sur le marché d'Anvers, les transactions et les prix du peigné à terme (contrat B) ont été les suivants, de 1888 à 1903 :

		Prix au kilog		
	Kgs	<i>Minima</i>	<i>Maxima</i>	<i>Moyen</i>
1887-88	29.830.000	4.65	5.95	5.35
1889	53.045.000	5.05	6.32 1/2	5.80
1890	65.375.000	5.10	6.30	5.75
1891	41.215.000	4.27 1/2	5.60	5.10
1892	47.240.000	4.10	5.15	4.50
1893	39.295.000	4.12 1/2	5.10	4.45
1894	51.515.000	3.32 1/2	4.52	4.10
1895	55.180.000	3.17 1/2	4.57 1/2	3.80
1896	46.570.000	3.70	4.45	4.00
1897	36.300.000	3.55	4.00	3.80
1898	36.720.000	3.72 1/2	4.75	4.35
1899	57.105.000	4.65	6.65	5.90
1900	97.120.000	3.55	6.60	4.70
1901	43.355.000	3.67 1/2	4.47 1/2	4.15
1902	27.665.000	4.17 1/2	4.97 1/2	4.70
1903	29.235.000	4.72 1/2	5.40	5.15

On trouvera ci-contre un graphique qui montrera de la façon la plus frappante la hausse formidable des prix et la baisse consécutive sur le marché à terme d'Anvers en 1899 et 1900 (4).

C'est donc la spéculation effrénée de 1899-1900 avec 97.120.000 kgs fictifs contre 36.700.000 en 1898, qui a

(4) Ce graphique a été établi par MM. Grisar et de Keuster, courtiers en laines à Anvers.



FLUCTUATIONS DU PEIGNÉ CONTRAT B
sur le marché à terme d'Anvers, de 1898 à 1901

les années qui suivirent, la situation redevint légèrement meilleure; on assista à un redressement des prix de façon de filature de 15 % environ en 1902. Mais la région était durement éprouvée, et beaucoup de sociétés n'avaient pu résister aux troubles économiques de 1900. Un document va nous fournir de douloureuses précisions à cet égard: c'est le rapport de M. Legros, président de la Société du Commerce et de l'Industrie de Fourmies, rédigé en 1904 pour répondre au questionnaire de la Commission parlementaire d'enquête sur l'industrie textile, document qui est un véritable monument historique. Toute la triste vérité y est exposée et il contient un tableau des sociétés ayant liquidé et des usines disparues dans chaque localité de la région, depuis le début de la période difficile pour l'industrie lainière.

Localités	Sociétés ayant liquidé	Usines	
		Disparues	Existantes
FOURMIES	58	13	24
WIGNEHIES	4	3	6
ANOR	4	1	3
AVESNELLES	»	»	4
AVESNES	8	1	4
BOHERIES (Aisne)	»	»	1
BEAUVOIS	4	»	1
BOUÉ (Seine)	»	»	1
BOUSSIÈRES	1	»	1
BRIASTRE	»	»	1
BUIRONFOSSE (Aisne)	»	1	5
<i>A Reporter</i>	79	19	46

Localités	Sociétés ayant liquidé	Usines	
		Disparues	Existantes
<i>Report</i>	79	19	46
LA CAPELLE (Aisne)	1	»	3
CAUDRY	1	»	1
EFFRY (Aisne)	4	1	»
ESQUEHERIES (Aisne)	4	»	2
ETREUX (Aisne)	»	»	1
ETROEUNGT	1	1	1
FELLERIES	2	»	1
HIRSON (Aisne)	»	»	1
ST-GOBERT (Aisne)	1	1	»
GUISE (Aisne)	2	2	»
IRON (Aisne)	»	1	»
LA HERIE (Aisne)	1	1	»
LE CATEAU	6	1	4
LE NOUVION-EN-THIERACHE (Aisne)	4	1	1
LOUVIGNIES-QUESNOY	»	»	1
MORETZ	»	»	1
MARLE (Aisne)	2	1	1
MASNIÈRES	2	»	1
MONDREPUIS (Aisne)	»	»	1
NEUVILLY	»	»	1
NEUVE-MAISON	1	1	»
OHAIN	2	»	2
POIX-DU-NORD	5	1	4
TROISSY	»	»	1
RIEUX	»	»	1
SAINS-DU-NORD	3	2	5
SAINS-RICHAUMONT	5	»	3
SAINTE-MICHEL	3	1	1
<i>A Reporter</i>	129	34	84

Localités	Sociétés ayant liquidé	Usines	
		Disparues	Existantes
<i>Report</i>	129	34	84
SAIN-T-SOUPLET	»	»	1
SEMERIES	4	1	»
SERAIN	2	1	»
SOLESMES	1	»	3
SONS-CHATILLON	»	»	1
SOLRE-LE-CHATEAU	2	1	»
TRELON	5	»	3
VAUX-ANDIGNY	»	»	1
VILLERS-SUR-NICOLLE	1	1	»
TOTAUX	144	38	93

Sur 131 usines construites (93+38) 38 ont disparu. Le déperissement industriel se trahit par le prix de réalisation de certains établissements depuis 1890.

1°) Le peignage Larose et Cie d'Avesnes, ayant 78 peigneuses d'une valeur de 15.000 francs, représentait un capital de 1.170.000 francs. L'établissement s'est vendu 155.200 francs. Prix de vente par peigneuse: 2.000 francs.

2°) La filature a plus souffert encore: 12 établissements de Fourmies, 1 du Nouvion, 1 de la Capelle, 1 d'Avesnes, 1 de Trélon, 1 d'Ohain, ensemble 17 filatures possédant 186.960 broches, d'une valeur de 10.128.000 francs (55 francs la broche) n'ont trouvé qu'une valeur de vente de 1.840.000 francs. La perte est ainsi de 8.288.000 francs, ou de 82 %, puisque la broche tombe à 9,80.

3°) Le tissage a été aussi très éprouvé. Les Usines Do-
lez à Anor; Herbin à Sains-Richaumont; Colliard au
Cateau, possédaient 724 métiers, valant 1.500 francs
l'unité, soit ensemble 1.085.000 francs; leur valeur de
vente n'a atteint que 245.000 francs. Ainsi le métier est
tombé à 338 francs, et la perte totale (840.000 francs); a
été de 77,70 %.

En résumé, ces installations de trois sortes, qui
avaient coûté 12.830.000 francs ont subi une perte de
81,8 % soit de 10.143.000 francs. Les premières ventes de
filatures accusent un prix de 11 à 18 francs la broche,
mais les dernières adjudications oscillent de 3 à 11 frs !

Le rapport contient un tableau indiquant le prix de
revient de l'échée de fil peigné, puis de nombreuses ob-
servations concernant les heures de travail, les salaires
et la condition des ouvriers, sur lesquelles nous revien-
drons.

« 35 % de notre production, y est-il écrit, sont ex-
« portés et subissent la concurrence des Allemands, des
« Belges et des Italiens. Il est dangereux de grever cette
« marchandise (fil et tissus de laine) de frais nouveaux
« qui nous placeraient en face de nos rivaux, dans une
« position de grande infériorité. La proportion de 65 %,
« pour la consommation intérieure, ne permet aucune
« augmentation de frais tendant, comme en certaines
« industries, au dégrèvement des marchandises à expor-
« ter. Nos exportations ont passé de :

370 millions en 1883;
à 279 millions en 1893;
et à 218 millions en 1902;
Baisse 41 % (pour toute la France).

« Nos tissus légers se sont maintenus grâce à la mode
« et à l'adoption du faible duitage, pour économiser la
« main-d'œuvre. Les tissus à main-d'œuvre forte, méri-
« nos et cachemire, sont descendus de :

43 millions de 1867 à 1876 ;

à 15 millions de 1887 à 1896 ;

Baisse : 28 millions ou 65 %.

Le rapporteur estime que les intérêts des patrons et des ouvriers sont intimement liés. « Notre industrie, « dit-il, est en décadence depuis plusieurs années ; si on « lui impose des charges nouvelles, elle succombera sous « leur poids. D'autres établissements se fermeront en- « core, ruinant leurs propriétaires et enlevant définiti- « vement le travail aux ouvriers. Il est impossible d'uni- « formiser les salaires dans une usine ou une industrie « à tant de genres différents, quand aussi les inégalités « résultent de situations différentes d'un industriel à « l'autre, des transports, du coût de la vie, du cours « des matières premières nécessaires à la marche d'une « fabrique, des frais généraux, etc... Roubaix et Tour- « coing ont un avantage considérable résultant de leur « situation géographique. L'acheteur de tissus ne veut « plus remettre *que des ordres à courte échéance*. Le « travail de longue haleine est mal rémunéré. Dans de « telles conditions, la diminution de la valeur de nos « usines, les faillites, font fuir les capitaux à l'étran- « ger. La concurrence se développe journellement. Il « nous est impossible d'abaisser nos prix de revient. « L'expérience démontre que la baisse de 1 fr. ou 0,90 « d'un article augmente de 20 à 30 % la consommation « de cet article. Au contraire une hausse de 10 % en-

« traîne une perte ou une diminution de 20 à 25 % dans
« la consommation. Quant à l'exportation, une hausse
« amène souvent la suppression de l'article ».

A la question : « Quels seraient les divers moyens par
« lesquels on pourrait améliorer la situation de l'in-
« dustrie et les conditions du travail ? », M. Legros ré-
pond : « Pour conclure, nous rappellerons brièvement
« les vœux que nous avons émis à différentes reprises
« auprès des Pouvoirs Publics sur les moyens propres
« à améliorer la situation de notre industrie :

« 1°) Il serait nécessaire de conclure le plus possible
« de conventions commerciales avec les pays qui offrent
« à nos produits fabriqués des débouchés sérieux.

« 2°) Nous réclamons la suppression du marché à
« terme sur les laines peignées, ou, tout au moins, un
« règlement assez énergique empêchant les opérations
« fictives qui faussent les cours, au préjudice de ceux
« qui produisent ou qui emploient la matière première ».

« 3°) Nous voudrions avoir des Compagnies de Che-
« mins de fer les plus grandes facilités de transport
« pour les peignées, les fils, les tissus, les charbons ».

« 4°) Nous désirons, comme nous l'avons plusieurs
« fois exprimé dans ce document, l'assimilation des in-
« dustries du peignage, de la filature et du tissage en
« laines peignées, aux industries dites saisonnières ».

« 5°) Enfin, nous demandons le rejet de toute propo-
« sition cherchant à établir un droit pour les laines
« brutes étrangères entrant en France (Proposition Es-
« canyé) ».

Il est à noter que nous trouvons encore ici les do-
léances de l'industrie régionale concernant le marché à

terme de laines peignées. Nous sommes en 1904 et l'on n'a pas oublié les effets désastreux de la crise de 1900. On retiendra également le 1^{er} et le 5^e points. Quant aux autres, ils n'indiquent, semble-t-il, que des mesures d'ordre secondaire, incapables par elles-mêmes de ramener la prospérité. Nous reviendrons sur le 4^e point dans le chapitre suivant.

L'auteur de « l'Histoire économique de la laine » voit une lacune, un oubli involontaire au sujet du machinisme insuffisant ou démodé, alors que, prétend-il, les Allemands et les Anglais nous sont supérieurs sous ce rapport. N'aurait-il pas été préférable de dépenser ses revenus à l'amélioration des machines plutôt que d'attendre la ruine complète du capital au bout d'une certaine période d'activité ? Quand peigneuses, filatures et tissages d'une valeur de 12.383.000 francs se sont liquidés à 2.240.000 francs, ne doit-on pas admettre que la perte générale, soit 10.143.000 francs, aurait pu sauver la situation, si ce capital avait été dépensé sagement et à temps ?

C'est précisément cette conclusion qui nous paraît difficile à admettre. Les affaires eussent-elles été meilleures si le matériel avait été renouvelé ? Le malaise ne provenait nullement d'une fabrication défectueuse ni de frais généraux exagérés occasionnés par un mauvais outillage, mais bien d'une situation économique difficile pour l'industrie lainière, situation née en 1890 et qui se poursuivra jusqu'en 1914. Et d'ailleurs, si l'on peut soutenir l'opinion dont il est question, en ce qui concerne les peignages de Fourmies, il ne faut pas oublier que les filatures et tissages de cette région n'étaient pas tous

très anciens, qu'ils produisaient normalement et fabriquaient des articles soignés. Est-il bien certain que des sociétés possédant un matériel plus modernisé auraient pu éviter la déconfiture plus facilement que d'autres ? Nous ne le pensons pas, car il est bien probable, d'autre part, qu'une usine neuve quant à son matériel, n'aurait trouvé, en cette période, qu'une valeur vénale également inférieure à sa valeur réelle. La profession de filateur ou de fabricant de tissus ne tentait guère les capitalistes, car elle était peu rémunératrice lorsqu'un gros capital était engagé. Seul un prix de vente très bas, presque dérisoire pouvait susciter un acquéreur.

De 1889 à 1903 les quantités suivantes de laines peignées et de laines filées sont passées au conditionnement de Fourmies :

	Laines peignées	Laines filées
1889	2.643.000	4.882.000 kgs
1894	3.279.000	4.945.000
1895	3.269.000	6.634.000
1897	2.988.000	5.045.000
1898	3.411.997	4.512.834
1899	3.237.492	5.167.313
1902	3.015.803	4.515.476
1903	2.242.819	4.631.696

Voici des prix de façon et des prix de fils de 1890 à 1900 :

Prix de façon de filature	Prix de la canette 70 mm. (1)	Prix de la canette 84 mm.
1890 : 1 centim. l'échée de	7.25 le k°	7.95 le k°
1891 : 0.85 710 mètres avec	5.95	6.85
1892 : 0.75 remboursement	5.40	5.80
1894 : 0.85 »	5.10	5.80
1897 : 0.95 »	5.70	6.40
1898 : 0.70 »	5.45	5.95
1899 : 1 centim. »	7.35	7.85

La Commission permanente des valeurs de douane adresse, chaque année, un rapport sur l'industrie textile en France au Ministre du Commerce. Nous avons consulté les rapports de 1902, 1908, 1909, 1911 et 1912 qui fournissent d'utiles indications sur les prix de fils et les prix de façon de filature pratiqués au cours des années étudiées, et en général sur la situation de l'industrie lainière. Ces rapports sont présentés, au nom de la 4^e Section par :

M. Gaston Grandgeorge et Louis Guérin. Les Commissaires spéciaux sont :

MM. Charles Marteau, pour les laines peignées.

Georges Seydoux, pour les fils de laine.

Gaston Grandgeorge, pour les fils de poils.

René Bossuat, pour les tissus de laine mélangés et les tissus de poils.

Maximé Millerio : pour les tapis, tapisseries, étoffes d'ameublements.

(6) La trame 70 mm. était d'un usage courant dans la région. On l'appelait communément « canette 100 », car 100 échées de Fourmies faisaient 71.000 mètres environ).

Adrien Legrand : pour les étoffes de laine pure.

André Dormeuil et Tissot : pour la draperie.

Charles Legrand : pour les châles, les couvertures, les tissus de crin.

Les renseignements apportés par M. Georges Seydoux nous intéressent particulièrement, d'abord parce qu'ils concernent spécialement la région de Fourmies-Le Cateau et d'autre part, parce qu'ils contiennent des tableaux comparatifs des prix pratiqués d'une année à l'autre, lesquels sont assez instructifs. On pourra se rendre compte que les prix sont meilleurs pour certaines années que pour d'autres, mais que, en général, la situation n'est guère brillante jusqu'en 1914.

Les fils pris comme types par M. Seydoux sont la chaîne 56.000 m. et la trame 86.000 m.

<i>Rapport sur l'année 1902</i>			<i>Chaîne 56^{mm}. Trame 86^{mm}.</i>		
Prix en 1901	6.03 le k°	6.41			
Prix en 1902	6.66	7.24			
Hausse de 1901 à 1902	0.63	0.83			
			soit 10,4 %		12.90 %
Façon de filature 1901	0.69 le k°	1.13			
Façon de filature 1902	0.80	1.27			
Hausse : 0.11, soit	16 %	0.14	soit 12,4 %		

La conclusion de la commission permanente est que le commerce a été très actif. La filature semble avoir été favorisée. Mais elle constate que « depuis dix ans à l'industrie lainière traverse, avec des vicissitudes diverses, une crise dont les effets se font encore sentir. La situation des tissages ne permet guère d'illusions

« à cet égard. Les étoffes de nouveauté de genres cou-
 « rants ont alimenté un certain nombre de tissages qui
 « réalisèrent des bénéfices, mais la situation des établis-
 « sements n'ayant pour ressources que la production des
 « lainages *classiques continue à être lamentable*, puis-
 « que beaucoup n'ont évité la mort qu'en abandonnant
 « l'étoffe de laine pour le tissu de coton. La série des
 « liquidations désastreuses est-elle close ? La réponse
 « à faire cause une certaine appréhension, sinon pour
 « l'avenir de cette grande industrie lainière, du moins
 « pour un certain nombre des établissements qui en vi-
 « vent ».

Le rapport sur l'année 1908 nous donne les tableaux comparatifs suivants :

		Façon			
		<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>	<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>
Prix en	1905 :	7.50 le k ^o	8.12	0.76	1.23
	1907 :	8.86 le k ^o	9.47	1.09	1.88
	1908 :	7.10 le k ^o	7.70	0.73	1.23

Par conséquent : hausse assez considérable des prix jusqu'en 1907. De 1907 à 1908 : baisse de 20 % sur la chaîne 56 mm., de 19 % sur la trame 86 mm. Baisse de 33 à 38 % sur les prix de façon de filature ; les jours sont plus mauvais qu'en 1905.

RAPPORT SUR L'ANNÉE 1909 :

		Façon			
		<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>	<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>
Prix en	1908.....	7.10	7.70	0.73	1.23
	1909.....	7.90	8.71	1.01	1.72

Hausse sur les fils peignés mérinos de 11 % sur la chaîne 56 mm. et 13 % sur la trame 86 mm. par rapport à l'année 1908. Hausse de 38 % sur la façon de filature pour la chaîne et de 32 % pour la trame. La filature est favorisée en 1909. Elle a travaillé à plein rendement pendant toute l'année.

RAPPORT SUR L'ANNÉE 1911 :

	Façon			
	<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>	<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>
Prix p ^r l'année 1910 :	8.35	9.40	1.01	1.82
1911 :	7.95	8.95	0.92	1.53

Il y a eu hausse sur le prix des fils et de la façon de filature pendant les six premiers mois de 1911, par rapport au cours de 1910. A partir de Juillet, les prix ont baissé de façon continue, jusqu'à la fin de l'année. En somme, la moyenne de l'année fait ressortir une baisse de 13 % environ sur la façon de filature de 6 % environ sur le fil.

RAPPORT SUR L'ANNÉE 1912 :

On y lit, et nous devons toujours ces renseignements à M. Georges Seydoux : « La filature de laine traverse
« depuis deux ans une période critique. Le second se-
« mestre de 1911 avait été particulièrement 'malheu-
« reux, le premier semestre de 1912 l'a été encore davan-
« tage. L'alimentation des broches a été très difficile
« pendant toute cette période et les chômages ont été
« nombreux. A partir de Juillet, la situation s'est amé-
« liorée, la baisse excessive des prix de façon et celle
« des fils, dont nous parlerons plus loin, qui s'était

« produite pendant les six premiers mois de l'année,
 « s'arrêta, puis fit place à un mouvement de hausse,
 « assez faible d'abord, mais qui prit dans le dernier
 « trimestre un caractère très marqué, fort encourageant
 « pour l'avenir. Pendant cette dernière période, les af-
 « faires présentèrent de l'animation, surtout pour l'ex-
 « portation, et, vers la fin de l'année, on pouvait espé-
 « rer que l'année 1913 viendrait compenser dans une me-
 « sure plus ou moins large les pertes subies les années
 « précédentes. Tels sont les traits généraux qui carac-
 « térisent la situation de la filature de la laine peignée,
 « en France, en 1912 ».

Prix moyens du fil et de la façon de filature

	Façon			
	<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>	<i>Chaîne 56^{mm}</i>	<i>Trame 86^{mm}</i>
1911	7.95	8.95	0.92	1.53
1912	7.62	8.43	0.70	1.17

5 % de baisse en moyenne sur les cours du fil, 30 % sur les cours de la façon. Nous trouvons dans le même rapport un tableau des prix de façon pour la période 1903-1912 que nous reproduisons, puisque la région que nous étudions est à cette époque presque exclusivement façonnrière. De plus, comme le fait justement remarquer M. Seydoux, c'est le prix de la façon de filature, bien mieux que celui du fil, qui exprime la véritable *situation de l'industrie*, car c'est dans ce prix de façon que doit se trouver la rémunération du travail industriel.

	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	
Chaîne 56 m/m	0.63	0.70	0.76	0.95	1.09	0.73	1.01	1.06	0.92	0.70	1e K°
Trame 86 m/m	0.97	1.10	1.23	1.59	1.88	1.23	1.72	1.82	1.53	1.17	1e K°

La conclusion à tirer est que l'industrie de la région de Fourmies devient presque une industrie saisonnière jusqu'en 1914. La laine a été de tout temps une matière spéculative et l'industrie lainière a toujours été plus ou moins influencée par les soubresauts des cours de cette matière. Mais si certaines années ont pu être profitables pour les industriels de Fourmies, si les cours de la façon ont permis parfois la réalisation d'honnêtes bénéfices, l'ensemble de la période 1890-1914 donne l'impression d'une période difficile pendant laquelle les chefs d'entreprise ont dû montrer la plus grande prudence pour éviter les écueils dont la route était semée. Beaucoup d'entre eux les ont heurtés, soit par inadvertance, soit par malchance, et ont coulé à pic. Il s'en est trouvé qui, évitant toujours les chocs mortels, résistèrent aux moins violents et conservèrent sur cette mer agitée une situation très honorable.

On ne peut terminer cet exposé sans ajouter que, là où des fortunes s'effondrent, d'autres trouvent parfois la possibilité de s'édifier. Les bonnes occasions se rencontrent lorsque des établissements sont cédés à des prix dérisoires faute de surenchérisseurs. A la veille de la guerre une filature de 12.600 broches ne trouvait pas acquéreur pour le prix de 100.000 francs. La même d'ailleurs, que la guerre avait laissée presque intacte, devait être vendue 2.000.000 en 1920. Tandis que se succédaient faillites, déconfitures et liquidations « in extremis », des gens considérés alors comme très entrepreneurs, se rendaient acquéreurs à vil prix d'établissements importants près de devenir la proie des négociants en vieille ferraille. Le capital engagé étant très

peu important, pouvait être largement rémunéré lorsque se produisait un meilleur mouvement d'affaires accompagné d'une hausse des prix, si passagère qu'elle fût. Si les établissements étaient vieux et l'outillage défectueux, il fallait se hâter alors de renouveler en partie le matériel. Un établissement de Trélon (7), comprenant 10.000 broches de filature et 300 métiers à tisser fut cédé, à la suite de mauvaises affaires, pour le prix de 150.000 francs. La nouvelle société exploitante trouva le moyen, par une gestion aussi habile que sage, et à la suite d'augmentations successives de capital, de renouveler le matériel de préparation de filature et de travailler « pour compte » après avoir travaillé à façon durant quelques années. Les capitaux engagés n'avaient cessé jusqu'à la veille de la guerre de recevoir la plus large rémunération et l'affaire dont il est question est aujourd'hui des plus florissantes.

(7) Filature et tissage Rossette et C^o, actuellement Achille Falleur et C^o.

CHAPITRE IV

LA POPULATION OUVRIÈRE

La constante augmentation de la population de Fourmies et des environs, que nous avons signalée, résulte de l'afflux des ouvriers de filature et de tissage qui viennent se fixer là où cette industrie commence à se développer et où les salaires sont plus élevés. Le développement rapide de l'industrie dans la région a produit naturellement des hausses continuelles de salaires. L'établissement des tissages, notamment, a nécessité l'emploi d'ouvriers qu'il a fallu faire venir du Cambrésis et de Reims et que l'on dut rétribuer assez largement. Depuis les débuts de ces industries dans la Région de Fourmies, les salaires ont suivi une marche ascendante jusqu'en 1878. On peut même dire, jusqu'en 1890, à quelques rares exceptions près.

OUVRIERS DE FILATURE

Salaires moyens par journée de travail

	1818	1833	1844	1855	1867	1878	1889
Fileur	2.00	3.00	3.70	4.20	4.90	5.50	6.00
Rattacheur	0.40	0.60	1.00	1.10	1.60	2.15	2.50
Ouvrière de préparation	0.40	0.60	0.85	1.10	1.60	2.15	2.25
Mécanicien	2.25	3.25	3.50	4.00	5.30	6.00	6.00

OUVRIERS DE PEIGNAGE

	1833	1844	1855	1867	1878	1889
Trieur	3.00	4.00	4.00	4.20	4.50	5.00
Dégraisseur	2.00	2.40	2.50	2.90	3.25	3.50
Ouvrières de peignage	0.60	0.60	1.10	1.55	2.00	2.25
Hommes de peine	1.00	1.50	2.10	2.65	3.00	3.00

OUVRIERS DE TISSAGE

	1855	1867	1878	1889
Tisseurs	3.00	4.00	4.40	4.50
Ourdisseuses	2.00	4.00	4.00	4.00
Rentrayeuses	2.50	4.00	4.00	4.00
Bobineuses	1.00	1.50	1.80	1.50

La journée de travail est de 12 heures.

La population ouvrière de Fourmies était restée très calme jusqu'en 1890-91. Elle se composait à cette époque, en dehors de l'élément « étranger » venu du Cambrésis, de Reims et d'ailleurs, d'un noyau de travailleurs issus de familles du pays nés eux-mêmes dans la région, et de caractère parfaitement pondéré.

La distinction entre patrons et ouvriers se manifestait avec d'autant moins d'apreté, jusqu'alors que beaucoup de ces ouvriers étaient parvenus par l'ordre et l'économie à acquérir leurs maisons, à devenir petits propriétaires ; certains même, poussés par une légitime ambition, avaient réussi à faire sortir leurs enfants de l'ornière et à faire d'eux des employés principaux d'établissements lainiers, des représentants en laine, parfois des industriels. M. Sixte Delorme, dans son enquête sur les événements de 1891 (1) estime qu'en cette année, sur les 4.068 familles que comptait Fourmies, il y avait cinq ou six cents propriétaires ouvriers ou anciens ouvriers, pour la plupart Fourmisiens de naissance. C'était certes un élément appréciable de stabilité sociale.

La partie étrangère, « métèque », si l'on peut dire, de la population, comprenait principalement des tisseurs du Cambrésis. D'après le même Sixte Delorme, les premiers éléments étrangers introduits à Fourmies étaient bons ; ils avaient été choisis avec soin et intelligence. Les trieurs, notamment, jouissaient d'une considération méritée. Mais un moment vint où l'on n'exi-

(1) Sixte Delorme : « Toute la vérité sur le drame de Fourmies », publié en 1892.

gea plus les mêmes garanties des immigrants. On vit même bientôt, pendant les périodes de grande prospérité industrielle, arriver des Ardennes, de la Picardie et de la Belgique une quantité de gens sans métier et sans aptitudes spéciales. Beaucoup d'entre eux, tombés dans la misère, cherchèrent des ressources dans la contrebande et, la frontière belge n'étant pas très éloignée, firent de la fraude une véritable profession. Des éléments plus troubles encore, bien connus sous le nom de « rattacheurs de la nouvelle place », devaient venir se fixer dans la petite cité industrielle dont certains quartiers devenaient assez mal famés.

C'est dans ce milieu plutôt disparate que vinrent opérer les premiers propagandistes des idées révolutionnaires. La troublante opposition du capitaliste exploitateur et du travailleur exploité, l'affirmation de la nécessité d'une lutte de classes ne captivèrent peut-être pas immédiatement les ouvriers du pays, mais l'oreille du Cambrésien était toute prête à recueillir avec avidité les appels à la guerre sociale. Quant au bas peuple il ne pouvait rêver que troubles sociaux.

Le Journal « Le Temps » publiait en 1891 une étude sur la population ouvrière de Fourmies et son correspondant n'avait pas manqué de réserver dans son exposé une place spéciale au tisseur du Cambrésis : « Nulle « part, écrivait-il, l'entente entre patrons et ouvriers « n'était plus complète et plus facile. Mais un élément « nouveau est venu s'implanter ici : le tisseur. Lorsque « les peignages et les tissages ont été accrus, on s'est « adressé au Cambrésis pour avoir des ouvriers. Dans

« cette région où le paysan émigre l'été, allant louer ses bras au loin, il est l'hiver, tisseur de laine.

« Le tissage à la main décroissant, l'émigration est devenue permanente pour beaucoup. Or, le tisserand du Cambrésis, le « camberlaud », comme on dit ici, est un être à part ; il a le caractère mystique de l'ouvrier solitaire, il obéit à des courants changeants, il lui faut une chimère à nourrir ou une étoile à adorer.

« Si l'on cherchait dans l'histoire de cette petite province, on verrait toujours la population vouée à des idées exaltées en faveur d'un homme ou d'une chose. Dumouriez, Bonaparte, le second Napoléon, Amigues, Boulanger, ont été ses idoles. Isolé dans la région de Fourmies, le camberlaud est devenu une proie pour les agitateurs ; lui-même s'est fait apôtre. Ses prédications ont glissé sur l'ouvrier fourmisien, de sens rassis, mais elles ont trouvé un écho parmi les jeunes gens des usines, et dans la catégorie la plus nombreuse, les rattacheurs, qui sont les aides, les salariés des fileurs ».

Notons en passant que, si cet élément camberlaud conserve aujourd'hui encore ses traits particuliers, il a néanmoins été largement assimilé depuis lors.

En 1890-91 les revendications ouvrières portaient principalement sur la question de la durée de la journée de travail. Des agitateurs s'étaient glissés dans la région et la partie était d'autant plus belle pour eux que la situation de l'industrie lainière était alors déplorable. Le mécontentement grandissait chez les chômeurs qui devenaient de plus en plus accessibles aux théories révolu-

tionnaires. « Les patrons ont juré de vous faire manger des pierres », leur clamait-on, et il n'était nullement question d'envisager les causes profondes du mal. Les apostrophes les plus virulentes étaient lancées contre les capitalistes en général, contre les patrons de Fourmies en particulier.

Si nous laissons de côté toutes ces excitations, la seule revendication sérieuse reste la réduction de la journée de travail. Chose étrange, c'est au moment où l'on chôme partiellement, où l'on se plaint de ne pas pouvoir travailler suffisamment, que cette revendication se fait la plus ferme. On obéit à un mot d'ordre général et, aux approches du 1^{er} Mai 1891, on réclame déjà la journée de huit heures. On chante dans les rues : « C'est huit heures qu'il nous faut ».

La question des heures de travail avait fait l'objet d'études sérieuses de la part de la Société du Commerce et de l'Industrie lainière, mais celle-ci estimait, à juste titre, qu'une réduction ne pouvait être envisagée uniquement en France, car nos concurrents de Belgique et d'Allemagne eussent été alors dans une situation privilégiée.

De plus, la journée de travail étant de 12 heures, on ne pouvait penser à la ramener d'un seul coup à huit heures. Le président déclarait à la réunion du 10 mai 1890 : « Il n'est pas admissible qu'on réponde aux ouvriers par des promesses dilatoires. C'est le moyen de n'aboutir à rien, sinon à des revendications violentes. Il faut, au contraire, éclairer les ouvriers sur la situation exacte de l'industrie ; il faut leur dire toute la vérité et les amener, par de bons conseils, à formu-

« ler des demandes acceptables ». Et l'assemblée pre-
« nait à l'unanimité la décision suivante :

« Les industriels de la région de Fourmies... pensent
« que la journée pourrait, avec grand profit pour la
« santé et la moralité de l'ouvrier, être diminuée dans
« une certaine mesure et que le travail de nuit, des
« hommes, comme des femmes, devrait être supprimé,
« mais à la condition qu'un accord international euro-
« péen fit appliquer *ces mesures chez nos voisins, no-*
« *tamment en Allemagne et en Belgique...* A cet effet,
« ils chargent M. Hiroux, Député de la circonscrip-
« tion, de demander en leur nom au Gouvernement l'abo-
« lition radicale du travail de nuit, sauf pour les usines
« à feu continu, et la réduction de la journée de tra-
« vail, *sous la réserve qu'une convention internationale*
« *consacre ces mesures* ».

La Société du Commerce et de l'Industrie tint le 19
Mars 1891 une réunion à laquelle assistaient les délè-
gués ouvriers de 53 établissements. Ils furent invités
par le présent à exposer franchement leurs idées et l'on
se mit d'accord sur l'ordre du jour suivant :

« Patrons et ouvriers, nous nous déclarons partisans
« d'une loi qui réduirait à *dix heures* le travail jour-
« nalier, non seulement des femmes et des enfants, mais
« aussi des adultes, à la condition que cette mesure
« soit le résultat d'une entente *avec l'Allemagne et la*
« *Belgique*. Cette entente, nous l'appelons de tous nos
« vœux, etc... ». Malgré ces tentatives de conciliation,
très louables, la partie remuante de la population ou-
vrière continua à réclamer bruyamment la journée de
huit heures. Elle fut maintenue à température élevée

par les conférences qui ne cessèrent de se succéder, de plus en plus fréquentes à l'approche du 1^{er} Mai. Ces conférences étaient organisées par des chefs de syndicats ou des membres influents du parti socialiste (2) et l'on s'y répandait en invectives contre le hideux capitalisme.

Le 1^{er} Mai 1891 devait être une journée de protestation et l'on devait ce jour-là nommer des délégués chargés de porter les revendications ouvrières aux autorités municipales.

Celles-ci craignant des troubles graves, et ne pouvant obtenir des autorités départementales l'escadron de cavalerie nécessaire pour faire respecter l'ordre et la liberté du travail, se virent dans l'obligation de réclamer un détachement d'infanterie au sous-préfet d'Avesnes. Celui-ci envoya deux compagnies du 84^e R.I. en garnison à Avesnes qui arrivèrent à Fourmies le 30 avril au soir.

Le 1^{er} Mai fut bruyant dès l'aube, et l'on se rendit compte que la fête du travail, célébrée d'ordinaire par de pacifiques réjouissances (plantation d'un arbre ou « Mai » à la porte des usines, bal le soir, etc...) prenait des allures inquiétantes. Des voies de fait étaient exercées sur les ouvriers qui se rendaient à leur tra-

(2) Les principaux orateurs étaient le docteur Lafargue (gendre de Karl Marx), un certain Renard, de St-Quentin, et le secrétaire des groupements ouvriers de la région de Fourmies : Culine, qui avait une certaine influence sur les milieux ouvriers. Lafargue et Culiné comparaissent le 4 juillet 1891 devant la Cour d'assises de Douai, à la suite de l'hécatombe du 1^{er} mai. Le premier, défendu par M^e Millerand, était condamné à un an de prison et 100 francs d'amende pour « excitation au meurtre par paroles » ; le second à six ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour pour « provocation à une manifestation armée ».

vail, des pierres étaient lancées sur les gendarmes, des vitres brisées dans les usines. Tout le bas peuple s'était rassemblé et des cortèges menaçants parcouraient la ville en tous sens; l'un d'eux, composé d'hommes, de femmes et d'enfants, tous très excités, était conduit par une fille de 17 ans, brandissant une branche d'aubépine garnie d'étoffe rouge.

Cependant, le détachement du 84^e paraissant insuffisant pour parer à toutes les éventualités, le Sous-Préfet crut devoir réclamer un autre détachement d'infanterie au 145^e, en garnison à Maubeuge, tandis que lui-même se rendait sur les lieux en compagnie du Procureur de la République.

Quelques arrestations avaient été opérées le matin et la foule se persuada bien vite qu'elle devait délivrer les prisonniers gardés à la mairie.

Il n'y eut plus qu'un mot d'ordre: « délivrer les prisonniers ». Vers la fin de l'après-midi, les troupes furent obligées de faire évacuer la place de la mairie. Le détachement du 145^e étant arrivé sur les lieux, le commandant de ce détachement disposa 34 hommes en ligne pour barrer l'un des accès de la place tandis que les autres éléments du 84^e et du 145^e étaient occupés à barrer les autres accès ou étaient tenus en réserve au milieu de la place.

Ce furent ces 34 hommes qui subirent la poussée la plus violente; une grêle de pierres tombait sur eux. Quatre soldats tombaient grièvement blessés: un lieutenant était renversé et piétiné. La foule et les soldats étaient au corps à corps. Après des tentatives d'intimidation restées infructueuses, après les sommations

restées également sans résultat, le commandant se voyant débordé et craignant un désastre plus grave encore, ordonna le feu. Deux salves furent tirées : 9 morts et 30 blessés gisaient sur le sol (3).

Tels furent les douloureux évènements qui devaient donner à la population ouvrière de Fourmies, et pour longtemps, une réputation très fâcheuse et d'ailleurs bien imméritée (4).

On a parlé assez improprement des « grèves de Fourmies », car, en somme, il n'y a pas eu de grèves : il y a eu un premier Mai mouvementé qui s'est terminé tragiquement. Les usines avaient marché ce jour-là et beaucoup d'ouvriers étaient présents dans les ateliers.

Les grèves ont toujours été rares dans la région de Fourmies, et elles n'ont jamais été que partielles. Aucune d'entre elles n'avait révélé de profonds dissentiments entre ouvriers et patrons. En 1884, il y avait

(3) Parmi les morts et les blessés, se trouvaient des curieux et des passants, des femmes et des petits enfants. En un clin d'œil la foule s'était dispersée. On avait pu voir le curé de Fourmies, M. Margerin, accourir bravement du presbytère vers l'endroit où crépitait la fusillade. Tandis qu'il accomplissait son ministère auprès des mourants, aidé de ses vicaires, il adjurait en même temps le commandant de ne plus tirer.

(4) Ces évènements causèrent une émotion profonde dans le pays ; ils eurent leur écho à la tribune de la Chambre. M. Millerand ayant formulé une demande d'enquête parlementaire, le Ministre de l'Intérieur, M. Constans, intervint ; le comte Albert de Mun parla avec son éloquence habituelle. Finalement la demande d'enquête fut repoussée après une séance tumultueuse.

Avant la publication de l'ouvrage de M. Delorme, dont nous avons déjà parlé, avait paru « le Secret de Fourmies » d'Edouard Drumont, écrit dans un style de polémique ardente. L'auteur, poursuivant sa campagne antisémitique, avait surtout remarqué dans cette affaire l'attitude du sous-préfet Isaac qu'il critiquait avec fougue.

eu grève au tissage Jacquot, du 1^{er} au 15 Décembre, pour cause d'abaissement de tarif. En 1886, grèves dans divers tissages de Fourmies-Wignehies pour la même raison : elles se prolongent pendant huit jours au plus. Dans certaines maisons, l'interruption du travail n'est que d'une demi-journée. Les ouvriers rentrent aux conditions qui leur avaient été faites et, l'année suivante, les salaires remontent à leur ancien taux. A Anor, en 1890, une grève qui avait éclaté dans un tissage pour cause de modifications de tarifs, est facilement enrayée. L'entente est réalisée grâce à l'arbitrage du Maire d'Anor et du président de la Société du Commerce et de l'Industrie.

En 1891, Avril et Mai, grève au tissage Flament, par suite du renvoi de deux ouvriers. Les autres ouvriers exigeaient la rentrée de leurs camarades et le changement du directeur. Ces exigences sont repoussées et les ouvriers rentrent, après cinq semaines de chômage.

Plus tard, en 1904, une grève plus importante à Wignehies devait aboutir à la fermeture du tissage Bous-sus. La grève n'avait été votée que par 284 ouvriers (300 présents) sur un total de 1.300 ! Des centaines d'ouvriers étaient laissés sans travail. Poussés par des meneurs et connaissant mal la situation de l'industrie, ils n'avaient pas prévu cette solution.

Quant à la question des 12 heures de travail, elle ne cessa d'occuper les esprits depuis 1891. Elle fut l'objet de récriminations de la part de la population ouvrière et d'études sérieuses, sinon d'une impartialité rigoureuse, de la part des organisations patronales.

Le travail des enfants, des filles mineures et des fem-

mes dans les établissements industriels avait été réglementé par une loi de 1892.

En 1896, à la suite d'une proposition de loi tendant à modifier cette réglementation, la Société Industrielle de Fourmies fut amenée à faire connaître son opinion sur le rapport de la Commission du travail, présenté par M. Dron.

Elle publia une étude contenant force statistiques sur la réglementation comparée du travail à l'étranger et en France, et un tableau faisant ressortir une augmentation sensible du prix de revient de l'échée avec l'application du régime préconisé par le rapporteur de la Commission du travail.

Cette étude est intéressante à consulter, car elle témoigne de dispositions moins bienveillantes à l'égard des ouvriers, que les résolutions de la même Société Industrielle de 1890-91. Il est vrai que les affaires sont mauvaises et que l'on cherche par tous les moyens à ne pas accroître les charges de l'industrie. Peut-être aussi les événements de 1891 ont-ils un peu aigri les esprits.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons dans la conclusion de cette étude, comme dans toutes les résolutions précédentes, le même « leit-motiv » : *la nécessité d'une entente internationale*. Mais, tandis que l'on s'abstient cette fois d'insister sur ce sujet, on est par contre très affirmatif lorsque l'on prétend que le travail de 12 heures n'est pas exagéré pour un ouvrier majeur. « Ne faut-il pas nous mettre en garde, dit le rapporteur de la Société Industrielle, contre des propositions nouvelles qui vous seront faites plus tard en faveur des protégés. Je le déclare hautement : Si, dans la loi de 1892, on reconnaissait indispensable d'atténuer le travail

« des protégés, par la suite, quand, de concession en
« concession, on vous aura amené au travail de 10 heu-
« res pour tout le monde, qui empêchera qu'on ne
« veuille rechercher de nouvelles améliorations pour les
« enfants, et, forts de votre acquiescement, à ne
« faire qu'une équipe ? Vous irez ainsi, insensiblement,
« au travail de huit heures. Voilà l'avenir, Messieurs,
« aussi je ne crains pas de vous proposer l'ordre du
« jour suivant :

« La Société Industrielle de la Région de Fourmies,
« Après avoir entendu l'exposé précédent et les ex-
« plications qui ont suivi :

« Rappelle les diverses délibérations prises précédem-
« ment sur la réduction des heures de travail et consi-
« dérant :

« Que l'industrie de la laine est loin d'être une de
« celles où l'ouvrier est le plus fatigué ; que le travail
« de 12 heures n'excède pas les forces de l'ouvrier ma-
« jeur ; que l'Etat doit légiférer seulement en cas d'abus,

« Repousse énergiquement son intervention sur ce
« point.

« Considérant cependant que les enfants ont droit à
« la sollicitude des Pouvoirs Publics, sollicitude qui
« s'est déjà affirmée par la loi de 1892 qui faisait mal-
« heureusement trop de catégories et rendait la surveil-
« lance impossible ;

« Que le travail de 11 heures pour tous les protégés
« n'est pas excessif, sinon peut-être pour les fillettes en
« dessous de 14 ans et certainement pas pour les jeunes
« gens qui sont bien à même de fournir autant d'heures
« de travail que leurs vieux parents, comme on l'a si
« justement admis en Belgique et en Allemagne,

« Propose les modifications suivantes à la loi de 1892 :

« 1°) Que l'âge d'admission des garçons soit reporté
« à 13 ans, et celui des fillettes à 14 ans. 2°) Que les
« garçons de 13 à 16 ans soient compris parmi les pro-
« tégés ; 3°) Que les filles et les femmes, quel que soit
« leur âge, soient toujours considérées comme proté-
« gés et que les protégés fassent uniformément 11 heures ;
« toute autre modification, entraînant des conséquences
« trop graves pour l'industrie de la laine, ne devra être
« appliquée qu'à la suite d'une entente internationale ».

Cependant on en vint à adopter en France le régime de 63 heures de travail par semaine. C'était la journée de 10 heures 1/2. L'Angleterre avait adopté depuis longtemps la semaine de 55 heures et demie, mais on faisait 66 heures en Allemagne et 69 heures en Belgique. Puis, le 1^{er} Avril 1904, on en arriva à la semaine de 60 heures, c'est-à-dire à la journée de 10 heures.

Malgré les récriminations, ce régime des 10 heures put être appliqué sans occasionner trop d'à-coups dans la marche de l'industrie lainière. La concurrence étrangère se fit peut-être plus durement sentir, mais finalement on n'eut pas à déplorer les catastrophes que l'on prévoyait précédemment.

Pour avoir des renseignements assez précis sur la situation de l'ouvrier dans la région de Fourmies-Le Cateau avant la guerre de 1914, il faut encore nous reporter à la réponse fournie par le président de la Société Industrielle en 1904 au questionnaire de la Commission parlementaire d'enquête sur l'Industrie Textile. A cette époque la population ouvrière de la région

se répartit de la façon suivante pour l'industrie lainière :

Peignage: 700 ouvriers :

50 % femmes, soit	350
50 % hommes adultes, soit	350

Filature: 8.800 ouvriers :

33 % enfants de moins de 18 ans, soit	2.900
24 % femmes, soit	2.100
43 % hommes adultes, soit	3.800

Tissage mécanique: 12.500 ouvriers :

25 % enfants de moins de 18 ans, soit	3.125
26 % femmes, soit	3.250
49 % hommes adultes, soit	6.125

Total: 22.000 ouvriers.

SALAIRES MOYENS PAR JOURNÉE DE TRAVAIL

Ouvriers de peignage

	en 1893	en 1903
Hommes	3.50	3.25
Femmes	2.25	2.10

Ouvriers de filature

	en 1893	en 1903
Fileur	5.50	4. » » à 5. » »
Caporal	»	3.25
Grand rattacheur	2.10	2.70 à 2.75
Petit rattacheur	1.50	1.90 à 2. » »
Soigneuse	2.25	2.10 à 2.25

Ouvriers de tissage

	en 1893	en 1903
Tisseur	4.40	2.50 à 4. » »
Tisseuse	4.40	2.50 à 4. » »
Bobineuse	1.75	1.50 à 1.70

On remarquera l'augmentation des salaires des ouvriers subalternes de filature (grands et petits ratta-cheurs) de 1893 à 1903.

Il y a peu d'ouvriers étrangers dans la région. Ils reçoivent d'ailleurs les mêmes salaires que les ouvriers français.

Il existe des caisses de secours mutuels dans un certain nombre d'établissements de filature et de tissage. Pas d'économats patronaux; les coopératives ouvrières de consommation se développent, surtout en ce qui concerne la boulangerie et la brasserie.

La tuberculose fait d'assez nombreux ravages dans les rangs de la population ouvrière; il faudrait en chercher les causes dans les logements insalubres, la mauvaise nourriture et l'alcoolisme. A ce propos, le président de la Société industrielle déplore vivement que le nombre des cabarets ou « estaminets » soit si considérable à Fourmies et dans les environs.

Au paragraphe: règlement des salaires, on lit: « le paiement aux pièces est pratiqué beaucoup plus que le paiement à la journée. Les difficultés résultant de ce système sont très rares ».

Des cours d'adultes sont organisés à Fourmies et entretenus par la Société Industrielle. Ils servent principalement à donner aux ouvriers de filature et de tissage, l'instruction technique nécessaire pour qu'ils puissent devenir contre-maitres par la suite. Les professions secondaires se forment dans les usines.

Pour ce qui est de la discipline dans les ateliers, des amendes peuvent être infligées aux ouvriers pour mal-façon, et elles restent au profit du patron. Parallèle-

ment il existe des primes pour la forte production ou la bonne façon. Les amendes infligées pour retard, infractions aux règlements, etc. sont versées aux caisses de secours mutuels ou appliquées d'une façon quelconque au bénéfice de l'ensemble du personnel.

Jusqu'en 1904, il n'y a guère eu de rapports entre patrons et syndicats ouvriers. L'arbitrage a peu fonctionné en cas de grève.

M. Legros préconise déjà le système de la « semaine anglaise » émettant l'idée que, les 60 heures de travail hebdomadaires soient réparties de façon à laisser libre l'après-midi du samedi.

Enfin, pour conclure, il émet le vœu suivant : « Nous « désirons comme nous l'avons plusieurs fois exprimé « dans ce document, l'assimilation des industries du « peignage, de la filature et du tissage en laines pei- « gnées, aux industries dites « saisonnières ». Cette assimilation aurait permis en effet de faire des heures supplémentaires à certains moments de presse.

Des détails curieux sont à relever dans les tableaux annexés au questionnaire. L'un d'eux donne le prix de revient de l'échée pour une filature de 10.000 broches bien entretenues ; un autre le prix de revient de la façon de tissage aux mille duites, pour un tissage de 350 métiers ; suivant la durée de la journée de travail, ces prix de revient sont plus élevés ou plus bas.

Les dépenses annuelles d'un ménage ouvrier composé des parents et de 3 enfants sont calculées dans un tableau où l'on a voulu faire la comparaison entre deux localités d'égale importance et d'industries identiques

(filatures et tissages de laines peignées, l'une en France, l'autre en Belgique).

Si l'on peut douter de l'exactitude des chiffres indiqués, on ne peut nier le soin quasi scrupuleux avec lequel les calculs ont été établis. Rien n'est omis dans la liste des produits consommés, et l'on y trouve jusqu'au savon noir, compté à raison de 1 kilog par semaine, l'amidon, le bleu pour linge dont la consommation serait de 0.10 par semaine, etc... On arrive au total de 2.652 francs de dépenses annuelles pour le ménage français et 2.190.90 pour le ménage belge, soit une différence de 461.10 entre la Belgique et la France.

En résumé, les salaires ont été de plus en plus élevés jusqu'en 1890, et leur augmentation correspond à l'augmentation du nombre des broches et des métiers à tisser dans la région et à l'essor économique que l'on a connu pendant cette période. A partir de 1890, la situation devenant moins bonne et les chômages devenant fréquents, les milieux ouvriers commencent à s'agiter ; mais le calme revient après l'échauffourée du 1^{er} Mai 1891.

Cet événement restera quasi-inexplicable pour qui connaît l'esprit du pays. Jamais plus d'ailleurs le moindre incident ne s'est produit depuis lors.

Cependant, la vie est devenue dure pour la classe ouvrière ; le taux des salaires a baissé assez fortement, sauf pour les ouvriers inférieurs (rattacheurs). La fermeture du tissage Boussus en 1900 a laissé un nombre considérable d'ouvriers sans travail ; les chômages n'ont pas été rares. Durant cette période 1890-1914, la situation économique est rarement bonne ; tous, patrons et

ouvriers, subissent les douloureux effets du ralentissement des affaires ; personne ne peut être incriminé. Certains industriels ont fait ce qu'ils ont pu pour assurer la marche normale de leur entreprise et ne sont arrivés qu'à un résultat médiocre et parfois négatif. D'autres ont pu faire mieux, et si l'on doit louer leur compétence, peut-être plus grande, il faut également tenir compte de la chance qui a pu les favoriser.

Quant à la population ouvrière, elle est restée en général travailleuse et économe. La journée de 10 heures a été pour elle un bienfait, car il était exagéré de prétendre, comme le faisait le rapport de 1896, que la journée de 12 heures dans l'industrie lainière n'était point fatigante. 12 heures d'un travail demandant une attention soutenue, dans une atmosphère malsaine et étouffante l'été (ce qui est le cas des filatures) et dans un bruit assourdissant de machines, provoquent certainement une fatigue physique assez considérable. Les cabarets, il est vrai, étaient nombreux à Fourmies, mais fallait-il pour cela affirmer que les ouvriers y passeraient le reste de la journée ?

Beaucoup d'entre eux cultivaient des jardins et achevaient leur journée déjà bien remplie à l'usine en s'occupant de travaux domestiques. On pense bien que, même avec les 10 heures de travail, les loisirs étaient courts, les cabarets étaient fréquentés surtout le dimanche, par de pacifiques joueurs de boules.

La prévoyance et l'économie sont restés en honneur au foyer de l'ouvrier fourmisien, et combien de ménages ont pu, malgré la diminution des salaires et la hausse des prix, malgré les chômages, amasser l'argent

nécessaire pour acquérir, parfois pour faire bâtir, la petite maison de pierres ou de briques avec son jardin qu'ils entretiendront avec tant de soin !

Il ne faut pas oublier que si certaine partie de la population a été de tout temps de moralité plutôt douteuse, et d'instinct voyageur, une autre partie, et l'on peut affirmer qu'elle est la majorité, s'est fixée définitivement dans le pays de Fourmies et y a mené l'existence la plus digne.

CHAPITRE V

LA GUERRE DE 1914-18 — LA DESTRUCTION REPRISE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE APRÈS LA GUERRE

Nous avons vu quelle est l'importance économique de Fourmies au moment où la guerre va éclater. Si nous voulons mesurer exactement cette importance, il est nécessaire de se rendre compte de la place que tient cette région dans l'industrie lainière française.

Fourmies est surtout un centre de filature; ses fils sont réputés dans le monde entier pour leur finesse et leur régularité et le personnel de ses filatures, d'une habileté professionnelle reconnue de tous, arrive à fabriquer dans les conditions les plus satisfaisantes les fils les plus fins allant jusqu'à 100.000 mètres.

Si nous consultons la statistique de l'Annuaire de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France, parue en 1914, nous voyons que la France possédait avant la guerre environ 2.000.000 de broches de filature de laine peignée, réparties dans différents centres de la façon suivante :

912.000 Broches (1) dans la région de Fourmies, Avesnes et du Cambrésis.

(1) Ce chiffre est légèrement supérieur au nombre des broches situées dans la région de Fourmies-Le-Cateau proprement dite.

785.000 Broches à Roubaix-Tourcoing.

152.000 Broches dans la Marne.

104.000 Broches dans la Somme et le Pas-de-Calais.

48.000 broches disséminées dans différents départements.

La région de Fourmies-Le Cateau tient donc de beaucoup la première place dans l'industrie de la filature de laine peignée en France. On peut même dire qu'elle tient la première place en Europe.

Quant à la production de fils de laine peignée, on lit dans la même statistique que sur 50 millions de kilos de fils de laine peignée que toute la filature française produit annuellement, la région de Fourmies-Cambrésis arrive en tête avec une production de 22.800.000 kilogs; puis vient Roubaix-Tourcoing avec une production annuelle de près de 20.000.000 kilogs.

En dehors de la filature, le tissage tient également un bon rang. Sur 55.000 métiers à tisser existant en France à la même époque, 15.000 environ sont installés dans toute cette région.

Le nombre d'établissements de filature et de tissage est d'une centaine environ.

Fourmies fut envahie par les Allemands dès le début de la guerre, le 26 Août 1914 et la ville ne devait être délivrée que le 9 Novembre 1918, deux jours avant l'armistice. L'endroit où les parlementaires allemands arborèrent le drapeau blanc, à Haudroy, près de la Capelle, se trouve à peu de distance de Fourmies. Toute cette partie du territoire eut donc à subir quatre années d'invasion.

Dans la région industrielle de Fourmies, peu d'usines

se trouvaient à proximité du front : la majorité d'entre elles étaient bien en arrière de la ligne de feu et pouvaient être épargnées par les bombardements. Elles le furent en effet, mais n'échappèrent point à la rage destructrice de l'envahisseur. Les Allemands savaient trop bien à quelle source de richesses ils s'attaquaient, car ils avaient souvent subi la concurrence acharnée de Fourmies sur les marchés étrangers.

On prit possession des usines et l'on put mettre la main sur un stock considérable de matières qu'elles contenaient encore et qu'il avait été impossible d'évacuer en temps utile faute de moyens. Dès Janvier 1915 les réquisitions commencèrent et toutes ces marchandises (laines brutes, laines peignées, laines filées, pièces de tissus) furent expédiées peu à peu, durant de longs mois.

Qu'allait-il advenir du matériel ? On pouvait espérer que l'ennemi le respecterait, que peut-être il essaierait de s'en servir partiellement dans la région même. Aurait-il l'audace de le démonter pour l'expédier en Allemagne ? Il fit mieux encore et décida de le briser sur place.

Malgré toute la fermeté d'un industriel de Fourmies (2) à qui avaient été confiées des fonctions importantes dans la cité, la destruction systématique commença. Bien peu d'établissements restaient garnis de leur matériel quand l'heure de la délivrance sonna.

Les Allemands avaient fait transmettre au Secrétariat de la Société Industrielle un questionnaire où ils s'en-

(2) M. Eugène Droulers, industriel à Fourmies, remplit les fonctions de maire pendant un certain temps.

quéraient de la situation économique de la région et, ce qui montre une fois de plus leur cynisme révoltant, de la gravité du dommage causé par eux à l'industrie fourmisiennne (3). N'allaient-ils pas jusqu'à demander aux industriels eux-mêmes pendant combien de temps ils pensaient rester paralysés après la guerre ? Nous reproduisons quelques-unes de ces questions qui témoignent éloquemment de l'esprit avec lequel l'envahisseur accomplissait sa besogne d'anéantissement.

« Quels établissements industriels étaient acheteurs de l'industrie allemande ?

« Quels établissements industriels français ont livré à l'Allemagne :

a) des produits qui ne peuvent pas être fabriqués en Allemagne ?

b) des produits qui ne peuvent pas être fabriqués à des conditions plus avantageuses en Allemagne ou ailleurs ?

« Quels établissements français rivalisent avec les établissements allemands ?

a) sur le marché allemand ;

b) sur le marché français ;

c) sur les marchés étrangers.

« Jusqu'à quel point les industries françaises subissent-elles du dommage par suite de la guerre et de notre main-mise sur elles ? (par suite de confiscations, réquisitions, enlèvement de matériel et de marchandises, destruction, etc...).

(3) Ce questionnaire est conservé dans les archives de la Société Industrielle de Fourmies.

« Comment se présentera la reconstitution des établissements après la guerre ?

« Sera-t-elle généralement impossible ? Sera-t-elle impossible pendant longtemps ? Sera-t-elle possible tout de suite entièrement ou par fragments ?

On ne peut guère imaginer plus d'arrogance.

Le marteau fit son œuvre ; les métiers à filer et à tisser, les machines accessoires, tout fut brisé jusqu'au dernier éclat de fonte. Les machines à vapeur elles-mêmes furent en grande partie anéanties. Puis vint le tour de tout ce qui adhérerait particulièrement aux immeubles : canalisations, chaufferies, etc... L'explosion de la mine suppléa à l'insuffisance du marteau. Certains immeubles furent très endommagés et même entièrement détruits par l'incendie ou l'explosion de minés.

Cinq jours après la signature de l'armistice, une mission constituée aux fins d'établir rapidement l'état de destruction de la région, partit se rendre compte sur place des dévastations. Faisaient partie de cette mission : MM. Boussus, Président de la Chambre de Commerce d'Avesnes ; Flament, président de la Société Industrielle, et Mariage, président de l'Union des Filateurs de la Région de Fourmies, lesquels ignoraient encore l'étendue des ravages, n'ayant reçu au cours de la guerre que de vagues renseignements sans précision. On s'imagine combien poignante dut être l'émotion de ces industriels en pénétrant dans leur pays pour ne rencontrer que ruines accumulées, chargés qu'ils étaient de dresser impartialement le bilan des dégâts causés à leurs propres établissements et à ceux de leurs confrères !

Il faut lire le rapport qu'ils rédigèrent à leur retour et remirent à l'époque aux Ministères intéressés et à M. Louis Dubois, président de la Commission des Réparations : c'est un exposé clair et précis, d'où les phrases exclamatives sont bannies, mais dont les termes constituent par leur laconisme même, le plus vigoureux réquisitoire. Il n'est pas superflu d'en citer certains passages ni de reproduire le tableau qu'il contient :

« Nous avons visité 75 usines de la Région de Fourmies, dont :

55 filatures de laine peignée représentant 733.500 broches.

13 tissages de laine représentant 3.550 métiers à tisser.

1 peignage de laines et 55 peigneuses.

3 filatures de laine cardée représentant 6.000 broches.

2 tissages de laine cardée comprenant 100 métiers.

« Toutes ces usines étaient en pleine activité en 1914.

« Sur ces 75 établissements que nous avons vus en
« détail, 5 filatures de laines peignées seulement, une
« de laine cardée et le peignage Droulers subsistent en-
« core et pourront être remises en marche après de sé-
« rieuses réparations à leur matériel. Quant aux au-
« tres usines, elles sont, ou incendiées, ou démolies, ou
« complètement dépourvues de leur matériel qui a dis-
« paru ou a été brisé.

« Les machines à vapeur ont été cassées ou détério-
« rées, les générateurs ont été dérivés ou démaçonnés,
« enlevés ou mis hors d'usage ; les bâtiments sont dans
« un état désastreux pour la plupart : le zinc des ché-
« neaux a été enlevé. Tous demandent de sérieuses ré-
« parations que nous n'avons pu évaluer. Les coffres-

« forts ont été fracturés; les livres de fabrication, « d'échantillonnage, les collections, les références, re- « présentant un labeur de 30 ans, *ont été emportés en* « *Allemagne* ».

Suit le tableau de la dévastation, par établissement.

FILATURES DE LAINES PEIGNEES

MATÉRIEL D'AVANT-GUERRE Firmes par localités	Broches filature et retour- dage	Etat du matériel après enquête	Etat des bâtimens à réparer	Machines à vapeur
AVESNES				
Paul Sterbecq et C ^o	24.000	Totalement détruit.	à réparer	détruite
Thomas et C ^o « Progrès » et « Alsacienne »	26.200	Reste 4.800 broches sans préparation.	d ^o	1 détruite 1 réparable
Lefour frères	21.400	Totalement détruit.	d ^o	détruites
« Fourmienne »				
« Vauban »				
AVESNELLES				
Jules Cromback	21.000		d ^o	enlevée
Pecquériaux et Stainoq	13.000		d ^o	d ^o
Pecquériaux et Haut	11.200		d ^o	d ^o
ETROEUNGT				
Déquesne et C ^o	11.000	Existant.	d ^o	existe
FELLERIES				
Goblet et C ^o	10.800	Totalement détruit.	d ^o	à réparer

MATÉRIEL D'AVANT-GUERRE	Broches filature et retour- dage	Etat du matériel après enquête	Etat des bâtiments	Machines à vapeur
SAINS-du-NORD				
Paul Mariage	12.240	Totalement détruit.	réparables	existe
Fernand Gille	11.800	Entièrement disparue.	d°	cassée
Paul Doering et C°	12.000	d°	d°	d°
Société Anonyme	13.000	Restes quelques métiers très endommagés.	d°	d°
Paul Robert	24.000	Entièrement disparu.	d°	d°
FOURMIES				
Divry et C°	6.500	Totalement détruit.	d°	brisée
Tell Flament « Roulette »	13.000	d°	incendié en partie	grosses réparations
Mortgat, Legrand et Staincq ..	8.400	d°	réparables	brisée
Edgard Legrand et C°	19.400	Existant.	à réparer	à réparer
F. Masurel frères	9.500	Totalement détruit.	d°	d°
Paillet frères	10.300	d°	d°	très
F. et H. Carissimo	14.400	d°	d°	endommagée
Morand et C°	11.000	d°	d°	réparable
J. B. Poreaux et C°	12.080	d°	mauvais	d°
			à réparer	d°

MATÉRIEL D'AVANT-GUERRE Firmes par localités	Broches Elature et retou- rage	Etat du matériel après enquête	Etat des bâtiments	Machines à vapeur
H. Marche et C°	21.530	Totalement détruit.	d°	d°
Tell Flament « Pont de fer »	13.850	d°	d°	existe
Droulers frères	12.000	Existant.	d°	à réparer
E. Caignet et C°	26.000	Totalement détruit.	réparables	existe
A. Petit et C°	23.000	d°	très mauvais	d°
Jacquot, Père, Fils et C°	10.600	d°	à réparer	d°
Bouret-Proisy et C°	10.160	d°	d°	à réparer
Ph. François et C°	12.330	d°	d°	d°
Léon et Georges Bernier	13.000	Existant.	d°	d°
WIGNEHIES				
Delahaye	6.300	Totalement détruit.	d°	d°
Ernest Bonnechère	9.500	d°	d°	d°
Paul Bachelart	12.000	Existant.	d°	d°
Lermuzeaux et Fuchs	17.000	Totalement détruit.	détruits	détruite
Boussus et C°	25.400	d°	en partie	d°
GLAGEON				
Adrien Legrand et C°	13.100	d°	incendiés	d°
Société Landousie	14.400	d°	réparable	d°

MATÉRIEL D'AVANT-GUERRE	Broches filature et retour- dage	Etat du matériel après enquête	Etat des bâtiments	Machines à vapeur
Firmes par localités				
Louis Hubinet	26.000	Totalement détruit.	incendiés	d°
Enfants Louis Hubinet	23.400	d°	réparable	2 machines réparables
TRELON				
La Trélonnais	13.000	d°	mauvais	ni bielles ni coussinets
E. et P. Charié	11.000	d°	d°	réparable
A. Falleur et C° (4)	10.200	d°	à réparer	casée
ANOR				
G. Thiébaud et C°	8.100	d°	réparables	détruite
Les Anorelles	8.400	d°	détruits	d°
MONDREPUIS				
Doyen et C°	10.200	d°	réparables	à réparer
HIRSON				
Filature d'Hirson	12.600	d°	d°	réparable
IA CAPELLE				
Maurice Berthélémy	13.500	d°	à réparer	détruite
Gouverneur	10.200	d°	d°	état très mauvais
OHAIN				
Hardy, Decousée et C°	20.200	d°	d°	détruite
POIX-du-NORD				
G. Ducornet et C°	10.000	Très abimé.	d°	réparable

(4) Les bâtiments des établissements A. Falleur et C° avaient été convertis par les Allemands en hôpital spécialement destiné aux militaires alliés blessés et aux civils malades. Entassés sur une litière infecte, ils y mouraient en masse, faute de nourriture et de soins et par suite des mauvais traitements qui leur étaient infligés. L'ignoble médecin-chef de ce terrible « lazaret » figurait d'ailleurs sur la fameuse « liste des coupables ».

TISSAGES

MATÉRIEL D'AVANT-GUERRE	Métiers à tisser	Etat du matériel après enquête	Etat des bâtiments	Machines à vapeur
Firmes par localités				
FOURMIES				
Charles Flament et C°	200	Totalement détruit.	Totalement incendié	détruite
Divry et C°	92	d°	d°	d°
La Parisienne	440	d°	d°	d°
Jacquot, Père et Fils	302	d°	d°	d°
ANOR				
Ach. Bayart et C°	350	d°	d°	d°
GLAGEON				
Adrien Legrand et C°	302	d°	d°	d°
TRELON				
Ach. Falleur et C°	274	d°	d°	d°
SAINS-du-NORD				
Société Anonyme	248	d°	d°	d°
WIGNEHIES				
Boussus et C°	260	d°	d°	d°
Jourdain et C°	560	d°	d°	d°
Louis Delahaye	265	d°	d°	d°
POIX-DU-NORD				
Ducornet-Lallemand	260	Très abimé —	détruit en	partie.

LAINÉ CARDEE

MATÉRIEL D'AVANT-GUERRE	Broches	Métiers	Après enquête
FOURMIES			
Mariage, Morand et C°	1.500	0	en état de marcher.
SOLRE-LE-CHATEAU			
Mariage, Rouez et Fils	1.500	50	entièrement détruite.
Pourpoint et Fils	1.500	50	d°

En Résumé

651.500 broches de laine peignée sur 733.500 ont été détruites, soit : 88 %.

3.550 métiers à tisser sur 3.550 ont été détruits, soit 100 %.

3.000 broches de cardé (5) sur 4.500 ont été détruits, soit 75 %.

100 métiers à tisser le cardé sur 100 ont été détruits, soit 100 %.

Et voici la conclusion, laconique : « Aucune région textile ne peut présenter un tableau aussi lamentable » (6).

Il ne s'agit dans ce rapport que d'une partie seulement de la région de Fourmies. Le reste des usines de la région avait été saccagé dans les mêmes proportions, ce qui porte à 760.000 le nombre total des broches détruites et à près de 15.000 le nombre total des métiers à tisser détruits. En somme *plus d'un tiers* du matériel de la filature française et *plus d'un quart* du matériel de tissage avait disparu. Il y avait place nette dans la région quant au tissage et cependant 40 usines sur 45 étaient hors de la zone du front de bataille ; leur démolition ne fut donc pas l'effet des opérations militaires.

Les industriels de Fourmies n'étaient pas restés inactifs pendant la guerre, en France non occupée. Ils

(5) Il y avait quelques usines de filature et de tissage de laine cardée dans la région de Fourmies, mais l'importance de cette industrie était minime comparativement à celle de l'industrie de la laine peignée.

(6) On a estimé le montant des dommages causés à plus de 800 millions.

avaient pris part aux travaux de l'Association Centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies, dès sa fondation. Ils avaient également participé à la constitution du Comptoir Central d'Achats pour les régions envahies, organisme qui fut d'une importance capitale pour les industriels sinistrés, la guerre terminée.

Ils ne restèrent pas davantage étrangers aux travaux des divers comités constitués pour l'examen des problèmes qui allaient se présenter pour la reconstitution du matériel détruit. Lorsque l'armistice fut signé, on avait déjà envisagé la ligne de conduite à tenir pour passer les commandes de matériel aux constructeurs dans le plus bref délai, de même que l'on commençait à arrêter le programme de reconstitution et de remise en activité des établissements.

On était résolu à agir rapidement : les découragés étaient peu nombreux. C'est ce que put constater le ministre de la Reconstitution Industrielle lors de sa visite dans la région de Fourmies-Le Cateau en Janvier 1919. Le ministre donna ses premières directives pour la mise en route des travaux et pour les questions de force motrice, conseillant l'électrification des usines, et apporta un réconfort nécessaire à la population éprouvée et aux industriels inquiets des moyens financiers qui pourraient être mis à leur disposition.

La période de reconstitution devait être bien longue, hélas, malgré tous les efforts des organismes officiels et des particuliers ; période dure pour les chefs d'entreprises sinistrés, réduits à une pénible attente tandis que d'autres broches tournaient, que d'autres métiers bat-

faient fiévreusement, produisant au maximum, à des conditions si avantageuses ! période bien dure surtout pour tous ces ouvriers spécialisés de filature et de tissage rentrés dans leurs foyers, dans leur pays qu'ils ne voulaient plus quitter à aucun prix, et contraints malgré eux de rester dans l'inaction ou, s'ils voulaient s'assurer leur pain quotidien, d'accomplir des travaux de terrassement, pénibles pour cette classe de travailleurs. Il y eut encore des années d'angoisse pour la population ouvrière fourmisiennne, après le terrible fléau. Et cependant, aucun mouvement d'impatience un peu grave ne fut à réprimer.

Dans un important discours (7) qu'il prononça devant le Président de la République le 21 Mars 1921, M. Mariage, président de l'Union des Filateurs de Fourmies, rendit à cette laborieuse population l'hommage qu'elle méritait.

« L'énergie développée dans la région de Fourmies
« pour la reconstitution a été générale, dit-il. Non seulement les industriels se sont mis courageusement à
« l'œuvre, mais aussi tous les ouvriers profondément attachés à leur sol et à leur métier.

« Nous avons vu les ouvriers fileurs et tisseurs prendre
« la pioche et la pelle et aider les corps d'état à réédifier les usines dans lesquelles ils doivent reprendre
« leur ancienne occupation.

(7) En mars 1921, au cours d'une importante manifestation organisée par la société des Ingénieurs civils de France, M. Mariage fit un remarquable exposé des dévastations systématiques causées par les Allemands dans l'industrie lainière, et des efforts de reconstitution accomplis depuis l'armistice. M. Millerand présidait cette réunion, entouré de plusieurs ministres.

« Partout, dans toutes les classes de la Société, s'est
« manifestée la volonté de prendre sur l'Allemagne une
« revanche économique digne de la revanche militaire,
« et de restituer à ce pays si durement éprouvé la vita-
« lité d'avant-guerre.

« Nous souhaitons que les Pouvoirs Publics, cons-
« cients des efforts exercés par les industriels et les ou-
« vriers, continuent dans la plus large mesure à aider
« leur action pour parachever l'œuvre de reconstitution
« entreprise et effacer totalement les traces d'une
« odieuse dévastation »).

Les Pouvoirs Publics avaient déjà contribué puissamment à pousser la reprise de l'activité industrielle dans la région lorsque ce discours fut prononcé.

Quelques jours avant le voyage du Ministre de la Reconstitution, avait eu lieu l'installation à Maubeuge, Fourmies et Avesnes, du 4^e Secteur de la Reconstitution Industrielle qui facilita grandement la mise en route des travaux.

Mais alors la question financière n'était pas encore résolue et, en attendant le vote de la loi des réparations, plusieurs industriels s'étaient mis à l'œuvre, faisant eux-mêmes les premières avances de fonds. En particulier un important groupement de filateurs de la région, réunissant 350.000 broches, qui avait déjà été constitué pendant la guerre, donna l'exemple en décidant de réédifier de suite ses usines. Les travaux furent commencés sans attendre le vote de la loi sur les dommages de guerre, dans sept localités différentes, et c'était un grand encouragement pour la population ouvrière de voir tant d'esprit de décision chez les industriels lainiers les plus

éprouvés dans le Nord. Ce sera en effet l'honneur de Fourmies d'avoir relevé avec tant d'ardeur et de ténacité des ruines que n'ont pas connues Roubaix-Tourcoing.

Dans le courant de l'année 1919, l'instauration du régime des avances sur dommages de guerre permet de donner en peu de temps une grande activité dans tous les chantiers. La ligne pour le courant électrique à haute tension que les Allemands avaient installée pendant la guerre entre la Centrale de Jeumont et Hirson est réparée par l'Etat et le courant à 15.000 volts est amené fin Août à Fourmies et aux environs.

Les quelques filatures épargnées par les Allemands, après avoir effectué certaines réparations à leur matériel, se remettent en route à la fin de l'année 1919. Les premiers continus à filer construits depuis la guerre par les Ateliers de Bitschwiller arrivent dans la région. Bientôt suivent les premiers assortiments de préparation de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques, puis les premiers renvideurs de la Maison Platt en Angleterre et de la Société du Matériel Textile (Gnôme et Rhone). La majeure partie des renvideurs, commandés aux Ateliers de Bitschwiller, n'arriveront que beaucoup plus tard.

La vie industrielle renaît et fin Janvier 1920 on compte 58.000 broches de filature en pleine activité. Successivement un tissage de laines et le peignage Droulers rouvrent leurs portes.

Les usines remises en activité marchent alors à plein rendement. Avec la journée de huit heures, on peut faire deux et parfois trois équipes. Deux usines, l'une à Wi-

gnehies, l'autre à Etroeungt, réunissant plus de 21.000 broches, ont marché avec trois équipes de 8 heures pendant près d'une année. La première équipe d'ouvriers travaillait sans relâche de 4 heures à midi, la seconde de midi à 20 heures, la troisième de 20 heures à 4 heures. Les réparations au matériel et aux machines à vapeur, nécessitées par cette marche forcenée, étaient effectuées pendant l'arrêt du dimanche.

Les filatures à façon étaient, hélas, peu nombreuses, puisque la région de Fourmies où elles se trouvaient, avaient été vidées de son matériel; cependant le travail abondait. Des « matières de remplacement » commençaient à être distribuées aux industriels dont le stock de laines avait été dilapidé pendant la guerre. Seuls bénéficiaient de cette mesure à Fourmies les quelques « forfaitiers » d'avant-guerre, mais Roubaix-Tourcoing recevaient de fortes quantités de matières qu'il fallait coûte que coûte faire façonner. Le négoce devint bientôt de plus en plus actif et, comme il est de règle après une guerre aussi destructrice, les prix montèrent rapidement tandis que la spéculation se donnait libre cours.

On a vu les prix de façon de filature à Fourmies atteindre 0.20 l'échée de 1.000 mètres, puis 0.25, 0.30 et même 0.35. Les façonniers les plus heureux ont pu filer à raison de 0.38 et 0.40 l'échée.

Les bénéfices réalisés dans ces conditions étaient considérables, malgré des prix de revient très élevés. Le prix du charbon, en particulier, contribuait largement à maintenir le prix de revient de l'échée à un taux représentant près de dix fois celui d'avant-guerre. Les Mines du Nord et du Pas-de-Calais ayant été réduites

temporairement à l'improductivité par les Allemands, le charbon était importé d'Angleterre et coûtait jusqu'à 500 francs la tonne !

Puis survint la crise, également inévitable, fin 1920-début 1921 : suite des excès de spéculation à la hausse sur les laines, mais peut-être aussi simple aspect d'une crise économique générale à la même époque. Les prix des laines s'affaissent et, corrélativement, toujours avec plus d'ampleur, les prix de façon. On redescend progressivement à 0,20, puis 0,15, 0,10. On fait même des affaires de façon de filature à des prix inférieurs à 0,10, à 0,09, 0,08, bien que les prix de revient demeurent élevés et qu'il soit très difficile, à ces cours, de travailler sans pertes. Finalement le travail à plusieurs équipes est abandonné ; on est réduit pendant quelque temps au chômage partiel. Cette période marque également un changement dans les articles fabriqués à Fourmies. Les gros numéros remplacent peu à peu les fils fins. Le 20, 28.000 mètres deviennent presque de fabrication courante et, pour trouver l'alimentation des filatures, il ne faut plus répugner à fabriquer le « fil bonneterie ».

Cependant la reconstitution industrielle se poursuit, tandis que ces événements économiques semblent compromettre encore une fois l'avenir de l'industrie lainière à Fourmies.

Depuis le début de 1920, chaque mois marque un progrès dans la remise en marche des filatures. Dans son rapport à la Société des Ingénieurs Civils, M. Mariage peut exposer les résultats acquis en Mars 1921 et donner un aperçu du travail restant à accomplir. Citons la dernière partie de ce rapport :

« En rapprochant maintenant les chiffres de dévasta-
« tion de ceux qui, à l'heure présente, montrent l'ef-
« fort déjà accompli par les industriels pour relever leur
« industrie, nous pouvons déterminer, par comparaison,
« quel est l'état actuel de notre reconstitution et ce qu'il
« reste encore à faire pour achever l'énorme tâche en-
« treprise.

« Dans 68 usines démolies ou vidées de leur matériel
« qui ont été visitées en Novembre 1918, 28 sont rétablies
« et remises en marche: 3 complètement, 25 partielle-
« ment. 17 ont leurs bâtiments presque achevés et prêts
« à recevoir leur nouveau matériel. 12 sont encore en
« pleins travaux.

« Pour le reste, il faut noter que certains établisse-
« ments se sont rétablis plus grandement en utilisant
« le remploi d'usines fusionnées à cette intention.

« Quant au matériel, il y a actuellement dans la région
« 25 % des broches de filature d'avant guerre remises en
« activité, soit 224.000 broches.

« Mais il faut remarquer que dans ce chiffre, 72.000
« broches sont des broches qui ont été remises en route
« après réparation et qu'il n'y a que 152.000 broches neu-
« ves fabriquées depuis la guerre qui sont réinstallées,
« sur les 760.000 broches que les Allemands ont détruites.
« Ce n'est donc, en fait, que 20 % des broches détruites
« qui sont remises en marche. 80 %, soit 600.000 broches,
« sont encore à réinstaller à l'heure actuelle pour rendre
« à la région sa production d'avant-guerre.

« Ce chiffre est d'autant plus important à retenir qu'il
« représente 25 à 30 % du matériel total de filature de lai-
« ne peignée qui existait en France en 1914.

« C'est encore évidemment un gros effort à faire pour
« rétablir ce matériel qui est beaucoup plus long à re-
« constituer que celui du tissage.

« En admettant même que certains filateurs ne rempla-
« cent pas complètement toutes leurs broches détruites,
« il faut estimer, quelque soit le nombre de broches que
« ces filateurs rétabliront, qu'il faudra encore plusieurs
« années : deux, peut-être trois, pour terminer la restau-
« ration de toute la région.

« Quant au tissage, la restauration en est plus avan-
« cée qu'en filature. 50 % *des métiers détruits* sont en ce
« moment presque réinstallés. Si tous ne battent pas
« encore, ils pourront être remis en activité le jour où la
« crise qui sévit actuellement sur tout le textile aura pris
« fin.

« Etant donné l'importance des commandes passées
« aux constructeurs par le Comptoir Central d'Achats
« pour les machines de filature et de tissage, on peut es-
« pérer cependant que cette restauration s'achèvera dans
« des conditions qui ramèneront dans notre région l'ac-
« tivité d'avant-guerre ».

CHAPITRE VI

MOUVEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DEPUIS 1921

I. — MOUVEMENT ECONOMIQUE

Dès le début de 1921, on pouvait déjà mesurer l'importance des résultats obtenus dans la reconstruction matérielle des usines et la reprise de l'activité industrielle dans la région ; on pouvait envisager l'avenir avec confiance, malgré le malaise économique du moment et l'étendue de l'effort restant à accomplir.

La statistique dressée annuellement par la Condition publique des laines de Fourmies nous apprend que, pour cette année 1921, les matières entrées dans cet établissement se répartissent ainsi :

Laines peignées	Laines filées	Déchets
kgs : 1.298.156	743.468	23.747
ayant donné lieu à 2.804 opérat.	ayant donné lieu à 1.836 opérat.	

On apercevra une différence très sensible entre ces chiffres et ceux de 1922 et des années suivantes. Dès 1925, le Conditionnement de Fourmies, possédant un matériel spécial pour le mesurage des pièces de tissus, dressera également la statistique des pièces passées au mesurage.

On relève les chiffres suivants, jusques et y compris l'année 1927 :

Année	Laines peignées		Laines filées		Déchets	Tissus
	Kgs	Nomb. d'opér.	Kgs	Nomb. d'opér.	Kgs	Nom. de pièces
1922	1.863.508	4.448	2.624.794	6.461	57.520	
1923	1.397.579	2.871	3.014.655	7.052	41.310	
1924	2.800.377	3.595	3.319.801	7.829	52.407	
1925	1.744.521	3.539	2.790.921	6.729	25.701	51.229
1926	2.386.155	4.517	3.760.904	9.092	30.609	61.453
1927	1.978.327	3.752	3.163.136	7.945	45.621	56.787

Progressivement: peigneuses, renvideurs, continus, métiers à tisser se montent, et chaque année voit de nouvelles usines se garnir de matériel.

1° *Peignage*. — En 1921 on compte 35 peigneuses Lister à Fourmies. D'après le tableau de l'outillage lainier français, publié en 1923 par le Comité Central de la laine, on comptait à cette époque, dans la région de Fourmies-Cambrésis: 48 unités de peigneuses.

Dès la fin de cette même année 1923, ce chiffre est porté à 55 peigneuses Lister. Actuellement, le nombre total de peigneuses de la région de Fourmies et du Cambrésis est d'environ une centaine, répartie entre deux usines: le peignage de Fourmies (peignage à façon), et le peignage des Etablissements Seydoux et Michau, réunis au Cateau-Cambrésis.

2° *Filature*. — En Juillet 1921, on compte 8 usines de filature en marche dans la région de Fourmies, représentant 64.850 broches. Le « tableau de l'outillage lainier français », dont nous venons de parler, publié en 1923, donne le chiffre de 468.235 broches de filature de laines peignées reconstituées à cette date dans la même région.

Suivant une statistique publiée en 1925 (1), la filature de la région élaborait en 1923, 18.000 tonnes de fil et 500 de déchets, contre 22.000 de fil et 800 de déchets en 1913. La différence peut paraître assez peu importante entre ces deux époques, mais il faut tenir compte en faisant la comparaison de ce que le genre de fabrication a changé après la guerre, la grosseur des fils ayant augmenté dans de fortes proportions.

En Juillet 1926, le nombre de broches de filature (renvideurs), reconstituées s'élève à 561.668, réparties dans 33 usines. Le nombre de broches de continus à filer est de 84.096. A ces broches de filature s'ajoutent 62.084 broches de retordage.

Enfin, les notes rédigées à l'occasion du cinquantenaire de la Société Industrielle nous apprennent qu'en Septembre 1927, 37 établissements sont en activité, parmi lesquels 11 appartiennent à « la Société des Filatures de la Région de Fourmies ».

Le 22 Décembre 1927, la Société Industrielle de Fourmies pouvait répondre à un questionnaire qui lui était adressé par l'Union Textile de France, en fournissant les chiffres suivants, en ce qui concerne la filature :

Matériel en activité : 590.362 broches de renvideurs.

86.820 broches de continus à filer. 75.770 broches de retordage.

Quelques usines de filature font double équipe.

Ces renseignements intéressent la région de Fourmies-Le Cateau tout entière et se rapportent, par conséquent, aussi aux filatures du Cambrésis (Poix-du-Nord, Saint-

(1) Pawlowski : « L'industrie textile française », 1925.

Souplet, Le Cateau, Beauvois) et aux établissements du nord de l'Aisne (Hirson, Mondrepuis, Esqueheries).

Les petites usines de filature de laine cardée existant dans la région, d'ailleurs très peu nombreuses et très peu importantes, n'ont pas été considérées.

On voit que le relèvement de l'industrie de la filature de laine peignée a été relativement rapide, si l'on se souvient du tableau de la destruction qui a été dressé au chapitre précédent; mais on constate cependant que le nombre de broches reconstituées après la guerre est notablement inférieur au nombre de broches d'avant-guerre, même en tenant compte des broches de continus à filer, plus nombreuses, celles-là, actuellement qu'avant la guerre.

Ce que la région de Fourmies a perdu comme broches de filature a, peut-être, été acquis par d'autres régions de France non envahies pendant la guerre et où des usines de filature ont été montées de 1914 à 1918.

3° *Tissage*. — La reconstruction des tissages s'est accomplie beaucoup plus rapidement que celle des filatures. On compte 1.100 métiers battant en 1921; 4.500 en 1922; et en 1923: 8.000. Depuis, la situation n'a guère changé, et on comptait, en 1926, une quarantaine d'usines de tissage dans la région de Fourmies-Cambrésis, groupant environ 9.500 métiers à tisser montés, dont une partie ne battait pas, à cause principalement du manque de main-d'œuvre.

C'est ainsi que le pourcentage des métiers battant était approximativement de 80 % du nombre de métiers montés, en 1926. La situation est toujours à peu près semblable, à ce point de vue, mais la crise de la main d'œu-

vre de tissage, assez aigüe après la guerre, s'atténue progressivement par suite de la formation d'apprentis dans les ateliers. Le nombre de métiers à tisser existant actuellement dans la région est très inférieur, comme on peut le remarquer, au nombre d'avant-guerre. Il faut faire, là aussi, la même observation que pour la filature : De nombreuses usines de tissage ont été montées dans d'autres régions de France pendant la guerre.

Le tissage régional est très disséminé dans les localités des départements du Nord et de l'Aisne : Fourmies, Wignehies, Trélon, Glageon, Sains-du-Nord, Anor, Le Cateau, Beauvois, Briastre, Saint-Souplet, Masnières, Le Quesnoy, Neuville, Poix-du-Nord, Rieux, Solesmes, Boué, Sains-Richaumont, Vaux-Andigny, Saint-Michel, etc. La production des tissus peut être fixée, en 1923, à 7.600 tonnes, laissant 200 tonnes de déchets.

En ce qui concerne les genres de fils fabriqués dans la région de Fourmies, on se souvient que les genres classiques d'avant-guerre étaient les numéros très fins. Depuis 1919, on a vu un changement important dans la fabrication. Le numéro moyen des fils a baissé très sensiblement. Cela s'explique par les variations de la mode en matière de tissus : les genres de tissus demandés le plus fréquemment après la guerre, tels que la gabardine, il y a quelques années, la popeline, plus récemment, exigeaient des numéros de fils plus gros.

Le nombre de broches de continus à filer est beaucoup plus élevé qu'avant la guerre. La filature sur continu permet de fabriquer les numéros les plus gros : de 12 à 30 mille mètres par exemple et de fabriquer les fils genre

« bonneterie », auquel la filature de Fourmies a dû fréquemment se prêter depuis 1919, notamment au cours des crises qu'a subies le tissage au profit de la fabrication de la bonneterie.

Les broches de retordage, qui se sont également développées, donnent aux filateurs qui en possèdent la faculté de livrer à leur clientèle des fils doublés ou triplés et retordus ensemble, d'un emploi assez fréquent dans certains tissus (popelines, par exemple). Le « Moulinage », sorte de retordage incomplet, est employé pour les fils « bonneterie ». Certaines usines se sont spécialisées dans la production des fils « fantaisie », « gazés », et « haute nouveauté », en employant pour cette fabrication laine et coton, soie ou schappe.

En somme, la filature de Fourmies a, maintenant, une tendance de plus en plus nette à ne plus se spécialiser dans un genre unique, comme avant la guerre ; cette tendance, permettant à la fabrication des fils de s'adapter rapidement aux exigences de la mode et aux besoins nouveaux du marché, doit permettre d'éviter plus aisément les malaises économiques.

Favorisée par un matériel presque entièrement neuf, depuis la reconstitution, matériel utilisé par un personnel calme et rompu à la conduite des métiers, la filature de Fourmies conquerra, il faut l'espérer, la réputation qu'elle mérite, sur le marché national et le marché mondial.

On ne compte dans la région que très peu de filateurs fabriquant du fil entièrement pour leur compte (deux ou trois établissements seulement font du « forfait »). Par-

mi les autres filateurs, certains filent, à l'occasion, quelques lots pour leur propre compte.

Ces filateurs « forfaitiers » filent en grande partie pour alimenter leurs tissages, lorsqu'ils en possèdent, et dans le cas contraire, leurs fils de laine sont destinés, en très forte proportion, à l'exportation.

La très grande majorité des établissements de filature de la région de Fourmies est donc toujours *façonnrière*, et file surtout pour le compte du négoce et de la fabrique de tissus de Roubaix-Tourcoing. Ce centre lainier exporte d'ailleurs la plupart de ses produits, fils ou tissus.

De 1922 à 1929 les prix de façon de filature à Fourmies ont varié à peu près de la manière suivante :

1922. — Prix variant de 13 à 16 centimes l'échée de 1.000 mètres. La moyenne s'établit vers 15 centimes.

1923. — Prix variant de 14 à 10 centimes, puis de 10 à 7 centimes; moyenne: environ 10 centimes.

1924. — Prix variant de 7 à 10 centimes, puis de 10 à 8 centimes; moyenne: environ 8 c. 50.

1925. — Prix variant de 8 à 7 centimes, puis de 7 à 10 centimes; moyenne: environ 8 centimes.

1926. — Prix variant de 12 à 20 centimes, puis de 20 à 15; moyenne: environ 16 centimes.

1927. — Prix variant de 14 à 13 centimes, puis de 13 à 16; moyenne: environ 14 c. 25.

1928. — Prix variant de 16 à 11 centimes; moyenne: environ 13 c. 50.

On remarque qu'il y a souvent des sautes brusques, parfois au cours de la même année.

Il faut observer que des établissements de filature de plus en plus nombreux passent aux mains de personnes ou de sociétés de la région de Roubaix qui acquièrent des broches dans la région de Fourmies et deviennent ainsi, en quelque sorte, leurs propres façonniers. Cela n'est pas sans constituer, pour l'autonomie économique de la région de Fourmies, un certain péril.

Tant au point de vue du prix des fils que du prix de la façon de filature, la concurrence des 600.000 broches de filature de laines peignées situées en Alsace-Lorraine pourraient fort bien se faire sentir un jour à Fourmies.

Depuis le retour de ces provinces à la France, la production des broches alsaciennes s'est presque exclusivement écoulee en Allemagne, étant donné le nombre relativement faible de broches de filature de laines peignées existant dans ce pays. Le marché de la façon de filature en France n'a guère ressenti la concurrence alsacienne que pendant les mauvais jours de 1921. Mais, de plus en plus, des broches se montent en Allemagne, et si ce débouché se fermait progressivement pour l'Alsace, force serait à celle-ci de trouver ailleurs l'alimentation de ses broches et peut-être de concurrencer Fourmies sur le marché.

L'industrie du tissage, elle, a eu à subir, à Fourmies comme ailleurs, depuis 1921, de rudes assauts, résultant de la vogue des vêtements tricotés genre « bonneterie ». La production des étoffes tissées s'est trouvée certainement ralentie de ce fait.

De nombreux genres de tissus peuvent être fabriqués à Fourmies : tissus peignés, tissus pour robes (gabardines, serges, popelines, ottomans, cachemires, mousses-

lines). Flanelles laine et coton. Tissus de coton, etc...

La mode s'est portée sur la gabardine pendant une période assez longue, et ce genre de tissu a été fabriqué en très grande quantité, pendant les premières années de remise en marche des tissages après la guerre. Plus récemment, la popeline a pris la première place dans la fabrication des tissus à Fourmies, et la plupart des métiers sont alimentés avec cet article.

Les prix de façon de tissage varient suivant les articles. Ainsi les tarifs sont très différents entre tissus « unis » et tissus « armurés » par exemple, c'est-à-dire entre les tissus fabriqués à l'excentrique, et les tissus fabriqués avec la mécanique d'armure.

Ces prix de façon de tissage ont subi des variations qui peuvent être mesurées d'après les coefficients appliqués au tarif-base de l'Union des Fabricants et faconniers tisseurs (prix de 1914). Les coefficients appliqués aux prix de 1914 ont varié de 5 1/2 (coefficient de 1922) à 8 et 9 (coefficient de 1928-29), avec hausses et baisses correspondant à peu près à celles des prix de façon de filature, mais d'amplitude moins grande.

Les « fabricants », c'est-à-dire les industriels qui fabriquent du tissu pour leur compte, sont également peu nombreux dans la région de Fourmies-Cambrésis. Parmi eux, il faut citer au tout premier rang la Société des Etablissements Seydoux et Michau réunis qui possède, entre autres usines, l'important tissage de Beauvois en Cambrésis.

Cette société, comme la plupart des autres « fabricants », a son bureau de négoce à Paris, de sorte que l'on peut dire qu'en matière de vente de tissus, comme

en matière de vente du fil, Fourmies reste un simple centre de fabrication et se révèle quasi-inexistant comme *marché*. Les affaires se traitent très généralement à Paris ou à Roubaix.

Pour les « fabricants », comme, bien souvent aussi, pour les filateurs « forfaitiers », leur affaire industrielle peut se diviser plus ou moins fictivement d'ailleurs, en deux parties distinctes : l'affaire « façon » ou « fabrication » ayant son siège à Fourmies, l'affaire « négoce » ayant son siège à Paris, par exemple.

Les tissus de Fourmies s'écoulent, soit (dans une faible proportion) sur le marché national : Grands Magasins de Paris, Magasins de Nouveautés, soit (dans une très forte proportion), sur le marché mondial, par l'exportation en Angleterre, Amérique du Sud, Levant, Indes, etc...

Les exportations de tissus se font en général par l'intermédiaire soit de négociants, soit de commissionnaires-exportateurs. Certaines maisons de la région ont des représentants à l'étranger, notamment en Angleterre.

L'écoulement des tissus sur le marché national s'opère souvent par l'intermédiaire de représentants à la commission.

Il est à noter que les prix de vente des tissus, surtout pour l'exportation, doivent être ramenés souvent à un taux *très légèrement supérieur* aux prix de revient. Le cas n'est pas rare de voir le prix de vente du mètre de tissu dépasser simplement de quelque 20 ou 30 centimes le prix de revient du même mètre de tissu. Le bénéfice laissé peut d'ailleurs être assez appréciable si la quantité exportée ou vendue est considérable.

Mais il faut retenir que sur le marché mondial la concurrence entre nations productrices s'exerce de façon sévère.

Si l'application de la loi sur les assurances sociales cause une augmentation, si faible qu'elle soit, des prix de revient, on peut se demander si les producteurs français seront encore dans une situation favorable vis-à-vis de leurs concurrents des nations où pareille loi est appliquée depuis de nombreuses années et où les charges que cette législation impose entrent en ligne de compte depuis très longtemps déjà dans l'établissement des prix de revient. On se pose la question avec une certaine inquiétude: Ne résultera-t-il pas de l'application de la loi sur les assurances sociales un handicap sérieux pour nos fabricants de tissus exportateurs ?

Quoi qu'il en soit, le personnel des usines de tissage de Fourmies et des environs sera toujours à la hauteur de sa tâche. Il s'adapte très facilement aux progrès de la fabrication et a, à sa disposition, pour développer ses compétences, des cours de tissage, dont nous parlerons au chapitre suivant.

Il est bien regrettable que, pour le tissage, comme pour la filature, la région de Fourmies, avec les petits tissages du Cambrésis, se cantonne presque exclusivement dans le rôle de « façonniers ».

Après la guerre, on a vu, dans l'industrie lainière de la région, une firme importante, comme la Société des Etablissements Seydoux et Michau réunis, dont nous avons déjà parlé, réunir chez elle les trois stades successifs de fabrication: Peignage, filature, tissage.

On a vu, dans un autre ordre d'idées, des filateurs ou fabricants de tissus adjoindre à leur industrie principale une branche connexe à la filature ou au tissage, comme la teinturerie. C'est ainsi que ces initiatives, qu'il serait certes un peu téméraire de vouloir appeler « essais d'intégration », mais qui, nous le souhaitons, ne sont peut-être qu'un début, ont abouti à la création d'une teinturerie pour peignés et fils à Fourmies (Etablissements Léon et Georges Bernier), et d'une teinturerie pour tissus à Anor (Etablissements Charles Flament).

Mais, d'autre part, des efforts très sérieux en vue de la concentration industrielle ont été tentés dans la région de Fourmies, et des résultats importants ont été obtenus.

La création de la « Société des Filatures de laines peignées de la Région de Fourmies » en 1918, à la fin de la guerre, peut être considérée comme un événement marquant dans l'histoire de l'industrie lainière de la région de Fourmies.

Cette société a été constituée en 1918 au capital de 21 millions de francs, entre un groupe de filateurs de la région de Fourmies possédant avant la guerre 25 usines de filature de laines peignées représentant 350.000 broches. Les membres de la Société apportaient à celle-ci ce qui pouvait rester de leurs bâtiments et de leur matériel, et leur droit aux indemnités pour dommages de guerre, droit qui devait être réglé postérieurement par la loi du 17 avril 1919. Ils recevaient des actions de ladite société au prorata de leurs apports.

La S.F.R.F., après avoir désaffecté certains bâtiments

d'anciennes usines, poussa activement la reconstitution. En 1923, son capital est porté à 24.300.000 francs. En 1928, à 30.000.000 francs divisés en 50.000 actions ordinaires et 10.000 actions de priorité au nominal de 500 francs.

Le bénéfice social de l'exercice 1927 a été de l'ordre de 11 à 12 millions de francs. L'action de 500 francs, introduite fin 1928 à la cote du Parquet de la Bourse de Paris, a connu les cours de 1.700 francs et plus (2). La Société, dont la situation financière est prospère, possède actuellement un portefeuille de titres et des réserves importantes, et certains journaux financiers (3) n'ont pas été sans louer les bienfaits de la concentration industrielle appliquée rationnellement, en examinant les résultats favorables obtenus par ce groupement d'industriels.

Le conseil d'administration est ainsi composé en 1928 :

Président: M. Paul Mariage — *Administrateurs délégués*: MM. A. Bouret et Cromback.

Membres: MM. Robert, Sterbecq, Thomas, Eugène Droulers, Adrien Legrand, Jacquot, Berthélemy.

A la fin de l'année 1928: 12 filatures représentant 230.000 broches, et un peignage représentant 55 peigneuses sont en activité pour le compte de la S.F.R.F., soit :

2 filatures à Avesnes, 2 à Avesnelles, 3 à Sains-du-Nord, 1 à Glageon, 2 filatures et 1 peignage à Fourmies, 1 filature à Wignehies, 1 filature à la Capelle.

Un établissement important, situé à Fourmies, com-

(2) Au début de 1930 les cours ont été ramenés à 1.200 francs environ.

(3) Information financière du 15 novembre 1928.

prenant 24.000 broches de filature et 8.000 broches de retordage, a été construit entièrement par la Société et mis en marche en 1925.

La presque totalité du matériel possédé par la S.F. R.F. est neuf. Mais cette société, jusqu'à présent du moins, ne s'occupe exclusivement que de façon de filature, alimentant ses broches surtout pour le compte de la fabrique de Roubaix.

En 1926 a été créée à Fourmies, sous la dénomination de « Comptoir des Filateurs », une société anonyme dans laquelle 12 firmes environ de la région sont intéressées, lesdites firmes représentant 200.000 broches. Le but principal que se proposerait le « Comptoir des Filateurs » serait la coordination des efforts pour la recherche des affaires de façon de filature, et l'unification des prix de façon. Les filateurs membres de cette société commerciale ont paru jusqu'à présent vouloir garder assez jalousement leur liberté d'action dans la conduite de leurs affaires personnelles, mais il faut noter cependant qu'il s'agit, ici également, d'un effort accompli en vue de la concentration, effort tendant à substituer à l'industriel isolé un groupement de chefs d'entreprises possédant la force que confère l'importance des intérêts en jeu.

L'exposé de la situation de l'industrie lainière dans la région de Fourmies serait incomplet si, après avoir signalé simplement l'existence à Fourmies, Solre-le-Château, Avesnelles, de trois petits établissements de filature et tissage de laine cardée composés de quelques métiers et fabriquant des tissus communs (molletons, couvertures), nous ne nous arrêtions un peu plus longue-

ment sur une industrie ancienne dans la région, bien qu'assez peu développée : l'industrie de la bonneterie.

L'industrie de la bonneterie (laine et coton) est en effet assez ancienne dans la région de Fourmies. Sur le registre nominatif des habitants de Fourmies de l'année 1817, on constate que la profession principalement exercée par ces habitants est la profession de bonnetier. En 1818 il existe à Fourmies 30 fabricants de bonneterie (4). On fait des bas sur des métiers installés à domicile. L'industrie de la bonneterie s'étend ensuite dans les villages environnants notamment à Wignehies, Ohain, et les communes voisines de la Belgique. En 1839, alors que Wignehies compte 15 fabriques, il n'y en a plus qu'une seule à Fourmies, qui occupe 26 ouvriers et fabrique annuellement 6.750 kilog. de bonneterie, vendus à raison de 7 fr. 20 le kilog. Les produits fabriqués sont vendus à Cambrai, Douai et Valenciennes.

A partir de 1840, la matière principalement travaillée est la laine. Un nouveau métier à bonneterie apparaît : le métier circulaire.

Il existera jusqu'en 1914, à Fourmies et dans les environs, des métiers à main faisant des bas.

Après la guerre, la bonneterie de laine, et laine et soie, a pris une certaine extension, par suite de la mode en ce qui concerne les vêtements féminins. On voit apparaître les métiers automatiques et disparaître progressivement les métiers à la main. Il existe encore maintenant quelques petits fabricants de bonneterie à Wignehies, Fourmies, et dans les environs, possédant de petits ateliers ou faisant travailler à domicile.

(4) Archives communales de la Ville de Fourmies.

Mais une fabrique importante (la seule qui mérite d'être signalée) s'est montée dans la région et prend une extension de plus en plus grande. La Société Anonyme « Nord-Bonneterie », anciens établissements L. Knidler et Cie, ayant son siège à Trélon, a été créée en 1925 au capital de 2 millions de francs. Ce capital a été porté à 3 millions de francs, en 1927 et une nouvelle augmentation est encore en perspective.

Par suite de la difficulté du recrutement de la main-d'œuvre, entièrement féminine, la Société « Nord-Bonneterie » s'est vue forcée de décentraliser la fabrication. C'est ainsi qu'elle a créé des ateliers annexes à Fourmies, Wignehies, Ohain, etc... Le travail est distribué de façon à éviter l'augmentation des frais généraux qu'aurait pu produire cette décentralisation : les articles mis en fabrication sont commencés dans les ateliers annexes et terminés à l'atelier de Trélon.

Cet atelier comprend :

1°) « des Métiers rectilignes à main et automatiques, des métiers rectilignes pour articles fantaisie (Jacquards),

des métiers « Cotton » pour la fabrication des bas, mi-bas, chaussettes fantaisie. Cette fabrication est la spécialité de la Société « Nord-Bonneterie » qui possède un procédé de fabrication breveté pour les articles « Jacquard » (5).

2°) Un matériel circulaire, pour la fabrication du sous-vêtement.

(5) Le « Moniteur de la Maille », organe de l'Union des Fabricants de bonneterie de France, en donne la description dans son n° du 10 septembre 1928, page 70.

3°) Des métiers « Rachel », pour la fabrication d'écharpes, cache-nez, sweaters, etc...

Le personnel de l'atelier de Trélon comprend une centaine d'ouvrières environ, et le personnel des ateliers annexes une centaine également. Les ouvrières sont payées aux pièces; leur salaire moyen journalier peut varier entre 14 et 22 francs.

La Société « Nord-Bonneterie » s'approvisionne en fil dans la région de Roubaix-Tourcoing.

Elle écoule ses produits, à la fois à l'étranger, notamment en Amérique du Sud, par l'intermédiaire de commissionnaires-exportateurs, et sur le marché national, dans les Grands Magasins de Paris et les Magasins de Nouveautés de toutes les grandes villes de France qui sont parcourues par des représentants à la commission.

II. — MOUVEMENT SOCIAL

Le chiffre de la population, dans la région de Fourmies, après s'être légèrement abaissé du fait des conséquences de la guerre, tend à reprendre son niveau d'avant-guerre.

Fourmies compte 14.148 habitants en 1911; 11.991 en 1921; 13.939 en 1926.

Wignehies compte 4.379 habitants en 1911; 3.758 en 1921; 3.990 en 1926.

Trélon compte 3.889 habitants en 1911 3.381 en 1921; 3.497 en 1926.

Sains-du-Nord compte 3.231 habitants en 1911; 2.877 en 1921; 3.155 en 1926.

On compte, pour l'industrie lainière de la région de Fourmies-Cambrésis un nombre total de 12.000 ouvriers des deux sexes en 1926.

Le total des salaires payés à ces 12.000 ouvriers durant cette année 1926 ressort à environ 90.000.000 de francs, ainsi que nous l'apprennent les Notes publiées à l'occasion du Cinquantenaire de la Société Industrielle.

Le salaire moyen du fileur serait d'environ 30 francs par jour.

Celui du tisseur, intégralement payé aux pièces, est extrêmement variable et serait compris entre 20 et 28 francs par jour.

Au 22 Décembre 1927, la Société Industrielle de Fourmies a fourni les renseignements suivants, quant au personnel des établissements lainiers, dans la réponse au questionnaire de l'Union textile de France, dont nous avons déjà parlé :

Nombre d'ouvriers, plus de 18 ans, sexe masculin	4.122
» » » féminin	1.673
» moins » masculin	2.606
» » » féminin	1.070
» d'employés, services commerciaux, masculin	166
» » » » féminin	30
	Total 9.667

Ce tableau est assez intéressant, car il peut nous documenter sur la proportion entre les différentes catégories d'ouvriers envisagées.

Mais il est incomplet, car il ne comprend pas le per-

sonnel attaché à la plupart des tissages du Cambrésis. Il intéresse toutes les filatures de la région de Fourmies-Cambrésis, mais simplement, en ce qui concerne les tissages, ceux de Fourmies, Anor, Trélon, Le Cateau, Beauvois, adjoints à des filatures, et ne représentant que 1.683 métiers à tisser.

Des efforts ont été faits de différents côtés pour réunir les ouvriers de l'industrie textile de Fourmies et des environs en Syndicats.

L'esprit individualiste des ouvriers s'est jusqu'à présent montré assez rebelle aux organisations syndicales.

Il existe cependant à Fourmies une « Chambre Syndicale ouvrière de l'Industrie textile de Fourmies et de la Région »; il existe également des chambres syndicales à Wignehies, Trélon-Glageon, Sains-du-Nord. Ces organismes sont affiliés à l'Union Départementale des Syndicats ouvriers du Nord, à Lille, laquelle est elle-même affiliée à la Fédération Nationale ouvrière de l'Industrie textile de France qui se rattache à la C.G.T.

Les syndicats de cette nuance sont les plus importants dans la région, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, que le nombre des adhérents soit considérable. Sans pouvoir citer de chiffres, nous pouvons dire que le nombre de cotisants réguliers est peu important.

L'ouvrier est resté calme et économe. Il n'y a pas de grèves à signaler depuis 1920, sauf toutefois quelques petites grèves partielles, et de très courte durée, en 1921-22 à Wignehies.

L'activité des Syndicats dont nous venons de parler s'est surtout manifestée au sujet de la fixation du taux des salaires pour le personnel des filatures.

Avant la guerre, le fileur était entièrement payé aux pièces, selon sa production ; il réglait lui-même ses collaborateurs (caporal, grands et petits rattacheurs).

Dès la fin de 1920 on s'est demandé sur quelle base il conviendrait de réglementer le salaire du fileur et de ses aides. Les syndicats ouvriers nommèrent des délégués qui se rencontrèrent avec les représentants de l'Union des filateurs. On élaborâ en commun une convention qui fut rédigée le 21 mai 1921 et mise en application dès le 1^{er} Juin suivant.

Aux termes de cette convention, tous les ouvriers de filature (fileurs, caporaux, grands et petits rattacheurs) sont payés directement par la caisse de l'établissement où ils travaillent. Le salaire de base minimum du fileur est de 20 fr. 24 par jour, celui du caporal, 17 fr. 80, celui du « grand rattacheur » : 16 francs et celui du petit rattacheur : 8 francs. Ces salaires augmentent progressivement lorsque la production des 1.200 broches (deux renvideurs) surveillées par le fileur et ses aides, dépasse 3.745 échées métriques pour 8 heures de travail. L'échelle du tarif progresse de 50 en 50 échées.

Les ouvrières suivantes reçoivent un salaire horaire fixe :

Ouvrières de préparation	1 fr. 10 à l'heure
Fileuses au continu à filer	1 fr. 20 »
Rattacheuses au continu à filer	1 fr. 10 »
Fileuses au continu à retordre	1 fr. 03 »
Rattacheuses au continu à retordre ..	0 fr. 90 »
Doubleuses au continu à retordre	0 fr. 90 »

Certaines d'entre elles bénéficient en outre de *primes* à la production.

Les variations successives du coefficient du coût de la vie dans le Nord ont nécessité, depuis Juin 1921, de fréquentes ententes entre patrons et délégués ouvriers au sujet des salaires. C'est de cette façon que, d'un commun accord :

En décembre 1921 le taux des salaires de juin 1921	
a été augmenté de	3 %
En mars 1922 le taux des salaires de juin 1921 a	
été encore augmenté de	5 %
En novembre 1925 le taux des salaires de juin 1921	
a été encore augmenté de	5 %
En février 1926 le taux des salaires de juin 1921 a	
été encore augmenté de	5 %
En juin 1926 le taux des salaires de juin 1921 a	
été encore augmenté de	5 %
En septembre 1926 le taux des salaires de juin	
1921 a été encore augmenté de	6 %
	<hr/>
Total	29 %

En Septembre 1926, l'ensemble des salaires, tels qu'ils étaient réglementés en juin 1921 a donc subi une augmentation de 29 %. A la même date, les ouvriers lainiers de Roubaix-Tourcoing voyaient, eux, leurs salaires augmentés de 35 % du chiffre de 1921 au lieu de 29 %.

Le coefficient du coût de la vie dans le Nord est passé de 3.68 en 1921 à 6.64 en Octobre 1927. Ce coefficient donne lieu à de multiples controverses et est en général contesté par les patrons qui se sont refusé en 1928, à donner leur consentement à de nouvelles augmentations de salaires.

L'application de la loi de 8 heures et des dérogations à cette loi n'a donné lieu à aucun conflit entre patrons et ouvriers. Les patrons n'usent pas de façon régulière des dérogations prévues par le décret du 12 Décembre 1919 (150 heures supplémentaires par an sur simple avis donné à l'Inspecteur divisionnaire du travail).

Il n'existe pas dans la région de Syndicats unitaires pour l'industrie textile. Un seul s'est formé à Avesnes et s'est rapidement disloqué. Un syndicat régional unitaire, groupant toutes les professions, tente de s'organiser.

Avant la guerre, un Syndicat textile indépendant, fondé sous l'impulsion de M. Charles Bertrand réunissait plus de 500 cotisants. Depuis 1921, des efforts très louables ont été faits par la Confédération des Travailleurs Chrétiens pour créer une section syndicale à Fourmies.

Cette section, qui existe, comprend actuellement 60 cotisants environ qui se réunissent chaque mois régulièrement, en une sorte de « cercle d'études ». Elle est affiliée à l'Union Régionale des Syndicats professionnels du Nord qui se rattache à la C.F.T.C.

Cette section syndicale ne forme pas un Syndicat autonome; ses membres reçoivent le journal régional de doctrine syndicale chrétienne « Le Nord Social ». Nous souhaitons que le dévouement apporté, notamment par M. l'Abbé Féron de Fourmies, pour constituer un noyau syndical chrétien dans l'industrie lainière de la région porte bientôt ses fruits.

Jusqu'à une époque très récente, les initiatives so-

ciales des patrons de l'industrie lainière de Fourmies, ont été assez peu hardies.

Il existait avant la guerre, et il existe encore maintenant, dans différents établissements, des caisses de secours mutuels privés, alimentées, tant par les cotisations des ouvriers que par les subsides de leurs employeurs, et destinées à distribuer quelques allocations aux familles d'ouvriers atteintes par la maladie ou la mort. On peut citer parmi ces caisses de secours mutuels, celle des Etablissements Achille Falleur et Cie, à Trélon, assez ancienne ; celles des Etablissements Bulteau à Fourmies. Leurs statuts ont été judicieusement rédigés.

Depuis quelques années cependant, et plus spécialement à l'époque actuelle, à la veille de l'application de la loi sur les assurances sociales, un mouvement plus général tend à grouper tous les industriels de la région pour la création d'œuvres sociales et de caisses ayant pour but de garantir les classes laborieuses contre les risques de misère de toute nature qui peuvent fondre sur elle.

A ce point de vue, il ne faut pas le nier, la région de Fourmies est très en retard sur Roubaix-Tourcoing qui possède de puissantes organisations sociales dues à l'initiative de groupements patronaux.

Nous énumérerons brièvement, à la fin de ce chapitre, les initiatives prises par les industriels lainiers de Fourmies en cette matière. Nous ne voulons pas omettre, en passant, de signaler l'intérêt porté par beaucoup d'entre eux, depuis quelques années, à l'œuvre du Préventorium de Trélon, où de nombreux enfants d'ouvriers, chétifs,

viennent chaque année se retremper dans une atmosphère saine et vivifiante.

1°) *La Société « Le Home Fourmisien »* créée récemment a pour but d'appliquer la Loi Loucheur sur les habitations à bon marché, aussi amplement que possible. Déjà avant la guerre, en 1911, une société à forme coopérative « *La Famille Fourmisiennne* » s'occupait de construction d'habitations à bon marché. Depuis la fin de la guerre, la « *Famille Fourmisiennne* » avait fait construire pour 800.000 francs de maisons ouvrières avant de céder la place au « *Home Fourmisien* » qui aura certainement un champ d'activité beaucoup plus étendu.

2°) *La Caisse de Compensation « La Famille »*, créée en 1920 et qui compte environ 26 firmes adhérentes, représentant une quarantaine d'usines, en très grande majorité appartenant à l'industrie lainière, distribue aux ouvriers des établissements adhérents des primes à la naissance d'enfants, des allocations familiales, et depuis 1926 des allocations-maladies. Cette caisse a supprimé la distribution de ces dernières allocations depuis la création des « *Industries Réunies de la Région de Fourmies* », dont nous allons parler.

Les allocations familiales mensuelles sont accordées dans les conditions suivantes :

20 frs p'	l'ouvrier	ayant	1 enfant	âgé	de moins	de 13 ans
45	»	»	2	»	»	»
80	»	»	3	»	»	»
125	»	»	4	»	»	»
180	»	»	5	»	»	»
245	»	»	6	»	»	»

Les primes de naissance varient de 100 à 1.000 francs suivant le nombre des enfants vivants de l'ouvrier bénéficiaire.

Les industriels adhérents à la Caisse « La Famille » versent une cotisation égale à 2 % du montant des salaires versés à leur personnel. Le tableau ci-contre donnera quelque idée des progrès réalisés par « La Famille » depuis 1920:

Pour l'exercice 1928 les allocations familiales distribuées se montent à 589.485 francs. Les primes de naissance à 59.770 francs pour 211 naissances. Le service des allocations-maladie a, de son côté, réparti entre 364 bénéficiaires, une somme de 97.569 francs.

Statistique dressée par la Caisse de Compensation « La Famille »

	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Nombre d'industriels adhérents	4	8	14	17	18	20	26	26
Montant annuel des salaires (en milliers de frs).	4.283	3.418	8.486	12.179	13.710	14.318	24.579	29.918
Personnel employé dans les usines affiliées	1.000	1.790	2.660	2.742	2.763	3.255	4.860	4.700
Chefs de famille allocat ^{es} .	40	123	182	249	274	278	846	1.077
Nombre d'enfants de tous âges	»	»	»	956	1.094	1.103	2.351	2.644
Nombre d'enfants bénéficiaires	138	247	511	715	730	771	1.617	2.141
Nombre de naissances	47	58	75	117	110	122	159	204
Allocations familiales payées (en milliers de francs)	16	72	96	161	192	241	374	521
Primes de naissance payées	4.680	5.800	7.500	18.500	25.200	31.950	36.850	42.000
Allocations maladie payées	»	»	»	»	»	»	40.480	71.877
Total des allocations et primes (en milliers de francs)	20	78	103	180	217	273	451	635

3°) « *Les Industries Réunies de la Région de Fourmies* ». La Société « Les Industries Réunies de la Région de Fourmies » a été constituée le 26 Juin 1928; elle a pour but principal, ainsi que le précise l'article 2 de ses statuts, « de créer un service d'allocations-maladies, maternité, décès, et de toutes autres allocations rentrant dans le cadre des Assurances Sociales, en faveur des ouvriers et employés des Etablissements adhérents et de leurs familles, et d'assurer une répartition équitable des charges afférentes à ces prestations par une cotisation fixée par le Conseil d'Administration et basée sur les salaires ». Elle s'interdit tout bénéfice.

Cette entreprise de grande envergure est certainement destinée à jouer un rôle considérable dans la région dès l'application de la loi sur les assurances sociales, et à étendre de plus en plus son activité.

Présidée par M. Georges Bernier, d'esprit très novateur; dirigée avec hardiesse et habileté par son jeune administrateur-délégué, M. Gaulon, elle a créé une caisse de compensation régionale interprofessionnelle « Maladie » agrégeant plus de 120 établissements industriels et commerciaux de la région de Fourmies, en grande partie lainiers, qui représentent environ 15.000 salariés recevant annuellement 100 millions de salaires.

Dans l'esprit même de ses fondateurs, cette caisse de compensation régionale interprofessionnelle « Maladie » doit s'adapter, au moment opportun, à la loi du 5 Avril 1928, soit en devenant caisse d'entreprise à gestion paritaire, soit en devenant « Mutuelles Familiales ».

Le Conseil d'Administration actuel de la société a

d'ailleurs des vues très vastes et espère étendre progressivement le rôle social des « Industries Réunies », soit en augmentant l'étendue de son rayon d'action par l'absorption des autres caisses d'allocations familiales de l'arrondissement d'Avèsmes, soit en élargissant la matière de sa compétence jusqu'aux questions d'hygiène sociale par exemple, et en général toutes autres questions intéressant le bien-être moral et matériel de l'ouvrier.

Il s'agit ici, comme nous le voyons, de la seule initiative sociale vraiment importante tentée dans la région de Fourmies. Nous ne pouvons qu'en féliciter ceux qui président aux destinées des « Industries Réunies » et joindre nos espoirs aux leurs.

Pendant les six premiers mois de son fonctionnement, la caisse de compensation « Maladie » a distribué les subsides suivants aux ouvriers des établissements adhérents et à leurs familles, pour Maladie, Maternité et décès :

ALLOCATIONS « MALADIE »

	Pour les salariés	Pour les conjoints de salariés	Pour les enfants de moins de 16 ans non salariés
Septembre 1928.	1.705.20	130.00	265.00
Octobre 1928 ..	7.897.95	690.00	210.00
Novembre 1928.	11.178.25	1.835.00	715.00
Décembre 1928.	13.814.00	1.700.00	910.00
Janvier 1929 ..	27.829.50	1.935.00	1.305.00
Février 1929 ..	35.582.75	1.765.00	2.420.00
Totaux	98.007.55	8.055.00	5.825.00
Total pour l'allocation « Maladie » : 111.887 fr. 65.			

ALLOCATIONS « MATERNITE' »

	Pour les salariées	Pour les femmes de salariés
Septembre 1928.		615.00
Octobre 1928 ..	1.178.15	1.690.00
Novembre 1928.	3.583.50	4.335.00
Décembre 1928.	10.504.00	2.680.00
Janvier 1929 ..	10.750.40	2.310.00
Février 1929 ..	10.912.40	3.515.00
<hr/>		
Totaux	36.928.45	15.145.00

Total pour l'allocation « Maternité » : 52.073 fr. 45.

ALLOCATIONS « DECES »

(Payées aux conjoints, ascendants ou descendants de salariés
décédés) (6)

Septembre 1928.	1.870.90
Octobre 1928 ..	500.00
Novembre 1928.	»
Décembre 1928.	1.826.90
Janvier 1929 ..	3.632.25
Février 1929 ..	2.391.25
<hr/>	
Total....	10.221.30

Total général des allocations de toutes catégories distribuées par la Caisse de Compensation, de septembre 1928 à Mars 1929 : 174.182 fr. 30.

(6) Cette allocation correspond à 10 % du salaire annuel moyen de l'ouvrier décédé, avec un minimum prévu de 500 francs.

CHAPITRE VII

LES GROUPEMENTS PATRONAUX

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A FOURMIES

Vers la fin de l'année 1874, une commission provisoire composée de 11 membres convoquait les industriels et négociants lainiers de la région pour établir les statuts d'une société industrielle et commerciale. Le 24 Octobre de cette même année 56 industriels et négociants adoptèrent ces statuts, auxquels donnèrent leur adhésion, quelques jours plus tard, 23 autres personnes. Un conseil d'administration de 20 membres était nommé et 4 comités constitués correspondant à chaque branche de l'activité lainière: Peignage — Filature — Tissage — Négoce.

Un arrêté préfectoral du 11 Décembre 1874 apportait à ce groupement, alors dénommé « Société du Commerce et de l'Industrie lainière de la Région de Fourmies, l'approbation légale. Il était reconnu « d'utilité publique » plus tard, par décret du 2 Juillet 1886.

Aux termes de l'article 1 des Statuts, la Société a pour but :

1°) de régulariser les rapports, de donner de l'unité aux règles, et de resserrer les liens de confraternité qui existent entre les commerçants et les industriels ;

2°) de terminer amiablement les contestations commerciales qui pourraient survenir entre les Sociétaires ;

3°) de protéger et de défendre par tous les moyens de droit les intérêts généraux de l'Industrie et du Commerce de la Région de Fourmies ;

4°) de former un centre de surveillance et d'action qui aide au développement, à la prospérité et au progrès de l'Industrie et du Commerce de la Région par la création ou la réunion du plus grand nombre possible d'éléments d'instruction, par la communication des découvertes et des faits remarquables, ainsi que des observations qu'ils auront fait naître, par l'institution de concours, de prix et de récompenses, et aussi d'encouragements propres à relever la condition morale et matérielle des ouvriers, enfin, par tous les moyens qui lui seront suggérés par le zèle des membres de l'Association pour en assurer le succès.

Les articles 2 et 3 nous apprennent par quels moyens la Société entend dès cette date, arriver au but qu'elle se propose.

Article 2. — A cet effet, la Société crée, selon ses ressources, des cours publics, des concours ; elle établit des prix et récompenses ; elle publie des bulletins périodiques rendant compte de ses délibérations et contenant tous les faits qui peuvent être de nature à intéresser l'industrie de la région.

Article 3. — Elle affecte une de ses salles à la formation d'un musée-bibliothèque qui renfermera les ouvrages et les journaux pouvant être utiles à ses membres ou aux élèves de ses cours, ainsi que des collections de toute nature telles que : matières textiles, tissus anciens et modernes, produits bruts et ornés, qui pourront

être recueillis par le zèle de sociétaires ou avec l'aide du Gouvernement.

Dans une note qu'elle publie en 1885, la Société du Commerce et de l'Industrie lainière déclare compter 127 membres; quelques-uns résident hors des limites fixées primitivement, mais ils appartiennent à l'Industrie et au Commerce des laines et sont en rapport journalier avec la place de Fourmies. Les membres de la Société se répartissent ainsi suivant la situation de leurs établissements :

Département du Nord :

Fourmies et Wignehies	61
Autres localités de l'arrondissement d'Avesnes	43
Arrondissement de Cambrai	4

Département de l'Aisne :

Arrondissement de Vervins	13
Arrondissement de Laon	2

Divers :

Paris	1
Amiens	1
Bitschwiller-Thann	2

Total

127

Onze années après la création de la Société, le budget de celle-ci est encore modeste, à en juger par les chiffres indiqués dans la note de 1885.

Les ressources lui proviennent : 1° des cotisations annuelles de ses membres ; 2° de souscriptions qui peuvent

être ouvertes entre ces mêmes personnes. En dehors des 127 membres ordinaires, la Société compte 48 membres honoraires, qui, ne pouvant lui apporter un concours actif, témoignent néanmoins de l'intérêt qu'ils lui portent en payant une cotisation annuelle de 10 francs. Elle perçoit donc normalement du chef de ses cotisations une somme de :

127 membres ordinaires à 40 francs : 5.080

48 membres honoraires à 10 francs : 480

5.560 francs et

cette somme suffit à couvrir les dépenses courantes parmi lesquelles nous trouvons en dehors du loyer, des frais d'entretien des locaux, des frais de bureau et des appointements du secrétaire, une subvention annuelle de 700 francs pour un cours de Dessin à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie et une somme de 200 francs destinée à récompenser les lauréats d'un concours organisé entre les chauffeurs de machines à vapeur de la région.

Mais en 1885 il est question de créer des cours de peignage, filature et tissage, et l'on prévoit une augmentation des dépenses annuelles d'environ 7.000 francs pour « loyers, appartements des professeurs et du machiniste.

Lorsque l'importance des œuvres à créer exige des capitaux plus ou moins grands, la Société procède, pour les réaliser, à des souscriptions volontaires entre ses membres. Elle a pu de cette manière prêter son concours à de nombreuses entreprises.

Le Conseil d'Administration, dit la note de 1885, se réunit au moins une fois par mois : il étudie les différentes questions qui lui sont soumises, et les renvoie s'il le juge convenable à l'un des quatre comités de la Société (Peignage, Filature, Tissage, Négoce) ou à des commissions nommées spécialement. Un bulletin paraissant depuis l'année 1881, à la fin de chaque semestre, rend compte des travaux entrepris et de la situation financière de la Société. Il comprend en outre, à partir de 1885, un résumé des articles parus dans les publications reçues, et intéressant particulièrement l'industrie de la laine peignée.

L'indication des travaux principaux entrepris par la Société du Commerce et de l'Industrie lainière de Fourmies, jusqu'en 1885 nous est donné succinctement par cette note publiée en 1885. Le résumé des travaux accomplis par la même société, devenu « Société Industrielle », de 1885 jusqu'à la date récente de 1927 est fourni par les « Notes sur la région de Fourmies » publiées par elle à l'occasion de son cinquantenaire. Voici le tableau des études et entreprises auxquelles a participé la Société Industrielle de Fourmies depuis sa fondation :

Année 1875. — Fondation à Fourmies d'un bureau de Conditionnement et de mesurage des laines et autres matières textiles, dans le but d'empêcher les fraudes qui peuvent se commettre dans la fabrication et le commerce des textiles. Capital souscrit : 100.000 francs, divisé en cent actions de Mille francs.

Etude de la question de l'épuration chimique des eaux provenant du dégraissage et du lavage des laines. Cons-

truction d'un établissement d'épuration (qui a disparu depuis), pour le fonctionnement duquel les Industriels dépensent, en appareils spéciaux, une somme d'environ 200.000 francs.

1876. — Fondation à Fourmies d'une succursale de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord, dont le siège est à Lille. La Société du Commerce et de l'Industrie lainière fournit le logement, chauffage et éclairage des bureaux de cette succursale.

De 1876 à 1878. — Préparatifs pour l'organisation d'une exposition collective des produits lainiers fabriqués dans la région à l'Exposition Universelle de 1878. Frais d'emplacement et d'aménagement couverts par une souscription de 7.000 francs. Récompense obtenue: diplôme d'honneur.

1878. — Etude sur le renouvellement des traités de commerce et les tarifs douaniers. Déposition devant la Commission d'enquête de la Chambre des Députés.

1879. — Projet d'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Fourmies à La Capelle (cette ligne n'a pas été exécutée par suite de l'opposition du ministre de la Guerre).

1880. — Continuation des études sur l'épuration des eaux de lavage des laines. Examen du procédé Gaillet et Huet.

1881. — Organisation d'un Concours annuel de Chauffeurs de Machines à vapeur, avec l'aide de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord. La Société donne une solution définitive à diverses questions d'usages, afin de faciliter le règlement des différends pouvant exister entre ses membres. Elle étudie la possi-

bilité d'installer un réseau téléphonique reliant entre elles les différentes localités composant la Région de Fourmies.

1882. — La Société crée un cours de Dessin professionnel, comprenant le dessin géométrique, les projections, le dessin et le levé des machines, le trait de charpente et de menuiserie, ainsi qu'un cours élémentaire de mécanique. En 1884, le cours de dessin devient cours municipal.

1883. — Discussions sur le projet de réduction de la journée de travail dans les manufactures; sur le régime de l'admission temporaire des tissus de laines peignées; sur les projets de loi concernant la responsabilité des patrons en matières d'accident de travail. Projet de création d'un laboratoire de chimie pour l'analyse des produits employés dans l'industrie lainière (laines, huiles, savons, etc...). Ce projet a été ajourné.

1884. — Etude sur l'éclairage électrique des usines. Réponse à l'enquête sur l'enseignement technique. La Société donne son concours (souscription de 8.500 francs) à la création à Paris d'un Institut Commercial fondé par l'initiative privée dans le but de former des jeunes gens pour les besoins du commerce d'exportation. Etude pour l'installation à Fourmies d'une teinturerie de laines peignées en bobines. Deux Sociétaires sont délégués pour aller en Allemagne surveiller des essais de teinture par des procédés nouveaux (projet ajourné).

1885. — La Société étudie et réalise la création d'une Ecole des peignage, filature et tissage. Une somme de 40.000 francs, reconnue nécessaire pour les frais de premier établissement, est recueillie par souscription. Les

membres de Fourmies et Wignehies en fournissent à eux seuls la moitié. Il est prévu que les frais annuels d'entretien de ces cours atteindront la somme de 7.000 francs, qui sera couverte par les cotisations volontaires des sociétaires auxquelles se joindront les subventions de l'Etat, du département et des communes intéressées.

1886. — Par décret du 2 Juillet, la Société est reconnue « Etablissement d'utilité publique ».

1887. — Délibération sur la durée du travail et la participation à l'Exposition Universelle de 1889.

1888. — Exposé des revendications de la Société au Ministre du Commerce et de l'Industrie, notamment pour la transformation de l'Ecole primaire supérieure, afin que les études soient dirigées en tenant compte des besoins de l'industrie locale.

1890. — Protestation contre le bill Mac-Kinley. Etude sur le renouvellement des traités de Commerce. Examen du projet de droit sur la laine. Création d'une ligne téléphonique Fourmies-Roubaix.

1891 et 1892. — Délibérations nombreuses et vœux au sujet du projet de loi sur le travail des enfants et des femmes ; au sujet de la Convention Commerciale Franco-Suisse.

1893. — Enquête de l'Office du Travail sur la situation de l'Industrie lainière souffrant depuis plusieurs années d'une crise persistante. Démarches à ce sujet au Ministère du Commerce.

1894. — Visite au Directeur de l'Enseignement Technique.

1895. — Création d'une Commission régionale rattachée à l'Association des Industriels de France contre

les accidents. Réception du Ministre du Commerce le 5 Octobre: exposé des desiderata de l'industrie lainière.

1896. — Délibérations sur la question du marché à terme des laines peignées de Roubaix-Tourcoing.

1897. — Etude pour la participation de la Société à l'Exposition de 1900.

1898. — Préparation pour le Congrès de l'Unification du Numérotage des fils.

1901. — Création à Paris, de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles. Formation, à Fourmies, de trois syndicats s'y rattachant (peignage, filature, tissage).

1902. — Démarches auprès des Compagnies d'assurances-incendie, en vue de réductions dans les taux concernant le textile laine peignée.

1904. — Etablissement d'un rapport en réponse à l'Enquête parlementaire sur l'Industrie textile. Réception de la Commission d'enquête désignée pour la Région de Fourmies.

1906. — Réclamation au sujet des transports.

1908. — Audition de l'attaché commercial de France à Londres. Considérations sur la nécessité d'envoyer en Angleterre des représentants français.

1910. — Organisation d'une collectivité pour l'Exposition de Roubaix 1911.

1911. — Création de l'Union des Sociétés Industrielles de France. Participation au premier congrès à Amiens.

1913. — Examen du projet Constant Verlot sur l'enseignement technique.

1914. — Participation au 2^e Congrès de l'Union des Sociétés Industrielles de France tenu à Reims.

Pendant l'invasion allemande, les industriels restés à Fourmies se sont occupés des émissions de papier-monnaie dans la région et la Société Industrielle de Fourmies donna sa garantie pour ces émissions.

Elle s'efforça de protéger le plus possible les établissements lainiers, contre les déprédations allemandes et de ménager les intérêts des industriels dans le service des réquisitions de laines et autres matières. Malgré des démarches incessantes auprès des autorités allemandes le matériel des usines fut démoli, au mépris d'engagements formels signés par le commandement militaire ennemi.

Jusqu'en 1917, les services de la Société Industrielle avaient pu fonctionner ainsi que ceux de l'Ecole pratique de Fourmies exception faite pour les cours textiles de cette école. Mais en Mai 1917, par ordre de l'autorité militaire, l'Ecole fut fermée et dépouillée de son matériel d'atelier. Certaines machines purent cependant être conservées. Les locaux de la Société furent occupés par les soldats, mais les archives furent déménagées et purent être reconstituées après la tourmente.

1919. — Réunions et démarches concernant la reconstitution des usines, l'alimentation en charbon, le rétablissement des transports. Entente avec le Syndicat ouvrier au sujet des salaires.

1920. — Réunions au sujet des dommages de guerre. Conférences sur la construction de logements ouvriers. Le 16 Novembre, reprise des cours de filature et de tissage. Participation au 3^e Congrès des Sociétés Industrielles à Mulhouse.

1922. — Conférence de l'inspecteur divisionnaire du

travail sur l'application de la loi de huit heures. Entente pour un forfait de 64 heures comme récupération de certains jours de fête. Création de l'Association des Consommateurs d'énergie électrique. 4^{ème} Congrès de l'Union des Sociétés Industrielles à Rouen.

1923. — Participation à la semaine des P.T.T.

1924. — Conférence de l'inspecteur divisionnaire du Travail sur les dispositions prises par le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing au sujet des retraites et de l'Assurance-Maladie.

1925. — Conférences, démarches, protestations au sujet de la révision des dommages de guerre.

1926. — La Société Industrielle s'occupe de la taxe d'apprentissage (déposition devant le Comité départemental de l'Enseignement technique) et de projets de modification au décret du 12 Décembre 1919 (Loi de 8 heures). Elle prend part au 6^e Congrès des Sociétés Industrielles à Nancy et au centenaire de la Société Industrielle de Mulhouse.

La Société Industrielle de Fourmies présidée successivement depuis 1874 par MM. Réal-Boillot, Belin, Staincq, Delahaye, Legros, Cromback, Boussus et Charles Flament, a célébré récemment son cinquantenaire. A cette occasion, le président actuel, M. Charles Flament, a rappelé les débuts de la Société, ses travaux, l'aide par elle apportée à la renaissance industrielle d'après-guerre. Insistant sur le caractère très particulier de la région, que nous avons nous-mêmes signalé (7) il exprima sa joie de contempler l'activité du pays où

(7) Voir avant-propos.

« croît une population de travailleurs stables, amoureux de leur métier, constituant une main-d'œuvre de premier choix ».

« La dispersion des usines, dit-il, à cause de la configuration du terroir, en empêchant la grande agglomération a eu comme résultat la constitution de grandes « familles » de travailleurs, patrons et ouvriers réunis, ce dont nous nous félicitons. Dans une contrée qui n'y paraissait pas prédestinée, florissent des industries nombreuses et florissantes dont la plupart sont affiliées à notre Société Industrielle ».

En effet, à l'heure actuelle, diverses industries autres que l'industrie lainière et qui prospèrent dans la région, notamment la verrerie, sont représentées au sein de la Société Industrielle de Fourmiés.

Le nombre total de ses membres est de 60, presque tous appartenant à l'industrie textile.

Son budget pour l'année 1928 fait apparaître des chiffres moins modestes, toute proportion gardée, que lors de sa dixième année d'existence.

Les recettes ordinaires se montent pour cette année à 139.500 francs et les dépenses à 113.200 francs.

Sur les 113.200 francs dépensés, la Société a fourni 66.000 francs de subsides pour l'enseignement professionnel et 13.000 francs pour des cours d'enseignement ménager créés en octobre 1928.

Récemment la question de l'application de la loi sur les assurances sociales a préoccupé vivement les industriels de Fourmiés et la Société Industrielle a pris l'initiative de la création d'une caisse régionale « Les In-

dustries Réunies » dont nous avons parlé au chapitre précédent.

Nous ne pouvons terminer ce court aperçu sur le rôle de la Société Industrielle de Fourmies sans citer les deux noms de son ancien Vice-Président, M. Eugène Droulers, et de son dévoué Secrétaire Général, M. Adolphe Legeay. Nous sommes heureux d'apporter notre hommage à la mémoire de M. Droulers, récemment décédé, qui, tant par la haute dignité de sa vie privée que par le dévouement et l'intelligence dont il fit preuve dans la conduite des affaires industrielles et des affaires publiques, avait su acquérir l'estime unanime de ses confrères, de la région de Fourmies, et en général de tous ses concitoyens. Pendant l'occupation allemande, et tandis qu'en France libre M. Ch. Flament, alors également Vice-Président de la Société Industrielle, ne cessait de s'intéresser activement au sort de la Région de Fourmies, M. Droulers, resté à Fourmies où il exerça pendant une partie de la guerre les fonctions de maire, multiplia ses efforts pour sauvegarder l'avenir industriel de la Région. Aidé de M. Adolphe Legeay, secrétaire Général de la Société Industrielle, dont le dévouement fut également digne d'éloges, il put réussir à sauver les archives de la Société et le matériel textile affecté aux cours de filature et de tissage de l'Ecole Pratique de Fourmies.

En dehors de la Société Industrielle de Fourmies, il faut signaler comme groupements patronaux dans la région :

I. — *L'Union des Filateurs de la Région de Fourmies*
Présidée par M. Mariage. Constituée déjà avant la

guerre, elle a pour but d'établir une liaison étroite entre les filateurs à façon de la Région de Fourmies, afin de leur permettre de défendre plus facilement leurs prix et d'éliminer des contrats de façon de filatures des conditions trop onéreuses pour les façonniers. Elle avait établi avant la guerre, et elle a établi depuis la guerre des « Conditions Générales » des marchés de façon distribuées à ses membres sous forme de petits carnets verts. Chaque membre est censé respecter intégralement ces conditions, et n'accepter aucun tarif inférieur ni aucune condition plus onéreuse pour lui.

Malheureusement l'histoire économique de la région montre que les résultats obtenus par ce groupement n'ont pas été très tangibles.

Avant 1914, la clause « avec remboursement » n'avait pu être bannie des contrats de façon ; de plus, pendant les périodes de crise, les conditions générales et les tarifs étaient de moins en moins respectés.

Il serait peut-être exact de dire que, si la cohésion avait été plus grande, les défections moins nombreuses, la fabrique de Roubaix, elle-même fortement organisée, n'aurait pu obtenir des conditions aussi désastreuses pour les façonniers.

L'Union des filateurs de Fourmies, groupant tous les façonniers de la région, aurait en effet, si l'esprit particulariste propre au pays n'y avait régné en maître, présenté une force capable de résister à bien des efforts de dissociation de la part des courtiers roubaisiens.

Il faut reconnaître toutefois que, depuis 1919-20, grâce il est vrai aux circonstances favorables d'après guerre, mais grâce aussi à l'activité de l'Union des filateurs, un

résultat important a été acquis: *la suppression de la clause « avec remboursement ».*

On peut signaler aussi un autre résultat assez appréciable:

Avant la guerre, les « busettes », petits tubes sur lesquels le fil s'enroule pour former la bobine, qui étaient fournies par le façonnier, n'étaient pas facturées au « chargeur ». Aujourd'hui, depuis 1920, la tare de ces tubes est faite et ils sont facturés par le façonnier à un prix convenu, de même que les caisses contenant les bobines de fil. Cette modification, d'apparence insignifiante, a apporté cependant un réel avantage aux filateurs de Fourmies.

En 1920, les nouvelles conditions de l'Union ont été généralement respectées. Rien d'étonnant à ce que pareille discipline se soit manifestée, le nombre des filateurs à façon étant alors très limité. L'Union s'occupa de fixer le taux de la commission des courtiers, et, chose remarquable, songea même à faire supporter cette commission par le chargeur. On n'alla pourtant pas jusqu'à insérer un tel article dans les conditions, mais le simple fait d'avoir discuté sur ce sujet montre combien on avait gardé mauvais souvenir de ces intermédiaires et combien la situation économique était différente de celle d'avant-guerre.

En effet, la difficulté à cette époque était, non pas de trouver des négociants ou fabricants faisant filer à façon, mais bien de trouver des façonniers.

Les difficultés de 1921 amenèrent un relâchement de cette discipline. Les réunions de l'Union des filateurs

ne purent empêcher les prix de façon de tomber au-dessous du prix de revient.

Cependant la suppression du remboursement, le facturation des caisses et tubes, et différentes améliorations apportées à la condition des filateurs à façon depuis la fin de la guerre ont persisté malgré les vicissitudes économiques.

L'Union des Filateurs de la Région de Fourmies est affiliée aux groupements suivants :

Comité central de la laine ; Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France ; Union Française des Filateurs de laine peignée.

II. — *Union des Fabricants et Façonniers Tisseurs des Régions de Fourmies, du Cambrésis, de Saint-Quentin et de Reims*

Ce groupement déploie pour la défense des prix de façon de tissage une activité analogue à celle de l'Union des Filateurs pour la défense des prix de façon de filature. Dans la région de Fourmies font partie de ce groupement, à la fois des « Fabricants », c'est-à-dire des industriels fabricant du tissu *pour leur compte*, et des façonniers.

Depuis 1920, l'Union des Fabricants a établi pour régler les prix de façon un tarif-base comportant des prix aux mille duites qui varient suivant le genre de tissus, le nombre de fils de chaîne au centimètre, la largeur au peigne. Ces prix sont les prix d'avant-guerre auxquels on affecte un coefficient déterminé par l'Union des Fabricants, et essentiellement variable suivant les époques.

Ainsi, pour donner un exemple :

Les Mousselines et cachemires forment une catégorie dans le tableau.

Les prix de façon de 1914 varient pour ce genre de tissus de 5 centimes 50 aux mille duites à 11 centimes 50 ; le prix de 5 centimes 50 correspondant à la largeur de un mètre considérée comme largeur minimum, et à un nombre de fils de chaîne au centimètre considéré également comme minimum ; le prix de 11 centimes 50 correspondant au contraire à une largeur maximum de 1 m. 80 et au nombre maximum de fils au centimètre. Entre ces deux prix extrêmes, nous trouvons toute une gamme de prix intermédiaires.

Autres exemples :

Les armurés de 4 à 10 lames forment une catégorie où les prix 1914 varient dans les mêmes conditions, de 7 centimes 50 à 19 centimes aux mille duites.

Les prix des popelines sont compris entre 10 et 23 centimes aux mille duites, mais on tient compte également pour cet article de la grosseur de la trame.

Pour avoir les prix à appliquer pour les marchés de façon il suffira de multiplier ces prix 1914, par le coefficient 6, 7, 8, 9 ou 10, suivant les époques.

Ce système vient d'ailleurs d'être abandonné en 1928. Un nouveau tarif est maintenant en vigueur, où il n'est plus question des prix de 1914, ni de coefficient. La méthode de calcul des prix suivant la largeur du tissu a été également modifiée.

Des conditions générales, dont les articles concernent notamment la commission des courtiers, l'expédition des matières et des tissus, etc... sont annexées au tableau des prix.

Il y est expressément indiqué que: « les chargements de façon de tissage doivent être faits sans remboursement ».

L'Union des Fabricants et façonniers tisseurs tient aussi de fréquentes réunions dans la région de Fourmies-Cambrésis. Différentes questions intéressant la technique de la fabrication des tissus, les relations entre « fabricants » et façonniers, le personnel ouvrier, les transports, etc. y sont examinées. Il semble que l'Union ait été plus adroite entre les façonniers tisseurs de Fourmies et du Cambrésis qu'entre les filateurs de la même région. Il faut dire aussi que la situation du tissage est généralement plus stable que celle de la filature et que les écarts de prix sont beaucoup moins considérables d'une époque à l'autre. Dans les moments de crise on a constaté cependant un certain flottement dans l'application des coefficients établis par l'Union.

L'Union des Fabricants et Façonniers tisseurs des Régions de Fourmies, du Cambrésis, de St-Quentin et de Reims est affiliée à l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Il nous reste quelques mots à dire sur l'enseignement technique à Fourmies. On a remarqué, dans l'énumération des travaux de la Société Industrielle de Fourmies, la création d'un cours de dessin, et surtout la création de cours de Filature et de Tissage destinés spécialement au personnel des établissements lainiers de la Région. Ces cours de Filature et de Tissage, fondés

en 1885, ont fonctionné normalement jusqu'à la veille de la guerre.

Ils avaient lieu le soir, de 8 heures à 10 heures, dans les locaux de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Fourmies où se trouvait également un atelier dont le matériel était à la disposition des élèves. Ce matériel comprenait : une carde simple, 1 peigneuse Meunier-Offermann, 1 Gill-Box, 1 bobinoir, 1 self-acting Koechlin de 60 broches, 1 continu de 20 broches à filer et 10 broches à retordre, 9 métiers à tisser à bras, 5 métiers mécaniques, etc...

Le comité d'enseignement de la Société Industrielle était présidé par M. Bouret, filateur, actuellement administrateur-délégué de la Société des Filatures de laine peignée de la région de Fourmies, et se composait d'industriels, de directeurs de filature et de tissage.

Le matériel de l'atelier n'a pu être sauvé qu'à grand'peine pendant la guerre, les locaux de l'Ecole ayant été occupés par la troupe allemande en 1917. Les cours avaient eu lieu malgré l'occupation en 1915 et 1916.

Après la guerre ils ont repris en Novembre 1920 dans des conditions à peu près semblables à celles d'avant-guerre. Les cours de l'année 1920-1921, donnés par un seul professeur, comprenaient :

PEIGNAGE ET FILATURE :

- 1°) *Notions sommaires sur les matières textiles.*
Etude des laines. Conditionnement. Titrage.
- 2°) *Peignage.* Description des machines employées au battage, dessuintage, lavage, séchage,

à l'ensimage, au cardage, lissage, au peignage et étirage.

3°) *Préparation de filature*. Théorie de la préparation. Composition d'un assortiment. Calculs sur les différentes machines. Mise en route des lots en préparation.

TISSAGE :

1°) *Etude des machines*. Préparation de la chaîne, bobinage, ourdissage, encollage, rentrage. Etude détaillée du métier à tisser. Réglage, Calcul du duitage.

2°) *Fabrication*. Notions sur les matières. Etude théorique du tissage, étude des armures, unis, serges, satins et leurs dérivés. Armures par doublement et superposition, etc...

En Octobre 1923, les cours du soir de Filature et de Tissage ont été définitivement réorganisés. Pour être inscrit à ces cours, il faut avoir 16 ans révolus et payer une redevance annuelle de 10 francs pour les apprentis de Fourmies-Wignehies et pour les apprentis résidant hors de Fourmies dont les patrons sont membres actifs de la Société Industrielle; de 45 francs pour tous les autres apprentis.

Les cours du soir ont lieu 4 fois par semaine. Ils durent une ou deux années et se divisent en :

Cours de Préparation de Filature.

Cours de Filature.

Cours de Tissage

enseignés par des professeurs différents.

La sanction de ces études consiste actuellement en une simple attestation de la Société Industrielle, en attendant que soit créé un certificat d'aptitude textile.

L'étude théorique et pratique du tissage est faite d'une façon complète; les élèves décomposent tous les genres de tissus et les reproduisent.

On souhaiterait que le nombre d'élèves inscrits fût beaucoup plus considérable qu'il ne l'était pour l'année 1927-28, pendant laquelle nous relevons les chiffres suivants :

Elèves inscrits aux cours de préparation de filature	21
Elèves inscrits aux cours de filature	21
Elèves inscrits aux cours de tissage	19

De grands progrès sont à réaliser de ce côté et pour y arriver, un sérieux effort de propagande pour la vulgarisation de cet enseignement semble s'imposer.

En dehors de ces cours du soir, les Elèves de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Fourmies voulant se spécialiser dans l'industrie de la filature de laine peignée ou du tissage, trouvaient avant 1914, dans l'enseignement régulier de cette école, des cours portant sur ces matières. Ces cours de l'Ecole Pratique viennent d'être repris seulement en octobre 1928.

Dans les temps actuels, alors que la mode est si changeante, et que les genres de fils et de tissus fabriqués dans la région de Fourmies sont susceptibles de varier d'une époque à l'autre, on ne peut que souhaiter ardemment le développement de plus en plus grand de l'enseignement technique.

En se perfectionnant dans leur art par la fréquen-

tation assidue de cette école, les jeunes ouvriers et employés trouveront le moyen d'accéder dans les usines aux fonctions importantes.

D'autre part, plus les cours seront fréquentés, plus les industriels seront assurés d'avoir à leur disposition un personnel de choix, capable de collaborer puissamment avec eux au progrès technique de la fabrication fourmisiennne.

CONCLUSION

Arrivés au terme de cette modeste étude sur la région lainière de Fourmies, il nous paraît utile d'ajouter quelques observations générales aux documents et aux statistiques que nous avons jugé devoir reproduire dans notre exposé. Nous avons essayé déjà d'en dégager une impression et nous ne croyons pas superflu, pour conclure, de la résumer.

La région de Fourmies est riche, tant par sa culture herbagère que par son industrie: l'observateur exercé ne tarde pas à s'en apercevoir. L'aisance n'est certes pas dans toutes les demeures, mais on la devine dans l'ensemble du pays.

Ce n'est pas là qu'il faut chercher le grand centre industriel où règne une activité intense; mais l'industrie lainière y prospère paisiblement, avec ses établissements un peu disséminés et y entretient une activité régulière sans avoir jamais provoqué un grand afflux de population ni la naissance d'une ville importante.

Peut-être, faudrait-il souhaiter un peu plus de concentration industrielle dans cette région, ce qui ne serait point sans faciliter la production.

Fourmies et ses environs doivent être considérés comme un centre de filature de laine peignée tenant une place importante sur la carte économique de la France. Il ne faut plus s'attarder maintenant à regretter la disparition des petits peignages, si nombreux, jadis dans ce pays et qui, en somme, ont disparu par suite du be-

soin de spécialisation auquel l'industrie lainière n'a pas échappé.

Mais il est d'autant plus désirable que l'industrie du tissage et surtout l'industrie de la filature, constituant plus particulièrement la spécialité de Fourmies, réalisent de grands progrès. Le nombre de broches actuel n'est plus égal à celui d'avant-guerre. Le chiffre de 1914 doit être rapidement retrouvé, et la création de sociétés importantes comme la Société des Filatures de la Région de Fourmies nous laisse espérer une extension probable de la filature dans la région et la reprise prochaine par celle-ci d'un rang qu'elle doit reconquérir.

Il est une constatation qu'il faut savoir faire, malgré l'impression assez attrayante qui se dégage du monde industriel de Fourmies : c'est qu'il présente véritablement moins d'envergure et semble beaucoup moins apte aux grandes conceptions que le milieu industriel de la région Roubaix-Tourcoing. L'esprit plutôt individualiste de Fourmies a pendant longtemps répugné à créer des organisations solides entre producteurs et à faire preuve de discipline dans la défense des intérêts de l'industrie locale. D'autre part, les initiatives audacieuses au point de vue industriel ont été rares ; on a montré parfois une douce indolence et l'activité économique a été mise en quelque sorte « au ralenti ».

Cet état d'esprit a pu s'expliquer autrefois, alors que l'industriel était généralement propriétaire herbager et que ses préoccupations agrestes, en l'accaparant, n'étaient pas sans faire de lui un homme d'affaires un peu édulcoré. Empressons-nous d'ailleurs d'affirmer que les choses ont bien changé depuis un certain temps dé-

jà, et que, tant en matière d'organisation industrielle que d'organisation sociale, de sérieux progrès ont été réalisés.

Néanmoins l'accaparement progressif sous différentes formes de l'industrie fourmisiennne par le centre roubaisien se manifeste clairement et constitue un véritable danger pour l'autonomie de la région : accaparement matériel, d'abord, par l'achat des usines : de gros industriels roubaisiens sont d'ores et déjà propriétaires de bon nombre d'usines de filature à Fourmies et aux environs. Accaparement d'ordre moral, si l'on peut dire, par cette sorte de suzeraineté que possède le fabricant ou le négociant roubaisien sur le façonnier fourmisien.

Il est à peine croyable qu'une région comme celle que nous venons d'étudier se soit cantonnée dans un rôle de second plan alors que rien ne pouvait lui interdire, tout en conservant la physionomie qui lui est propre, et tout en maintenant avec Roubaix, dont les intérêts seraient devenus communs avec les siens, de bons rapports commerciaux, de devenir un centre lainier autonome, traitant d'égal à égal avec ses voisins du Nord, achetant lui-même sa laine peignée, et écoulant lui-même ses tissus et surtout ses fils.

Nous ne saurions nous empêcher de formuler le vœu que les façonniers de Fourmies s'appliquent à devenir peu à peu entièrement « forfaitiers ». Il est certain que de très gros capitaux sont nécessaires pour traiter des marchés de laine, et l'on peut se demander si une société de l'importance de la S.F.R.F., quant au nombre de broches qu'elle possède, arriverait jamais à réunir assez de capitaux pour alimenter ses broches avec ses

propres matières. C'est une difficulté sans doute, mais peut-être plus apparente que réelle, et le temps peut fort bien l'aplanir.

Telle transformation dangereuse actuellement deviendra souhaitable dans quelques années. En tout cas, une société gérée prudemment doit amasser des réserves lorsque l'état des affaires est normal, et à certain moment, elle peut, si elle le veut, faire preuve d'audace sans courir de trop grands risques.

Il existe chez le Roubaisien un amour un peu excessif du risque à courir et parfois un véritable tempérament de joueur que ne connaît point l'industriel de Fourmies, plus réfléchi et plus prudent. Les qualités de ce dernier seraient, nous semble-t-il, si elles étaient accompagnées d'un certain besoin d'activité, d'un esprit d'initiative raisonnable, et aussi de quelque amour-propre régional, une garantie de succès pour l'avenir.

Peut-être d'ailleurs, la filature de Fourmies serait-elle moins violemment atteinte par les crises périodiques de l'industrie lainière, si elle cessait de rester la vassale façonnrière de Roubaix. Il est normal en effet, qu'en ces époques mauvaises, Roubaix alimente ses propres filatures de préférence à celles de Fourmies.

Souhaitons aussi, bien que ce soit peut-être un vœu plus lointain, que les tissus et fils fabriqués dans la région de Fourmies et exportés à l'étranger après avoir passé entre les mains de nombreux intermédiaires, puissent être un jour vendus directement ; qu'en un mot Fourmies s'organise de façon à devenir dans l'avenir un véritable « marché ». Aucun obstacle insurmontable ne peut s'y opposer.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises, la région de Fourmies a souffert très rarement de malaises sociaux vraiment graves, et les tristes incidents de 1891 peuvent être tenus comme un fait absolument isolé, qui ne s'est jamais renouvelé.

L'ouvrier de la région est en général économe et calme par tempérament, et sa conscience professionnelle est reconnue. Son individualisme, un peu comparable à celui de ses patrons, se manifeste par le peu d'empressement qu'il met à s'affilier aux syndicats. Ceux-ci ont en effet grand'peine à recruter de nombreux adhérents. Il craint les troubles et le désordre et ne demande qu'une vie paisible.

Les crises dont souffre périodiquement l'industrie lainière ne sont pas sans l'atteindre durement, mais sa vie ne cesse d'être empreinte de dignité, et malgré les sacrifices souvent pénibles qu'il est obligé de s'imposer lorsque son budget devient très modeste, il sait malgré tout opérer encore sur celui-ci quelques prélèvements pour son fonds de prévoyance. Il nous est agréable de saluer en lui un ouvrier d'élite collaborant avec dévouement et intelligence à la prospérité industrielle de la région.

L'organisation des œuvres sociales, il y a peu de temps encore à l'état quasi-embryonnaire, vient de prendre un essor inconnu jusqu'à présent avec la création de caisses comme « Les Industries Réunies de la Région de Fourmies » ou la « Famille », et d'autres associations ayant pour but de garantir l'ouvrier contre les risques de misère qui ont toujours pesé sur lui. Rien n'est plus à encourager, et nous sommes persuadés que l'on verra de

plus en plus grand de ce côté. Ici encore, il faudra prendre quelques leçons à Roubaix et se décider à créer, avec un état d'esprit différent, sans doute, mais avec une égale puissance de réalisation, une sorte de « petit consortium ».

L'ouvrier n'a cessé d'aspirer à devenir petit propriétaire, à posséder sa petite maison et son petit jardin, mais la mise à exécution de ses projets était devenue singulièrement difficile depuis la guerre, étant donné le coût exorbitant des constructions, trop peu en rapport avec ses modestes ressources.

La loi sur les habitations à bon marché est venue à point pour l'encourager et le pousser dans cette voie; elle sera utilement mise en application dans une région qui a choisi comme représentant l'éminent auteur de cette réalisation sociale. Que l'on bâtisse beaucoup dans la région et que l'on bâtisse mieux qu'auparavant. Que les nouvelles maisons ouvrières soient de coquettes et saines habitations.

L'intelligence, généralement ouverte, des travailleurs et des employés ne devrait pas non plus être négligée. L'enseignement technique, nous l'avons dit, doit être vulgarisé. Mais, même en dehors des questions professionnelles, n'est-il pas possible, par la création de bibliothèques où les ouvrages seraient judicieusement choisis, par l'organisation de conférences, de causeries, et, puisqu'il faut être de son époque, de projections cinématographiques portant sur des sujets intéressants et instructifs, de fournir à l'intelligence de ce monde laborieux un aliment qu'il apprécierait certainement ? Ce sont là, sans doute, projets que d'aucuns peuvent qua-

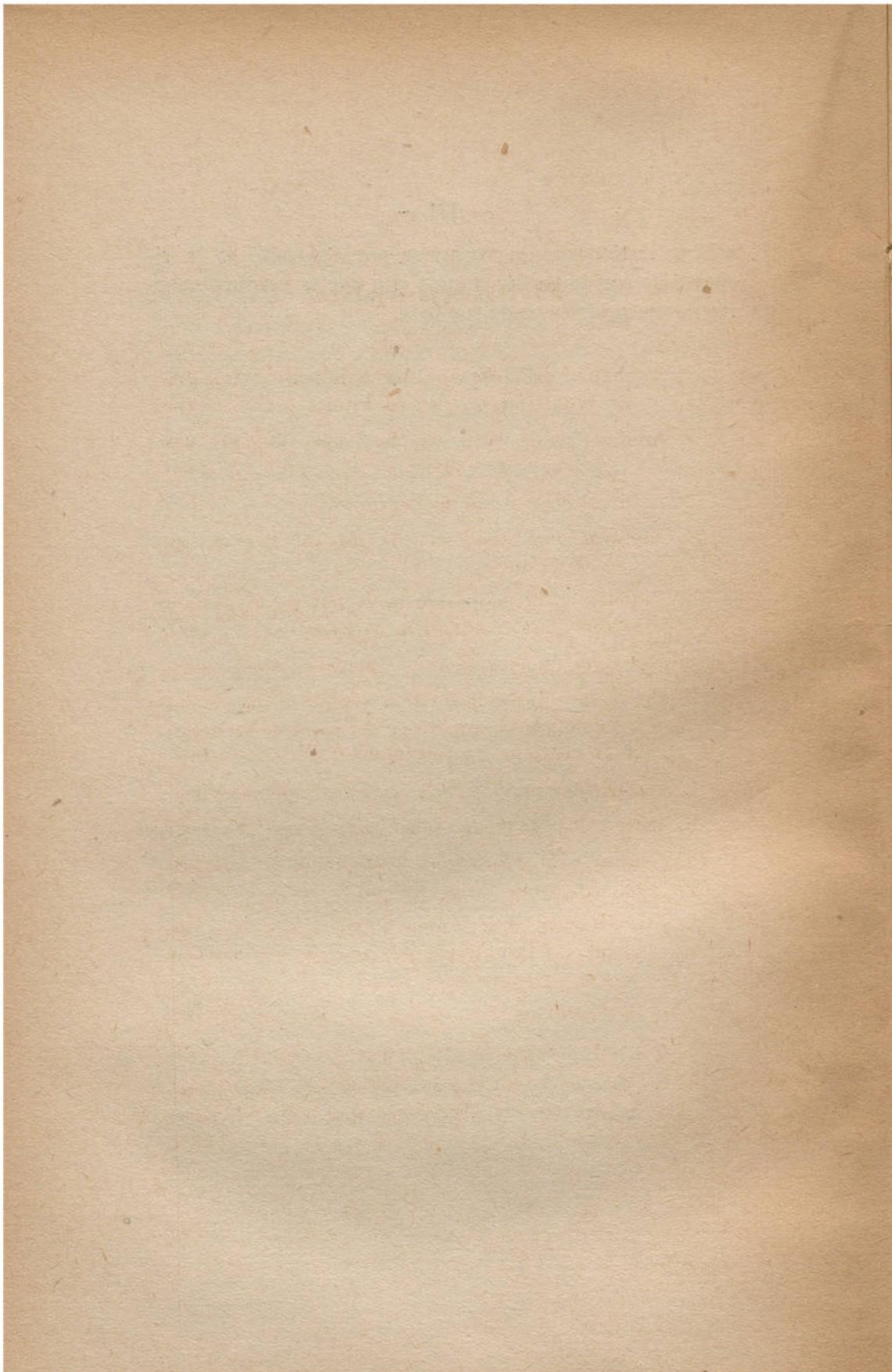
lifier de nébuleux, d'irréalisables, au moins actuellement. Mais est-il interdit de voir grand aussi en cette matière, ne serait-ce que pour un avenir assez éloigné, et n'est-ce pas déjà réaliser un peu que de s'efforcer de découvrir l'immensité du travail restant à accomplir, et de se persuader de la nécessité de l'entreprendre ?

La région de Fourmies, avec son industrie lainière et sa culture herbagère, forme une contrée assez agréable, certes, mais qui conserve de grandes possibilités de développement. Elle peut devenir plus riche et plus prospère. Parsemée de gros bourgs, la population y est assez dense, mais il serait souhaitable que cette densité s'accrût encore.

Si la richesse économique d'un pays provoque souvent une augmentation de population, il paraît juste de dire aussi que, inversement, l'augmentation de la population d'une région fait souvent sa richesse économique. On a pu affirmer ainsi que le nombre considérable des grosses familles de Roubaix-Tourcoing n'avaient pas peu contribué à la richesse de ce pays. Nous ne sommes pas loin de le croire, car il paraît évident que plus les cerveaux et les bras sont nombreux et forts, plus la nécessité de créer de nouvelles entreprises se manifeste, afin de satisfaire aux besoins de tous.

Que la population autochtone de Fourmies et des environs devienne progressivement de plus en plus dense, par un accroissement constant de la natalité, c'est le dernier vœu que nous formulerons en terminant. Nous ne voulons d'ailleurs envisager ici que la prospérité économique d'un pays trop peu connu en France et qui, voisin de l'accueillante Belgique, doit, comme celle-ci,

attirer l'attention du voyageur par l'activité et la richesse de son industrie autant que par la verdure nourrie de ses prairies et de ses bois.



Bibliographie

1. Annuaire de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France 1914
2. Archives de la Ville de Maubeuge (Registre des ordonnances de police) 1450
3. Archives de la Ville de Fourmies.
4. Archives des Etablissements Edgard Legrand et C^o à Fourmies.
5. Bulletin n^o 19 publié par la Société du Commerce et de l'Industrie lainière de Fourmies .. 1891
6. Collection du journal « Le Temps », année 1891
7. Etude sur la réglementation comparée du travail à l'étranger et en France (Archives de la Société Industrielle de Fourmies) 1896
8. Histoire économique de la laine (E. Lefèvre) 1906
9. Histoire de Maubeuge (Jennepin), Tome 1^{er} 1889
10. Journal « L'Information économique et financière », numéro du 15 Novembre 1928
11. « La Région de Fourmies » (ouvrage publié par la Société Industrielle de Fourmies à l'occasion de son cinquantenaire) 1927
12. « Le Secret de Fourmies » (E. Drumont) 1891
13. « L'Industrie textile française » (Pawlowski) 1925
14. Rapport de la commission permanente des valeurs de douane sur l'industrie textile en France, année 1902

15. Rapport de la même commission pour l'année 1908
 16. » » » 1909
 17. » » » 1911
 18. » » » 1912
 19. Rapport à M. le Président de la Commission des Réparations sur la destruction des établissements lainiers de Fourmies (Archives de la Société Industrielle de Fourmies) 1918
 20. Rapport du Président de l'Union des Filateurs de Fourmies à la Société des Ingénieurs Civils de France (Archives de la Société Industrielle de Fourmies) 1921
 21. Réponse au questionnaire de la Commission parlementaire d'enquête sur l'Industrie textile (Archives de la Société Industrielle de Fourmies) 1904
 22. « Toute la vérité sur le drame de Fourmies » (Sixte Delorme) 1892
 23. Tableau de l'outillage lainier français (publié par le Comité Central de la laine) 1923
-

Table des Matières

	Pages
Avant-Propos	5
CHAPITRE I	
L'Industrie textile dans le pays d'Avesnes avant 1825. Les premières filatures de laine peignée à Fourmies	9
CHAPITRE II	
Développement industriel de la Région de Fourmies.	24
CHAPITRE III	
Situation économique :	
paragraphe 1 ^{er} (de 1825 à 1890)	33
paragraphe 2 (de 1890 à 1914)	45
CHAPITRE IV	
La population ouvrière	71
CHAPITRE V	
La guerre de 1914-1918. La destruction. Reprise de l'activité industrielle après la guerre	91
CHAPITRE VI	
Mouvement économique et social depuis 1921	
paragraphe 1 ^{er} : Mouvement économique	113
paragraphe 2 : Mouvement social	129
CHAPITRE VII	
Les groupements patronaux. L'enseignement profes- sionnel à Fourmies	142
Conclusion	164